1983
13

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Annie DOURLENT

LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES EN ILLE-ET-VILAINE : SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

ANNEE : 1983 19ème PROMOTION

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES
17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHECAIRES

I982/I983

I9ème promotion

LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES EN ILLE-ET-VILAINE : SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Mémoire présenté par Annie DOURLENT, sous la direction de Monsieur Michel MERLAND.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHECAIRES
Bibliothèque

1983
13

DOURLENT (Annie).- Les Bibliothèques publiques en Ille-et-Vilaine: situation actuelle et perspectives de développement: mémoire/ présenté par Annie Dourlent; sous la dir. de M. Michel Merland.- Villeurbanne: Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, 1983.- 86 f.: tabl., cartes; 30 cm.

Lecture publique, France, Ille-et-Vilaine
Bibliothèque publique, France, Ille-et-Vilaine

La situation des différents types de bibliothèques de lecture publique en Ille-et-Vilaine: moyens de fonctionnement et activité développée par les bibliothèques municipales et la bibliothèque centrale de prêt, ainsi que dans les bibliothèques s'adressant à des publics spécifiques (établissements scolaires, hospitaliers, pénitentiaires et entreprises).

Directions de recherche pour un développement en réseau de ces bibliothèques, notamment au niveau départemental et dans le cadre de la décentralisation.

TABLE DES MATIERES

Introduction.....f.I

Chapitre premier: Les bibliothèques municipales.....f.6

Les moyens des bibliothèques.....f.7

I) Les collections
2) Les locaux
3) Le personnel
4) Les dépenses de fonctionnement
5) Les crédits pour les acquisitions. Taux de renouvellement des collections
6) L'activité des bibliothèques
7) La fonction "information et documentation"
8) Les fonds anciens
9) Le développement d'un réseau de lecture publique: l'exemple de Rennes

Chapitre second: La Bibliothèque Centrale de prêt.....f.28

A) Conditions actuelles de fonctionnement.....f.29

I) Le personnel et les véhicules
2) Les locaux
3) Les collections
4) Le budget

B) Les activités de la B.C.P.....f.32

I) Population desservie
2) Répartition des dépôts
3) Nombre de livres déposés et activité des dépôts
4) Les dépôts municipaux
5) Vers des bibliothèques municipales

Chapitre troisième: "Culture et bibliothèques pour tous".....f.5I

I) Mode de fonctionnement
2) Conditions d'accès
3) Les dépôts
4) Le volume des prêts

Chapitre quatrième: les bibliothèques de lecture publique à public spécifique.....f.55

Les bibliothèques des établissements scolaires.....f.56

I) Les établissements d'enseignement secondaire
2) Les établissements d'enseignement primaire

Les bibliothèques d'établissements hospitaliers.....f.62

I) LA Association des bibliothèques d'hôpitaux de Rennes
2) Les bibliothèques d'hôpitaux de la région malouine

Les bibliothèques des établissements pénitentiaires.....f.66

Les bibliothèques d'entreprise.....f.67

Chapitre cinquième: Vers un développement de la lecture publique...f.72

A) Les insuffisances.....f.73

I) Le service de lecture publique n'a pas atteint un niveau satisfaisant dans les communes de moins de IO.000 habitants
2) Le niveau de fonctionnement des B.M. est encore insuffisant
3) Tant à la B.C.P. que dans les B.M., certains secteurs sont particulièrement déficients
4) Les fonds anciens
5) Rennes pourrait jouer, au niveau de la région, un rôle plus large

B) Perspectives de développement.....f.76

I)Une politique de concertation
2) Le développement des bibliothèques dans les communes de moins de IO.000 habitants
3) L'extension de la B.C.P.
4) Le développemnt des B.M.
5) L'informatisation des bibliothèques
6) L'aide aux bibliothèques spécialisées

Conclusion.....f.85

TABLE DES FIGURES

Carte n°I: Les communes de plus de 3.000 habitants.....f.2
Carte n°2: Taux de densité de population en Ille-et-Vilaine.....f.4

Tableau n°I: Les collections des bibliothèques municipales.....f.8
Tableau n°2: Les moyens de fonctionnement des B.M. f.I5b
Tableau n°3: Les fonds anciens des B.M.....f.23b

Carte n° 3: Implantation de la B.C.P.....f.34
Carte n° 4: Les dépôts de la B.C.P. ouverts à tout public.....f.35
Tableau n°4: Répartition des dépôts de la B.C.P. f.38
Diagramme n° I: Importance du dépôt et taille de la commune.....f.44
Carten° 5: Les dépôts municipaux importants.....f.46

Carte n° 6: Les dépôts de Culture et Bibliothèque pour tous.....f.53

INTRODUCTION

Dans le domaine de la lecture publique, chaque établissement travaille, le plus souvent, de manière isolée, qu'il s'agisse des bibliothèques municipales, de la bibliothèque centrale de prêt, ou des différentes bibliothèques qui relèvent, soit d'associations, soit d'administrations ou d'entreprises, et qui s'adressent le plus souvent à des publics spécifiques. Certes, il existe une certaine coopération entre la B.C.P. et quelques bibliothèques municipales situées dans des villes moyennes,dont le chiffre de population est d'environ 10.000 habitants (2 en Ille-et-Vilaine) mais cette coopération se borne, en général, à un dépôt de livres.

Il est donc impossible de parler, à l'heure actuelle, d'un réseau de lecture publique car les structures de coopération n'existent pas et chaque bibliothèque ne dépend, finalement, que de la collectivité qui la fait vivre (municipalité, Etat pour la B.C.P., Education Nationale pour les bibliothèques d'établissements scolaires, comité d'entreprise....). L'isolement va jusqu'à la méconnaissance des diverses situations, c'est pourquoi nous souhaitions regrouper le maximum de données sur les différents types de bibliothèques qui concourrent au développement de la lecture publique dans le cadre du département d'Ille-et-Vilaine.

Il nous a été relativement facile de collecter les données sur les B.M., en utilisant d'une part les statistiques fournies par le service des bibliothèques publiques à la Direction du Livre, en rencontrant d'autre part les responsables des bibliothèques. Nous avons également travaillé à la B.C.P. notamment sur les dépôts et les chiffres que ceux-ci fournissent, et rencontré plusieurs dépositaires. Nous tenons ici à remercier toutes les personnes qui ont bien voulu nous accorder leur attention, nous apportant ainsi une aide précieuse.

En ce qui concerne les autres bibliothèques, les éléments sont beaucoup plus difficiles à rassembler. Hormis pour les bibliothèques d'établissements scolaires, le simple recensement n'a même pas été effectué, sinon de façon embryonnaire. Nous avons donc, dans un premier temps, cherché à identifier les bibliothèques, envoyant ensuite des demandes d'entretien ou des questionnaires, sans toujours recevoir de réponse. Faute de posséder des données complètes, nous n'avons pas toujours pu en faire une exploitation rigoureuse, mais nous espérons avoir dégagé quelques problèmes qui seront à prendre en compte si le département réalise, un jour, un schéma directeur de la lecture

CARTE N°I

Les communes de plus de 3.000 habitants

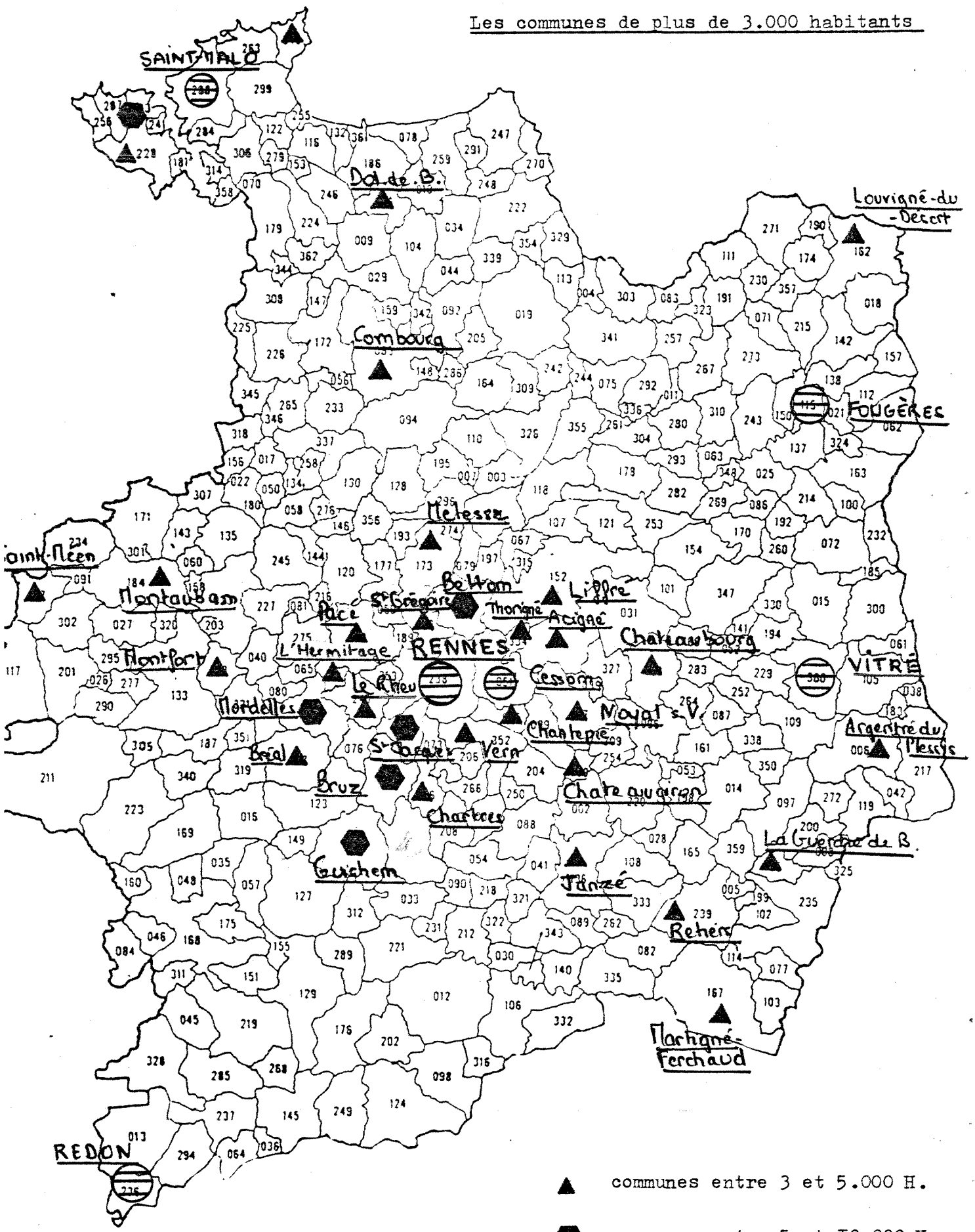

▲ communes entre 3 et 5.000 H.

⬢ communes entre 5 et I0.000 H.

communes de plus de I0.000 H.

publique, tout comme il est nécessaire de faire le point sur les moyens et les activités des B.M. et de la B.C.P.

La question d'une politique départementale de la lecture est en effet à l'ordre du jour, en raison notamment du transfert de la B.C.P.,actuellement service extérieur de l'Etat, sous l'autorité du Conseil Général, transfert prévu pour Janvier 1986. C'est à l'échelondépartemental que se décideront alors les grandes orientations en matière culturelle comme dans bien d'autres domaines. Il faut souhaiter que les élus départementaux, conscients de la nécessité d'un service de lecture publique, acceptent de prendre les mesures qui s'imposeront pour permettre le développement d'un réseau cohérent.

La Direction régionale des affaires culturelles, sous l'égide de la Direction du livre, souhaite voir s'élaborer des plans de développement dans les quatre départements bretons; il nous semble qu'il sera fondamental d'y associer, dès maintenant, les Elus, afin d'assurer le transfert des B.C.P. dans de bonnes conditions en 1986.

C'est dans cette perspective qu'au terme de cette étude, nous nous sommes permis d'avancer quelques suggestions. Les choix concrets ne pourront être faits que sur place, par un travail commun des services techniques et des élus. Il nous reste à souhaiter vivement que les années à venir voit une amélioration et un développement des bibliothèques dans le département.

Avant d'en venir à l'étude des différentes bibliothèques, nous présenterons rapidement le département.

RTE N°I

Il se caractérise par la présence d'une grande ville, RENNES (I92.074 habitants) qui est le siège de la Préfecture de région et de nombreux services régionaux, comme celui du Conseil Général et des Administrations départementales. Ville universitaire, RENNES est dotée d'un bon nombre de services culturels et constitue un pôle d'attraction important en ce domaine comme sur le plan de l'emploi. Autour de la ville, se sont donc développées de petites communes autrefois rurales.

En effet, les communes de moins de 5.000 habitants représentent 96,6 % du total des communes et, celles de moins de 3.000 habitants, 89 %. Or, la grosse majorité des communes qui ont entre 3.000 et 10.000 habitants se trouve autour de RENNES; ce sont elles qui ont bénéficié du développement des activités administratives, commerciales et industrielles de la ville dans un passé récent? Une des communes de la "couronne rennaise" vient d'ailleurs de franchir le seuil des 10.000 habitants : il s'agit de CESSON-SEVIGNE.

TAUX DE DENSITÉ DE POPULATION EN ILLE ET VILAINE

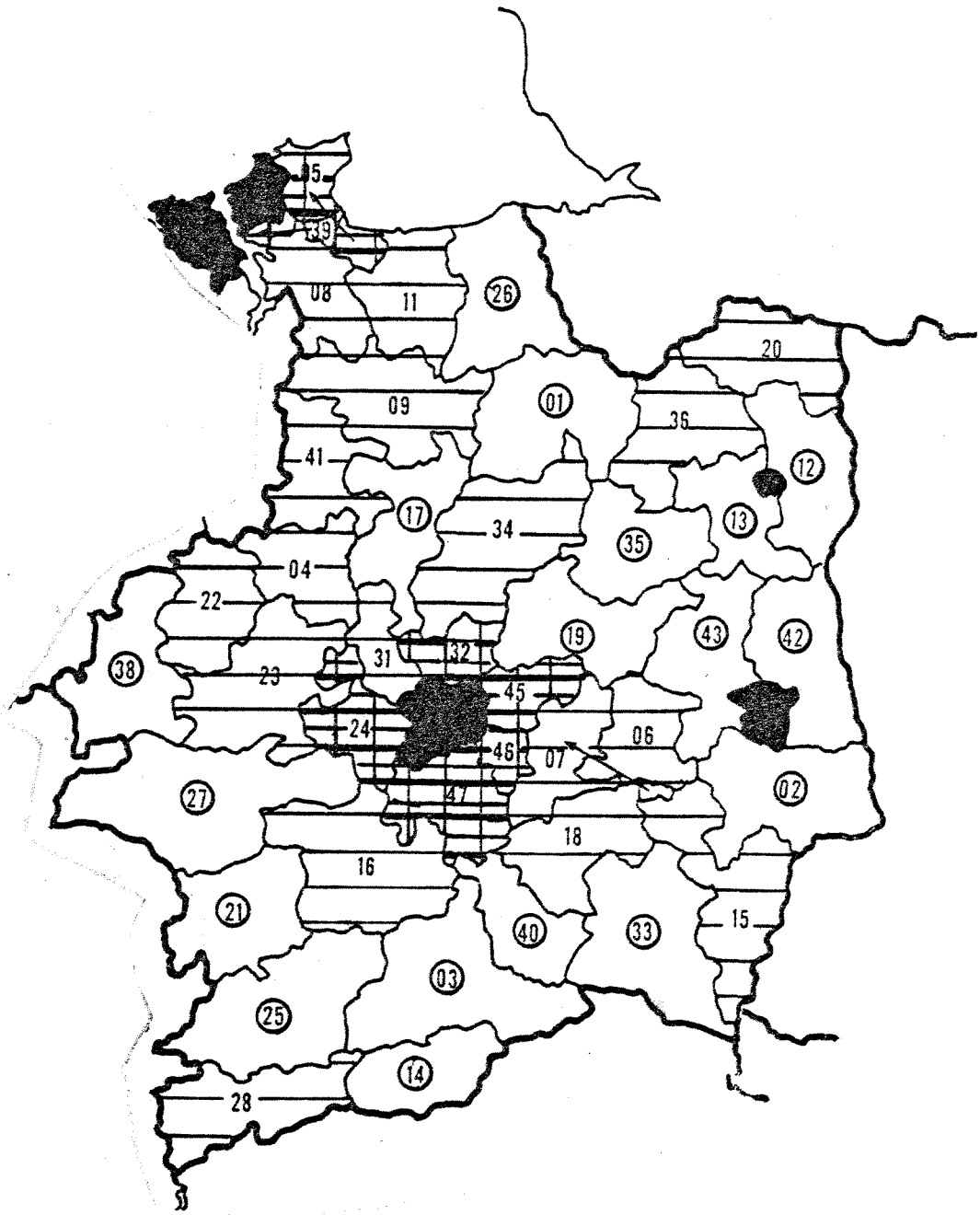

plus de 250 H. / km²

de 100 à 250 H. / km²

de 50 à 100 H. / km²

moins de 50 H. / km²

Il existe donc un certain déséquilibre, dans le département, entre RENNES et sa proximité d'une part, et, d'autre part, les zones restées beaucoup plus rurales.

En dehors de RENNES, on trouve 4 villes de plus de 10.000 habitants, toutes caractérisées actuellement, bien qu'à des degrés divers, par des difficultés économiques.

SAINT-MALO compte 46.103 habitants et une agglomération assez étendue qui s'était développée autour d'activités portuaires, quelque peu en déclin. C'est aussi une zone de tourisme, et c'est là que nous trouverons quelques bibliothèques qui ont un niveau de fonctionnement bien différent l'hiver et l'été.

FOUGERES, avec 24.360 habitants, a une certaine importance mais connait une forte crise industrielle. La patrie de Jean GUEHENNO doit faire face à des fermetures d'usines et à un taux de chômage élevé, tout comme, à l'autre extrémité du département, la ville de REDON. Dans celle-ci, la population est en diminution du fait, entre autre, des faibles possibilités d'emploi.

VITRE, enfin, est relativement en expansion quant au chiffre de population.

On trouve donc, au centre du département, une ville importante qui permet, autour d'elle, la croissance de communes que l'on pourrait qualifier de "semi-urbaines", et, aux extrémités du département, quatre villes de taille plus ou moins grande qui sont de petits pôles d'attraction dans leur secteur mais n'équilibrent pas la physionomie du département.

C'est ainsi, qu'en dehors de la couronne rennaise, il n'existe que fort peu de communes de plus de 3.000 habitants : citons cependant Dol-de-Bretagne, Combourg, Louvigné-du-Désert, St Méen-le-Grand, Montauban, Montfort, Janzé, Retiers... Le département est en effet caractérisé par
CE N° 2 une assez faible densité de population, surtout dans l'arrondissement de Redon et des cantons avoisinants (sud et sud-est du département) et, à l'est du département dans la région située autour de Fougères et Vitré.

Ces zones, on peut s'en douter, ne seront pas les plus favorables à l'implantation de bibliothèques. Le département, bien que globalement un des plus riches de la région Bretagne ne connait pas un développement égal. Situations bien différentes en effet que celle de la région rennaise, celle de villes comme Fougères et Redon qui affrontent de graves difficultés et celle, enfin, des zones qui restent presque exclusivement rurales, ont un faible taux de densité de population et connaissent un mouvement d'exode.

Comment les bibliothèques se sont-elles développées dans ce cadre, ce sera le thème de notre étude.

CHAPITRE I

LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES EN ILLE-ET-VILAINE

En Ille-et-Vilaine, les cinq villes qui comptent plus de dix mille habitants, (Redon vient de passer en dessous de ce seuil au recensement de 1982), sont pourvues d'une bibliothèque municipale.

Rappelons que, sur l'ensemble de la France, seulement 90,2 % des villes de 20.000 à 50.000 habitants ont une Bibliothèque Municipale et que ce chiffre tombe à 6I,6 % pour les villes de 10 à 20.000 habitants (I).

En dessous de dix mille habitants, aucune commune du département n'a de véritable bibliothèque municipale. Mais nous reviendrons sur ce problème en traitant de la lecture publique en milieu rural et, donc, de la B.C.P. et des dépôts qui lui servent de relais. Rappelons les directions données par le rapport Vandevoorde : un service de B.M. est possible mais difficile dans les villes de 5 à 10.000 habitants, et on préconise, dans ce cas, des solutions de coopérations avec la B.C.P. et, surtout, l'aide de l'Etat en matière de personnel. L'existence d'une B.M., en desssous de 5.000 habitants, et plus particulièrement de 3.000 habitants, est jugée "illusoire", d'autant plus que le coût du service est, en fait, inversement proportionnel à la taille de la commune.

Revenons aux Bibliothèques Municipales existantes.

Les trois communes de plus de 20.000 habitants qui sortent donc du ressort de la B.C.P. et qui sont Rennes (I92.074 habitants), Saint-Malo (46.I03 habitants) et Fougères (24.360 Habitants) ont, toutes trois, une bibliothèque gérée par du personnel possédant, au moins en partie, des diplômes professionnels. Seule la bibliothèque de Rennes est classée et bénéficie, à ce titre, de deux postes de Conservateur d'Etat. Nous aurons, d'ailleurs, l'occasion de détailler le cas de Rennes, notamment à cause du rôle qu'elle devrait jouer au plan régional.

Redon et Vitré, qui ont respectivement 9.I70 et I3.0I2 habitants, disposent d'une Bibliothèque Municipale avec au moins une employée possédant le C.A.F.B. : une employée à plein temps à Redon et une employée à 2/3 de temps seulement à Vitré. Ces deux villes bénéficient de dépôts effectués par la B.C.P.

(I) VANDEVOORDE P.- Les bibliothèques en France, annexes, p. I5

Enfin, nous noterons que les statistiques de la Direction du Livre mentionnent également les bibliothèques de Pacé et de Dinard. Nous n'avons malheureusement pu établir aucun contact avec la Bibliothèque Municipale de Dinard qui semble connaître quelques difficultés. Quant à Pacé, c'est un cas particulièrement intéressant en tant que dépôt de la B.C.P., se transformant en bibliothèque municipale, mais la bibliothèque fait partie d'une M.J.C., n'est donc pas, à proprement parler, municipale et n'emploie aucun personnel rémunéré. Cependant, nous reviendrons sur cette expérience intéressante qui permet de souligner les problèmes qui se posent pour transformer un équipement en véritable bibliothèque municipale.

Pour réaliser notre travail, nous avons tenu à visiter toutes les bibliothèques municipales (hormis celle de Dinard) et à rencontrer leur responsable, de façon à mieux appréhender leur réalité. Il nous semblait difficile de travailler seulement sur des chiffres, certes indispensables pour apprécier les résultats, permettre les comparaisons et définir les objectifs, mais pouvant masquer des situations parfois assez particulières.

Notre étude s'appuiera donc à la fois sur les statistiques que fournissent, chaque année, les bibliothèques à la Direction du Livre, sur des chiffres plus précis dans certains domaines, donnés par les bibliothécaires elles-mêmes, sur les entretiens et les visites effectuées cette année.

Dans un premier temps, nous essaierons de cerner les moyens dont disposent les bibliothèques et les activités qu'elles peuvent ainsi développer. Nous mesurerons toujours ces moyens par rapport aux normes indicatives établies par la Direction du Livre (nouvelles normes de 1982) pour la construction et l'aménagement de bibliothèques, en liaison avec les normes internationales. Ces normes permettent, en effet, d'évaluer le taux de satisfaction des besoins, en comparant ce qui existe et le programme idéal.

A) LES MOYENS DES BIBLIOTHEQUES

1) Les collections

(voir tableau n° I)

Les collections des bibliothèques municipales sont donc assez importantes et dépassent la moyenne nationale lorsqu'on les rapporte au nombre d'habitants.

LES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

	Nombre total de volumes par habitant	(moyenne française)	Nombre de vol. en libre accès par habitant	Taux de satisfaction des besoins pour les collections de libre accès			
				moyennes	adultes	enfants	Périodiques
FOUGERES	86.6I6 3,51	1,4	33.400 2,08	68 %	63 %	70 %	70 % (92 t.)
RENNES	399.640 2,08	1,9	I00.I54 0,52				
SAINT MALO	59.304 I,28	1,4	29.200 0,63	6I %	60 %	62 %	30 % (46 t.)
REDON	I9.9I7 (1)	1,1	I2.470 1,35	55,6 %	65,7 %	37,2 %	32 % (19 t.)
VITRE	20.000 (2)	1,2	6.89I 0,52	30,8 %	N.C.	N.C.	78 % (46 t.)

(1) chiffre de 1980

(2) derniers chiffres globaux, comprenant le fonds ancien, important mais inexploitable.

La moyenne française est extraite des statistiques sur les bibliothèques municipales en 1977 (Direction du Livre)

Ces bibliothèques ont une existence déjà longue et , si elles ont pu, ainsi, se constituer de larges collections, cela leur a également donné une configuration qui ne correspond plus à l'image actuelle de la bibliothèque. En effet, si les collections totales sont au dessus des normes, il est loin d'en être de même pour celles en libre accès; or, le libre accès, le plus large possible, est une condition du bon fonctionnement d'une bibliothèque de lecture publique qui se veut attrayante, pour un public diversifié. Il est évident que certains documents doivent rester en magasin, en raison de leur caractère rare ou précieux, et pour de bonnes conditions de conservation et de protection, mais le libre accès doit rester, ou devenir, la règle générale pour les documents courants.

" On estime désormais que les livres en libre accès au public "ne doivent pas être inférieurs à 1,8 ou 2 par habitant (I)".

Ce chiffre n'est atteint que de justesse, et dans la seule bibliothèque de Fougères (2,08), tandis que les chiffres sont très bas à Rennes et à Saint-Malo (0,52 et 0,63). A cet égard, le pourcentage de livres en libre accès, par rapport aux collections totales, est éloquent : 49 % à Saint-Malo, 38,5 % à Fougères, 25 % seulement à Rennes. Cela renvoie à des situations différentes; à Rennes, les annexes pratiquent le libre accès total, tandis que la Centrale a très peu de livres en libre accès, sinon dans la salle de prêts. A Fougères et Saint-Malo, se posent des problèmes d'exiguité des locaux, les salles de libre accès sont "complètes" et le pourcentage de livres en magasin risque d'aller en augmentant. Dans ces deux bibliothèques d'ailleurs, certains livres, destinés aux prêts, vont en magasin et on risque, par là, de les condamner à des sorties beaucoup moins fréquentes.S'il existe, en effet, dans les deux cas, de bons fichiers, on sait cependant que beaucoup de lecteurs choisissent, en "butinant" sur les rayons, sans passer par l'intermédiaire des fichiers.

Redon, et surtout Vitré, représentent un autre problème: les livres de prêt sont tous en libre accès; là aussi, l'objectif des deux livres par habitant n'est pas atteint, mais Vitré, où la constitution des nouvelles collections n'a commencé qu'en 1979, connaît un développement remarquable qui devrait améliorer rapidement les résultats. La bibliothèque bénéficie de dépôts de la B.C.P. (3.000 livres répartis entre la Centrale et les deux Annexes récemment créées). Redon, quant à elle,

(I) VANDEVOORDE P., op. cité, annexes, page 36.

reçoit de la B.C.P. 600 volumes (500 à la Centrale et 100 dans un Centre Social). Elle possède des collections en libre accès assez nombreuses, mais qui posaient quelques problèmes qualitatifs (collections vieillies, notamment pour les enfants). Dans ces deux bibliothèques, les collections en magasin sont principalement des livres anciens (totalement si on étend l'acception du terme, aux livres du XIXème siècle). Malheureusement, les fonds anciens y sont inexploitables.

Les livres en libre accès sont donc en quantité insuffisante, et les périodiques encore bien davantage. Un coin de la salle de prêt, et à Fougères, un autre dans la salle d'étude, est aménagé, en général, pour les périodiques. C'est un coin bien fréquenté d'ailleurs, mais les abonnements sont nettement insuffisants à Redon (32 % des besoins) et à Saint-Malo (30 %) tandis qu'ils atteignent 70 % à Fougères et 78 % à Vitré, où la politique d'appel à l'égard des adolescents s'est basée sur la présence de revues attrayantes pour eux à la bibliothèque. A Rennes, le fonds de périodiques est important, particulièrement pour le fonds d'étude, mais il y a très peu de périodiques en libre accès à la Centrale, tandis que les annexes, récemment ouvertes, ont, par contre, adopté le libre accès, les présentoirs spéciaux et le coin périodique.

Ce problème est en évolution car les efforts se portent actuellement sur le développement du libre accès : citons, à nouveau, les annexes de Rennes, la nouvelle bibliothèque de Vitré. Mais les bibliothécaires se heurtent aux murs... En la matière, un effort important a été fait par rapport aux sections enfantines, où le libre accès est une nécessité fondamentale: I00 % de libre accès à Fougères, Vitré et Redon, 95 % à Rennes, 86 % à Saint-Malo. Ceci va de pair avec un effort marqué en direction des enfants et des adolescents, et les besoins de livres en libre accès sont, en général, un peu mieux couverts pour eux.

Documents sonores et audio visuels

La situation est, à proprement parler, catastrophique. Si l'on s'en tient aux rapports d'activité de 1981, il n'existe aucun disque et seulement quelques cassettes (70 à Rennes, 75 à Saint Malo), quelques séries de diapositives à Vitré, mais qui sont utilisées pour l'heure du conte et non pour le prêt ou la consultation. A Rennes , en 1982, s'est ouverte une annexe qui offre des vidéo cassettes en consultation et également des cassettes sonores. Le retard semble donc en voie de se combler mais il faudrait que, dès maintenant, les Municipalités soient bien convaincues de la nécessité de transformer leur service de lecture publique en bibliothèque "multi-médias".

L'objectif à atteindre, selons les normes de la Direction du Livre, nécessite des décisions rapides des élus et un rattrapage considérable.

		Collections de disques en libre accès	Acquisitions annuelles
FOUGERES		9.000	I.540
RENNES	Centrale Annexes	9.300 30.600	6.690
SAINT MALO	Centrale Annexes	9.600	2.860
REDON		4.400	740
VITRE		4.400	740

Etant donné les locaux, il est difficile, voire quasi impossible de développer des collections de disques ou de médias audio-viduels, en dehors de constructions nouvelles. Effectivement, l'année 1982 a vu le démarrage de ces collections dans des annexes de Rennes (Maurepas et Bourg l'Evêque) et les projets futurs englobent tous, désormais, disques, cassettes, vidéo cassettes ou diapositives. Les collections de la B.M.de RENNES comptent donc,maintenant, 2I0 vidéo cassettes, I.I74 cassettes sonores et I.5I6 diapositives; la bibliothèque a bénéficié, en 1982, d'un marché centralisé de la Direction du Livre (56.000 Frs) pour la constitution du fonds de cassettes et participe au programme de développement de la vidéo dans les B.M. (subvention de 30.000 Frs). La bibliothèque de Vitré compte également démarrer la consultation sur place de vidéo cassettes, dans le cadre du programme de la Direction du Livre, en 1984.

DOCUMENTS DIVERS : ESTAMPES, AFFICHES, CARTES

Ils sont peu représentés en Ille-et-Vilaine où les bibliothèques ne semblent guère avoir été ouvertes à l'acquisition et à la conservation d'autres documents que les livres.
Nous mettrons à part les onze microcopies (micro films) qui existent à Rennes; en effet, nous reviendrons sur le problème de la microcopie en étudiant les fonds anciens et également la politique, plus générale, de conservation.

Saint Malo et surtout Fougères sont les deux bibliothèques qui possèdent quelques fonds spéciaux.

	FOUGERES	SAINT MALO
Estampes (nombre de pièces)	2.I97	24
Photogravures (nombre de pièces)	I.893	0
Affiches (nombre de pièces)	247	0
Cartes et plans (nombre de pièces)	I59	6
Monnaies et médailles (nbre de pièces	N.C.	367

Ces collections sont très peu mises en valeur : ainsi, la collection de cartes postales qui existe également à Fougères est-elle simplement rangée dans des boites auxquelles, par mesure de précaution, les lecteurs n'ont pas accès. Ce sont donc les employés qui, à la demande des lecteurs, recherchent dans les boites les documents sur tel ou tel thème, constatant d'ailleurs que ces documents sont de plus en plus demandés. La bibliothèque ne dispose pas, non plus, de meubles spéciaux pour les cartes et plans.

Le fonds d'estampes, photogravures, affiches, cartes et plans est assez important à Fougères et mériterait soins particuliers (inventaire précis et catalogue, classement) afin d'être mieux connu et donc utilisé.

Redon possède aussi un "album" de cartes postales anciennes sur le pays de Redon qui connait une grande faveur auprès du public. D'une manière générale, on constate que ce type de documents est attrayant pour le public.

Le développement du libre accès doit donc constituer un axe pour les bibliothèques municipales d'Ille-et-Vilaine. Les bibliothécaires en sont très conscientes mais cela nécessitera, dans tous les cas, l'aménagement de nouveaux locaux ou l'extension de ceux existant si les services veulent accroître normalement les documents imprimés et développer enfin leurs collections de documents auio-visuels, ce qui est une urgente nécessité face au désert actuel en ce domaine. Le problème des locaux constitue, bien sur, la pierre d'achoppement du système.

2) Les locaux

La comparaison entre les locaux disponibles et les normes montre bien que le problème est réel en Ille-et-Vilaine, le manque de locaux étant un frein évident au développement du service public.

	FOUGERES	RENNES	ST MALO	REDON	VITRE
Surface de la centrale	I.20I m2	2.472 m2	I.092 m2	285 m2	596 m2
Taux de satisfaction	66 %	64,5 %	53,5 %	32,7 %	68,75%
Annexes :					
-nombre		5	I	I (1)	2 (2)
-surface totale		1080 m2			
Taux de satisfaction		12,7%			
Bibliobus		2	I		

(1) annexe : dépôt dans un centre social

(2) annexes ouvertes 2 h.30 par semaine, avec dépôt de 1.000 livres de la B.C.P.

Les chiffres sont suffisamment parlants et nous rappellerons simplement que toutes les bibliothèques d'Ille-et-Vilaine souffrent de l'exiguité de leurs locaux : même Vitré, qui semble pour l'instant la mieux lotie, connaitre rapidement des problèmes de place si le service se développe bien et cela nuirait, bien sur, au caractère spacieux et accueillant de la grande et unique salle.

La disposition des locaux est bien différente selon les cas. A Redon et Vitré, il s'agit, pour le service public, d'une salle unique. Vaste et lumineuse à Vitré, peinte de couleurs claires et meublée de façon moderne (rayonnages métalliques de couleur, en épis), elle est très agréable et attrayante. Des coins différents ont été aménagés par la disposition des épis; mais la salle s'avérera vite insuffisante si la consultation sur place se développe (politique d'acquisition d'usuels entreprise) et la vidéo aussi.

A Redon, l'aménagement est un peu plus ancien et le bâtiment détermine trois parties, de plein pied et de communication aisée, qui sont utilisées en gros à section enfantine, zone de travail sur place et salle de prêt adultes.

Rennes, Fougères et Saint-Malo disposent, au contraire, de salles d'étude à proprement parler. A Fougères et Saint-Malo, elle a la particularité d'être située au premier étage, avec un escalier difficile et caché par une porte à Saint Malooù la bibliothécaire constate, effectivement, que certains lecteurs ignorent totalement

l'existence de cette salle, pourtant signalée au rez-de-chaussée. A Fougères, où l'escalier est pourtant nettement plus visible, le même phénomène se produit et beaucoup de gens ne connaissent que le rez-de-chaussée de la bibliothèque. A le centrale de Rennes, salle de prêt et d'étude sont également nettement séparées et peuvent s'ignorer mutuellement, mais nous reviendrons sur les problèmes de ce bâtiment, un projet commençant à voir le jour.

Les locaux récents, comme l'annexe de Saint-Servan (agglomération malouine) ou celle de Maurepas à Rennes sont, en général, bien aménagés, de façon moderne. La bibliothèque municipale de Rennes comprend, depuis 1982, cinq annexes et celle de Saint-Malo une. Ces deux villes possèdent aussi un service de bibliobus qui dessert les quartiers ne possédant pas de bibliothèque.

Il y a vingt points de desserte à Rennes, pour 2 bibliobus et 2 passages par mois à chaque arrêt. Saint-Malo ne possède qu'un seul bibliobus qui dessert 17 points de l'agglomération, deux fois par mois également. A Rennes, le stationnement des bibliobus est assez long (4 heures l'après-midi, 3 heures le matin sur les lieux de marché). A Saint-Malo, le temps de stationnement est beaucoup plus variable, parfois vraiment court (45 minutes ou 1 heure),pouvant aller jusqu'à 3 h.15. Le service des bibliobus est plus lourd dans cette ville qui ne possède donc qu'un véhicule et dessert une agglomération assez étendue.

Si la Direction du Livre ne prévoit pas d'annexe pour les villes de 25.000 habitants, il paraitrait cependant bénéfique d'envisager l'ouverture d'annexe dans les quartiers les plus modernes de Fougères, qui sont relativement éloignés de la bibliothèque,elle-même quelque peu excentrée du coeur de la ville actuelle. Plusieurs implantations seraient possibles, mais aucune décision n'est arrêtée pour l'instant.

La nécessité d'aller vers les lecteurs des quartiers périphériques, souvent neufs et parfois bien dépourvus de vie, est ressentie dans toutes les villes. A Vitré, la bibliothèque a ouvert 2 "annexes" fonctionnant avec des dépôts de la B.C.P. (1.000 volumes chacune)et ouvertes une fois par semaine (jeudi 17 h./I9 h.45) : dans les deux cas, le démarrage est bon avec respectivement 100 et 150 inscriptions.

3) <u>Le personnel</u>

A l'insuffisance des locaux, il faut ajouter un autre facteur qui entrave le développement, et de façon sans doute encore plus

Le Bibliobus

dans la Cité Malouine

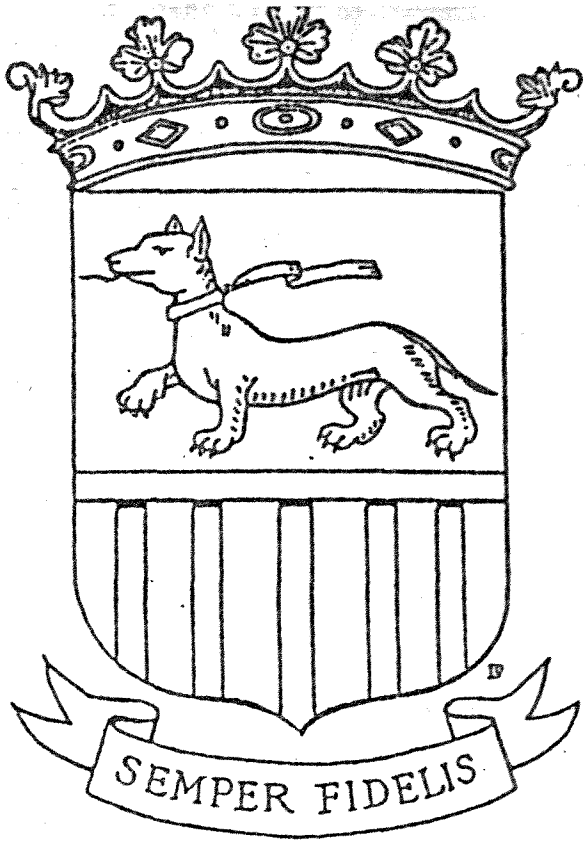

Dans votre quartier,

le livre vient vers vous...

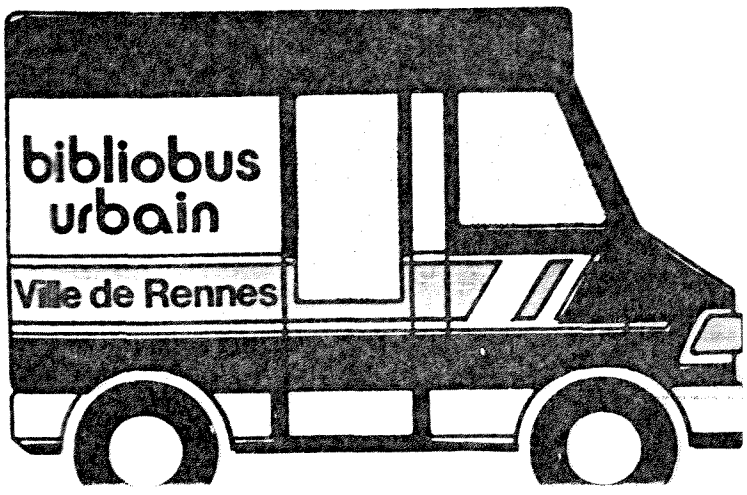

importante : le manque de personnel, tant d'une manière générale que pour le personnel possédant des diplômes professionnels (conservateurs d'Etat pour la B.M.C. de Rennes, bibliothécaires et sous-bibliothécaires possédant le C.A.F.B.).

PERSONNEL

	FOUGERES	RENNES	ST MALO	REDON	VITRE
Nombre d'emplois	6,6	34,6I5	II,75	2,75	1,66
par rapport aux besoins	50,7 %	38,8%	47 %	45 %	27 %
agents professionnels	1	18,5	3,75	1	0,66
par rapport aux beso besoins	14 %	59,6%	28 %	33 %	22 %

Les besoins en personnel sont couverts, au mieux, à 50 % environ, tandis que le personnel est en nombre très insuffisant à Vitré où il n'y a même pas 2 emplois à plein temps. Dans cette ville, les bibliothécaires sont d'ailleurs aidées par des bénévoles pour le service public.

Si l'on raisonne en terme de personnel qualifié, les besoins sont couverts pour un peu plus de la moitié à Rennes, tandis qu'à l'inverse seule la Directrice de la bibliothèque municipale de Fougères possède le C.A.F.B. (et la licence). Madame MAUGER s'emploie d'ailleurs à convaincre la municipalité de la nécessité du recrutement d'un(e) sous bibliothécaire qualifié(e). A Redon, où la municipalité a recruté en Octobre 1982 une employée possédant le C.A.F.B.;Vitré n'emploie même pas à plein temps la bibliothécaire professionnelle.

Il n'est pas surprenant, dans ce contexte, que la B.M. de Vitré ne soit ouverte que I5 h.30 par semaine et celle de Saint-Malo seulement 23 heures. Le manque de personnel entraine d'ailleurs de mauvaises conditions de travail lorsqu'on tente d'ouvrir la bibliothèque au maximum, comme à Fougères.

Toutes les bibliothèques font des efforts pour ouvrir à des heures convenant au public c'est-à-dire jusqu'à 18 h., 18 h.30 ou même 19 heures. Le samedi, elles sont en général ouvertes, soit le matin, soit l'après-midi, sauf à Rennes où la Centrale et 3 des 5 annexes sont ouvertes toute la journée. Les problème de personnel sont ici cruciaux ; pour offrir de larges plages horaires au public, il faut un personnel en nombre suffisant pour pouvoir mettre en place les systèmes de roulement. Citons l'objectif défini dans le rapport

LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

	Dépenses de fonctionnement en F. par habitant	Charge financière de la commune en F. par habitant	% de la masse salariale	% des subventions d'Etat	% des droits des usagers
FOUGERES	39 F 44	35 F 6I	55,6 %	6,2 %	3,2 %
RENNES	22 F 49	20 F 90	56,7 %	5,6 %	2,8 %
SAINT MALO	I9 F 09	I7 F 02	77 %	6 %	
REDON	26 F 50	24 F 44	72,2 %	0 %	7,7 %
VITRE	I8 F 78	I8 F 78	22,3 %	0 %	0 %
MOYENNE NATIONALE	22 F 42		6I,69 %		

VANDEVOORDE : "... la bibliothèque doit, dans la très grande majorité "des cas être ouverte toute l'année et au minimum 40 heures par semai- "ne, réparties sur 5 jours et demi en moyenne, l'ouverture étant mo- "dulée selon les jours de la semaine et selon les heures de la jour- "née en fonction des différents points de desserte et des différentes "sections : adultes, enfants, lecture sur place, activités collecti- "ves..." (1)

4) Les dépenses de fonctionnement

Pour les calculer, nous avons utilisé les chiffres de populations du recensement de 1982, qui nous paraissent mieux reflèter la réalité actuelle des villes. La charge financière de la commune a été obtenue en défalquant les recettes de la bibliothèque municipale (toutes sources de financement comprises) des dépenses de fonctionnement.

Voir tableau

Seules REDON et FOUGERES ont des dépenses de fonctionnement supérieures à la moyenne nationale, RENNES se situant juste à cette moyenne, VITRE et SAINT MALO légèrement en dessous. Si le département se situe donc dans une moyenne honorable par rapport à l'ensemble des résultats français, rappelons que le "Rapport pour une politique nouvelle du livre et de la lecture" préconaisait des ressources égales au coût moyen d'un livre par habitant (30 à 50 Frs en 1981) avec une participation de la commune à 80 %. Si l'on tient compte de l'augmentation du prix du livre, on voit qu'en 1981 les bibliothèques municipales d'Ille-et-Vilaine sont bien loin du compte sauf Fougères, où les dépenses sont les plus élevées. Il peut paraitre difficile de demander plus aux municipalités dans le contexte actuel de crise économique, mais rappelons simplement que, si la moyenne française est de 20,9 Frs par habitant, elle est au Danemark de 230 Frs par habitant (2).

Le choix ne peut être ici qu'un choix politique.

La participation de l'Etat se situe, comme dans la moyenne nationale, entre 5 et 6 % mais, en 1981, Vitré et Redon n'ont reçu aucune subvention. C'est assez regrettable étant donné l'effort réel fait par les municipalités pour la rénovation et le rédémarrage

(1) PINGAUD B. et BARREAU J.C. "Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture" rapports au Ministre de la Culture, p.169

(2) Actualité Rhône-Alpes du Livre, n° 0, page 46

de leur bibliothèque; peut être faudrait il choisir d'aider, tout particulièrement, les bibliothèques des villes moyennes au delà du chiffre fatidique défini par la Direction du Livre (70 % de la moyenne par habitant de l'ensemble des communes). Rappelons que le rapport Pingaud-Barreau suggérait une participation de 20% de l'Etat.

La masse salariale tient une place très importante dans les dépenses des communes, et c'est pourquoi les communes hésitent à créer des emplois. Il faut noter que la ville de Rennes a saisi l'occasion offerte en I982 par la Direction du Livre (prise en charge à 50 % des emplois pendant un an) et a créé dix postes, dont 5 de sous-bibliothécaires. On peut regretter que les autres villes n'aient pas profité de cette mesure. Peut-être l'information était-elle insuffisante, et on voit là tout le rôle que pourrait jouer ici un service départemental ou régional de la lecture (la région Bretagne n'a pas de délégué au livre et à la lecture).

Quant au sacro-saint principe de la gratuité, il est ici sérieusement battu en brèche, puisque l'inscription à la bibliothèque n'est gratuite qu'à Vitré. A Fougères, on ne prend pas une inscrption mais un abonnement, qui donne droit à sortir un livre pour deux semaines. On ne peut donc connaître le nombre de lectuers réellement inscrits, ceux-ci pouvant bien entendu souscrire plusieurs abonnements!

Dans les trois autres B.M., il s'agit d'une inscription annuelle, qui donne droit à emprunter 4 livres pour deux semaines:

Rennes: 20 Frs(à partir de I8 ans)
5 Frs (4-I8 ans)
30 frs par famille

Redon: 20 Frs

StMalo: 20 Frs (adultes)
I0 Frs (enfants)
gratuite pour les personnes agées bénéficiaires du Fonds National de Solidarité

Les élus municipaux restent dans l'ensemble assez attachés à ce principe d'inscription payante à l'année, estimant nécessaire de demander une participation aux habitants de la commune qui utilisent ce service, même si les recettes que les inscriptions représentent sont minimes. Il semble bien toutefois que le public accepte bien cette forme de participation, puisque une enquête réalisée en I979 par la société ARC mc(I), pour le compte de la Direction du Livre, faisait apparaître que "la majorité des personnes interrogées se prononcent en faveur d'un droit d'abonnement, à l'exclusion de tout paiement pour chaque livre emprunté ".

(I) L'expérience et l'image des bibliothèques municipales" in: Bulletin des bibliothèques de France, juin I980, p.265-299

Le paiement d'un droit d'inscription annuelle ne doit pas devenir dissuasif et il semble bon de prévoir un droit moins élevé par famille et des exonérations pour les plus défavorisés.

5) Les crédits pour les acquisitions. Taux de renouvellement des collections

Les calculs ne sont pas facilités par le fait que certaines villes comme Fougères inscrivent tous leurs achats de livres en investissement, d'autres n'inscrivant que les plus chers, d'autres enfin n'en inscrivant aucun. Nous avons tenté une récapitulation et rapporté le montant des crédits d'acquisition à celui des dépenses de fonctionnement et d'investissement consacrés aux acquisitions.

	Dépenses documentaires	% par rapport aux dépenses totales
FOUGERES	I75.372 F.	I5,4 % (I.I36.345 F.)
SAINT MALO	I87.970 F.	I8.I % (I.037.455 F.)
RENNES	828.829 F.	I8.7 % (4.4II.939 F.)
REDON	34.073 F.	I4 % (243.048 F.)
VITRE	55.223 F.	22.5 % (244.476 F.)

La moyenne nationale étant, selon le rapport VANDEVOORDE de I4,45 %, les bibliothèques du département semblent consacrer une part relativement importante de leurs crédits aux acquisitions. Ce chiffre est à observer en rapport avec le pourcentage du budget consacré à la masse salariale, généralement inférieure à la moyenne française de 6I %.

Le taux de renouvellement des collections est nettement inférieur à l'objectif proposé par le rapport VANDEVOORDE (I2 % pour les adultes, 17 % pour les enfants) si on ramène le nombre d'acquisitions aux collections totales, car les collections anciennes sont importantes. Il est donc intéressant de le ramener aux collections en libre accès : l'objectif n'est pas tout à fait atteint, mais le taux de renouvellement est assez bon et, de plus, en nette progression depuis quelques années.

A Fougères, I.898 volumes acquis en 1975, 4.007 en 1981 et 5.839 en 1982.

A Vitré, I26 volumes acquis en 1975, 258 en 1977, et I.02I en 198I !

Taux de renouvellement des collections

	ADULTES % par rapport aux collect. Totales	ADULTES % par rapport aux collect. Libre accès	ENFANTS % par rapport aux collect. Totales	ENFANTS % par rapport aux collect. Libre accès
FOUGERES	3,2 %	II,9 %	I2 %	
RENNES	2,5 %	I9,1 %	I8,9 %	19,7 %
SAINT MALO	5 %	I2,2 %	I2,3 %	I4,2 %
REDON	2,9 %	4 %	I0,6 %	
VITRE	en général : 14,8 %			

6) L'activité des bibliothèques

Rappelons qu'à Fougères il s'agit d'abonnements et non de lecteurs inscrits, il est donc difficile de juger le pourcentage d'inscrits par rapport à la population.

On peut tout de suite noter que ce sont les bibliothèques de Redon et Vitré qui obtiennent les meilleurs résultats: le pourcentage de lecteurs inscrits y est nettement supérieur à la moyenne nationale des villes de même taille. Peut être faut-il y voir un signe que la B.M. a un rôle d'autant plus important que la ville est de taille moyenne et qu'elle offre, de ce fait, peu de services culturels. La nouvelle bibliothèque de Vitré dont les locaux sont très accueillants connaît, depuis son ouverture en 1979, un succès tout à fait remarquable.

Fougères se situe à peu près à la moyenne nationale: la bibliothèque s'est bien développée depuis l'après-guerre (90 abonnements et 22.000 volumes seulement en 1945, 2.700 abonnements et 90.000 volumes en 1981). Elle a bénéficié d'une extension récente, bien que le libre accès y reste insuffisant. On peut signaler l'effort fait à Fougères en faveur des handicapés pour qui on a aménagé un accès à la bibliothèque.

Rennes et Saint-Malo, par contre, sont nettement en dessous de la moyenne en 1981. Ces deux villes souffraient vraisemblablement de l'absence d'un véritable réseau, du manque d'annexes dans les quartiers excentrés et, pour Rennes, d'une centrale mal adaptée. Nous étudierons, par la suite, le développement du réseau de lecture publique à Rennes.

Emprunteurs et volume du prêt

	FOUGERES	RENNES	ST MALO	REDON	VITRE
Emprunteurs par rapport à la population	II,2 % ?	5,02 %	6,06%	I3,6%	I4,7%
Moyenne nationale	9,5 %	I0,2 %	9,5 %	7,9%	8,9%
par des enfants	22,2 %	54,5%	29,2 %	24,3%	44 %
moyenne nationale française : 39 %					
Prêt par lecteur	18	29	32,7	33,3	20,3
Prêt par habitant	2,04	I,46	1,98	4,54	2,98
moyenne nationale (villes plus de I0.000 hab.) 2,09					

La proportion d'enfants parmi les inscrits est assez variable. La situation rennaise peut s'expliquer par l'effort fait pour les sections enfantines dans les annexes de quartier, qui sont situées dans des quartiers neufs, à population assez jeune et où le nombre d'enfants est élevé. Là, comme à Vitré, on propose aux enfants des animations (heure du conte et travail en liaison avec les classes) qui permettent de leur faire connaître la bibliothèque. A Vitré, l'ouverture de la nouvelle bibliothèque s'est marquée par une large campagne en direction des enfants : sélection de livres pour enfants, illustration par chaque école d'une partie d'un livre puis exposition de tous les dessins des enfants... A Redon, des animations ont démarré depuis Octobre 1982 .

D'une manière générale, les enfants sont de gros emprunteurs de livres et ils sont aussi très intéressés par toutes les formes d'animation que l'on peut leur proposer.

L'animation est également un bon moyen de faire connaitre la bibliothèque mais, là aussi, les conditions ne sont pas toujours réunies. A Fougères, le manque de place est tel qu'il est impossible d'organiser l'heure du conte dans la section enfantine.

Cependant, les B.M. ont développé les expositions, les rencontres avec des auteurs et le travail avec les autres organismes sociaux et culturels de la ville. Il s'agit là d'un travail important, car, si l'animation ne doit pas devenir l'activité principale de la bibliothèque, elle constitue un bon moyen d'intégration à la vie locale.

7) La fonction "information et documentation"

Nous avons toutd(abord mesuré la part des documentaires dans les acquisitions de livres, les bibliothèques ne pouvant fournir la part de ceux-ci dans leurs collections (pour la bibliothèque de Rennes, nous n'avons pas la ventilation des acquisitions).

	FOUGERES	RENNES	ST-MALO	REDON	VITRE
Documentaires / acqu. totales	64%		58%		38,6%
adultes	76%		70%	50,5%	
enfants	45%		38%		

Nous ne pouvons tierrde conclusion générale, disons simplement que Saint-Malo et Fougères font porter la majorité de leurs acquisitions sur les documentaires en ce qui concerne les adultes, tandis qu'ils n'atteignent que 38% pour les enfants à Saint-Malo et 45% à Fougères. Vitré accorde une part assez faible aux documentaires, mais en emprunte davantage à la B.C.P., équilibrant ainsi son fonds.

Fougères, Rennes et Saint-Malo possédant des salles d'étude, elles y ont en général un fonds d'usuels aseez développé, qui comprend une part importante d'encyclopédies et de dictionnaires. A Fougères, quelques usuels figurent aussi dans un coin de la salle de prêt, surtout encyclopédies et dictionnaires pratiques; dans cette bibliothèque on trouve aussi un assez grand choix de documents administratifs, juridiques, de cartes et plans, et également des documents fournissant des données d'actualité, statistiques et autres.

Bien qu'une salle d'étude et d'usuels existe dans ces 3 bibliothèques, on reste très loin, comme dans la plupart des bibliothèques françaises, de la notion anglo-saxonne de "reference service". Ce serait pourtant un moyen d'intégration à la vie de la cité. Ne pouvant aller à un haut niveau de spécialisation, la bibliothèque ne peut prendre la place de centres de documentation qpécialisée, mais pourrait développer un service d'information directe en élargissant considérablement son choix d'ouvrages tels que recueils d'adresses, annuaires d'évènements, textes adminixtratifs, cartes, plans etc. Il nous semble que les

fonds d'usuels sont un peu trop traditionnels, et qu'il faudrait une ouverture plus grande à toutes sortes de documents, de façon à ce que le public puisse venir chercher des informations aussi bien culturelles que pratiques.

Ce service est aussi en rapport avec la documentation locale où les B.M. peuvent jouer un rôle important. Elles s'efforcent, effectivement, d'acquérir les documents traitant de la ville et de sa zone d'influence . A Saint-Malo, la bibliothèque s'est spécialisée dans le domaine maritime en raison de la situation et de la tradition historique de la ville. Le fonds local est, en général, à la salle d'étude mais on retrouve ici le problème de la place et il n'existe, nulle part, de salle de documentation locale même pas à Rennes où le fonds local est conservé majoritairement en magasin.

La bibliothèque de Vitré qui a porté tous ses efforts sur le prêt ressent, depuis quelque temps, le besoin de faire exister un service d'usuels avec 2 ou 3 tables dans un coin de la pièce pour la consultation sur place. Il y avait en Janvier 1983,400 volumes environ qui comprennent guides, dictionnaires,encyclopédies et livres d'art.

A ce service, il faut relier celui des périodiques dont nous avons déjà souligné qu'il est souvent insuffisant et relativement mal mis en valeur.

Nombre d'abonnements

	En 1981	Début 1983	Périodiques locaux et régionaux
FOUGERES	92	I05	24
SAINT MALO	46	I00	25
RENNES (lecture publ.)	190	235	
REDON	19		
VITRE	46	54	6

La progression est très nette partout, il est évident que les responsables ont misé sur ce service qui est fortement attrayant. Des villes comme Saint Malo et Fougères sont riches de périodiques destinés à la salle d'étude, de même que Rennes où certaines collections de périodiques d'étude (sociétés savantes par exemple) sont remarquables. Vitré et Redon insistent davantage sur les périodiques grand public.

Faute de temps, les employés ne peuvent réaliser de dépouillements sinon occasionnellement pour les articles concernant la ville. On trouve partout des périodiques locaux pour lesquels les bibliothèques bénéficient, parfois, de service gratuit. On prête les périodiques, sauf le dernier numéro, à Saint Malo et Vitré tandis qu'ils sont tous à consulter sur place à Rennes et Fougères.

Aucune bibliothèque ne publie de liste de périodiques à l'intention des lecteurs. Le choix des périodiques est fait, à partir de demandes d'usagers, et par les bibliothécaires. A Fougères, le choix est enterriné par le Comité Consultatif qui se réunit une dizaine de fois par an. Les bibliothécaires déclarent avoir le souci de choisir des périodiques offrant des garanties de sérieux et d'objectivité et de toucher le public, tout en ayant le souci de reconduire certains abonnements pour constituer des collections complètes.

8) Les fonds anciens

Les fonds anciens des B.M. d'Ille-et-Vilaine ne posent pas de problème véritablement spécifiques; c'est pourquoi, après une rapide description de la situation actuelle, nous soulignerons simplement quelques points qui renvoient à la problématique générale des fonds anciens en France, telle qu'elle a été posée dans le " Rapport au Directeur du Livre et de la Lecture sur le patrimcine des bibliothèques" (1).

Voir tableau

Avant de commenter ce tableau, notons qu'il existe également un fonds ancien important à la B.I.U. de Rennes: 15.271 volumes, dont 11.828 à la section de Lettres, 2250 à la section de Droit. Si l'on regroupe donc les fonds de la B.I.U. et de la B.M.C., il existe dans les collections rennaises 34.545 volumes, tandis qu'on recense en outre à la B.M. 1099 manuscrits.

Les fonds anciens des B.M. ne sont pas très importants, le plus riche étant celui de Rennes (environ 20.000 volumes), suivi par celui de Vitré (12.000 volumes). La B.M. de Fougères compte 5.000 volumes mais possède des fonds spéciaux assez développés, tandis que celle de Saint-Malo, qui ne possède que 744 volumes antérieurs à 1811, a une collection particulière "marine".

S'il n'y a pas de fonds extraordinaires en Ille-et Vilaine, ceux-ci font cependant partie intégrante d'un patrimoine qu'il faudrait pou voir exploiter davantage, car ils intéressent la recherche, comme en

LES FONDS ANCIENS

	Manuscrits		Total du fonds	Total du fonds	Nombre de volumes par siècle				Fonds spéciaux
	Mètres	Volumes	Mètres ou Titres	(volumes	XV°	XVI°	XVII°	XVIII°	
FOUGERES	I2	2I4	200 m.	environ 5.000	5	I20	400	4.500	Atlas, cartes et plans ..... 205 Estampes..... 2.I88 et dessins..... 32I Médailles
RENNES	28	I.099	I6.274 titres + 3.000 doubles		I37	I.707	5.343	9.087	
SAINT MALO	3,4	74 + 5	36 m 20	744	5	I37	90	5I2	1 Atlas 18 périodiques 1 livre en breton
VITRE	0,3	3	300 m.	N.C. I2.000 vol. environ					
REDON	-	N.C.	?	233				233	1 Atlas

A Saint-Malo existe en outre une collection particulière : Marine I6I2-1809 (Navigation, Compagnie des Indes,Courses).

témoigne la collaboration de la B.M. de Rennes avec l'U.E.R. de Lettres de l'Université de Haute-Bretagne (travail sur des manuscrits), mais il faut déplorer le manque de moyens. La B.M. n'a pratiquement pas de microfilms et la consultation se fait dans la salle de lecture avec, cependant, la précaution d'un pupitre lorsqu'il s'agit d'un grand format.

L'exploitation des fonds n'est donc guère facilitée. Cependant, il existe à Fougères, Rennes et Saint-Malo, des catalogues ou des fichiers permettant d'en connaitre la composition. Tout au moins sont-ils, dans ces bibliothèques dans d'assez bonnes conditions de conservation et relativement faciles à communiquer puisque classés et inventoriés. Malgré cela, ayant travaillé nous-mêmes sur un manuscrit du XVème siècle dont certaines enluminures appelaient une restauration urgente, nous avons pu constater combien il serait urgent de prendre des mesures conservatoires.

En ce domaine, c'est à la B.M. de Vitré que se posent les problèmes les plus sérieux.

Ce fonds ancien n'apparait dans le tableau que sous la forme de 300 mètres recensés par l'enquête de 1975.La bibliothécaire estime le nombre de volumes à I2 ou 15.000 (mais ceci inclue des volumes du XIXème siècle). En 1889, la bibliothèque comptait IO.360 volumes recensés dans le catalogue imprimé à l'époque, mais le fonds a beaucoup souffert depuis. La bibliothèque, située autrefois dans les tours du château, était exposée aux intempéries en raison de l'état du bâtiment. Les livres sont donc restés longtemps sans protection contre le vent, la pluie, les insectes et même le vol. Lorsque la bibliothèque a déménagé, l'état catastrophique du fonds a nécessité la désinfection dans un atelier spécial. Traités et assainis, les volumes sont revenus sous la forme impressionnante de 300 caisses d'environ 60 kilos. Ils sont maintenant stockés dans des locaux sains (chambre forte d'une ancienne banque) qui, s'ils ne répondent pas tout à fait aux conditions optimales de conservation, présentent quand même de bonnes garanties.

Mais il est impossible au personnel de Vitré de traiter ce fonds. Madame TRAVERS prend la peine, lorsqu'elle réussit à dégager un peu de temps, de"déballer" quelques caisses et regroupe les livres sur les rayonnages en les classant par grands thèmes et en mettant à part ceux qui concernent Vitré et sa région (les plus demandés).

Le fonds de Vitré fait relativement souvent l'objet de demandes en prêt-inter, notamment l'important fonds de théologie, mais l'absence de traitement, tant intellectuel que matériel, rend l'exploitation impossible. Un inventaire de ce fonds, qu'il faudrait faire en

s'appuyant sur l'ancien catalogue imprimé est indispensable pour que les livres en soient utilisables. Cela nécessiterait l'intervention de personnel qualifié en la matière (intervention de l'équipe régionale chargée de ce travail telle qu'elle est préconisée dans le rapport DESGRAVES). La municipalité de Vitré, de toute évidence, ne créera pas d'emploi pour cela et ceci nous ramène au problème des responsabilités à l'égard des fonds anciens, de leur traitement et de leur exploitation.

En effet, les municipalités, même lorsqu'elles sont conscientes que la conservation des documents est une fonction primordiale de la bibliothèque, ne sont jamais prêtes à assumer la charge financière qui représenterait la "mise à niveau" de ces fonds : inventaire et catalogage lorsque ceux-ci n'existent pas, amènagement d'une zone spécifique pour le travail sur les livres anciens, équipement de locaux spécialement concçus à cet effet. Elles attendent, en ce domaine, l'intervention de l'Etat.

"L'Etat ne se remettrait pas aux seules collectivités locales "du soin de conserver, de mettre en valeur et d'accroître le patri-"moine des bibliothèques municipales sans aggraver la dégradation "accélérée, la sous exploitation et l'appauvrissement qui le "caractérise ". (1)

9) Le développement d'un réseau de lecture publique : l'exemple de Rennes

Monsieur Pierre-Yves HEURTIN, Adjoint au Maire de Rennes, écrivait, dans un rapport de Novembre 1981 : " une politique de la "lecture publique n'est pas spectaculaire. C'est une oeuvre de "longue haleine qui implique des efforts soutenus, intégrant à la "fois la durée et la régularité dans l'effort. A Rennes, compte-tenu "du retard accumulé depuis plusieurs années, la tâche est particu-"lièrement ardue ". (2)

Pour corroborer les conclusions de Monsieur HEURTIN, nous citerons quelques chiffres qui montrent les points où s'effectue le déblocage de la situation rennaise.

Volumes achetés annuellement :

I975 : 4.765

I978 : 7.857 dont 2.7I0 pour les enfants

I980 :I5.637 " 7.40I " " "

I982 :34.7I5 " I7.035 " " "

(1) Rapport au Directeur du Livre et de la Lecture sur le patrimoine des bibliothèques, in. B.B.F., Tome 27, N° I2,page 672 .

(2) Une nouvelle politique pour la bibliothèque municipale, rapport présenté par Monsieur HEURTIN, Ville de Rennes

Les acquisitions ont augmenté de 96,92 % de 198I à 1982.

Nombre d'inscrits

1975 :	6.466	inscrits	dont	3.750	enfants
1980 :	8.775	"	"	4.978	"
198I :	9.650	"	"	5.260	"
I982 :	I2.I39	"	"	6.490	"

Le pourcentage d'inscrits, par rapport à la population, est passé de 3,3 % en 1975 à 5,02 % en 1982.

Développement du réseau : locaux, bibliobus, ouverture d'annexes

Centrale 2.472 m2

1964 : achat d'un bibliobus

I967 : achat du 2ème bibliobus

1972 : annexe de Villejean (180 m2)

1977 : " " Carrefour I8 (240 m2)

1980 : " " Arc-en-Ciel (175 m2)

1982 : " " Maurepas (360 m2) et de Bourg l'Evesque (I25 m2)

L'ouverture de l'annexe de Maurepas a vu le démarrage des collections audio visuelles à la B.M. de Rennes (vidéo cassettes à consulter sur place et cassettes sonores pour le prêt).
Sont en projet une annexe au "Triangle" (Z.U.P. SUD) au premier semestre 1985, l'annexe Nord-Saint Martin (300 m2) au premier semestre 1984, et trois autres annexes par la suite.

Il est donc possible d'affirmer, au vu de ces résultats, que la situation de la lecture publique est en très nette amélioration depuis quelques années, même si des efforts restent à faire. Il faut souhaiter que, dans le contexte de crise économique, des problèmes d'ordre financier ne viennent pas mettre un frein à ce développement.

L'insuffisance des annexes a été parfaitement sentie par la municipalité qui a porté ses efforts sur le maillage du tissu urbain, les bibliobus servant pour l'instant de relais dans les quartiers qui n'ont pas d'annexe et devant, par la suite, desservir en prêt direct diverses collectivités. En effet, l'accroissement des dépôts dans les collectivités est aussi un axe de la politique menée par Mademoiselle POUILLIAS, Directrice de la bibliothèque, en accord avec la municipalité.

Un problème subsiste : la bibliothèque centrale.

Beaucoup trop exiguë, d'aspect trop traditionnel, et trop longtemps repliée sur une communication parcimonieuse des documents la bibliothèque centrale s'est animée, depuis 1982, d'expositions

de conférences, de soirées avec des conteurs.... Les problèmes de locaux empêchent de donner à la Centrale la dimension qu'elle devrait avoir dans une ville comme Rennes, métropole régionale.

Le fonds ancien, comme le fonds local et régional (fonds breton et celtique) est certainement sous employé, car peu accessible.

Il n'y a pas de salle de périodiques, ni même de coin aménagé à cet effet dans la salle de travail. On pourrait également attendre de trouver, à la Centrale, un service de documentation et d'information plus développé sur la vie locale ou même départementale et régionale.

La ville de Rennes a consenti un gros effort dans le domaine du personnel, créant IO emplois nouveaux en 1982 et envisageant d'en créer d'autres au fur et à mesure de l'ouverture des annexes. En la matière, c'est l'Etat qui est déficient puisqu'il n'existe à Rennes que deux postes de conservateurs d'Etat pour environ 45 employé(e)s. La ville de Rennes avait inscrit à son budget pour 1983 la création d'un troisième poste, celui-ci a été refusé par l'Etat. Il est assez curieux de constater que le caractère classé de la bibliothèque joue, ici, comme un frein à son développement.

Nous reviendrons sur le développement de la B.M. de Rennes en tant que bibliothèque régionale lorsque nous envisagerons un schéma d'extension de la lecture publique au niveau départemental.

Pour terminer, nous donnerons la parole à Monsieur HEURTIN qui définit la nouvelle politique préconisée à Rennes autour de trois orientations :

" - multiplier les lieux ouverts à la lecture en vue de couvrir, en
" un maillage serré, l'ensemble du territoire urbain.
" - accroître sensiblement le personnel.....
" - engager une politique plus ambitieuse des acquisitions pour enri-
" chir les collections existantes et répondre au mieux aux attentes
" des lecteurs ".

CHAPITRE II

LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET d'ILLE-ET-VILAINE

Rappelons, tout d'abord, que sur les 362 communes du recensement de 1982, 359 sont du ressort de la B.C.P. puisque comptant moins de vingt mille habitants. Deux d'entre elles, cependant, possèdent une véritable bibliothèque municipale : Vitré et Redon, qui reçoivent des dépôts de la B.C.P.

Hormis Redon, les communes qui ont entre 5.000 et 10.000 habitants sont au nombre de 7 : la grosse majorité des communes se situant en dessous de 5.000 habitants (96,6 % des communes du département), 24 ayant entre 3 et 5.000 habitants.

La tâche qui attendait la B.C.P. était donc très vaste. La bibliothèque fut créée en 1964, alors qu'il n'existait encore en France d'une trentaine de B.C.P. Il faut noter que sa création n'avait pas été demandée par les instances départementales, mais qu'il s'agissait d'une initiative de la Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique devant le vide total, à l'époque, en Bretagne. L'Ille-et-Vilaine fut donc le premier département breton à être doté d'une B.C.P. (Morbihan 1967, Finistère 1975 et Côtes-du-Nord en 1982 seulement).

La B.C.P. a longtemps fonctionné avec une équipe restreinte et un seul bibliobus, ce qui a bien sûr influencé son mode de fonctionnement. Elle n'a jamais reçu d'aide importante de la part du Conseil Général qui ne s'est guère intéressé au problème de la lecture au niveau départemental, laissant le service extérieur de l'Etat qu'est la B.C.P. mener seul le travail. Nous verrons qu'il risque d'en résulter quelques difficultés au moment où la B.C.P. passera sous l'autorité du Conseil Général qui ne semble, pour l'instant, pas encore très préoccupé, ni même informé, des problèmes.

La population que la B.C.P. doit desservir était, en 1975, de 43I.793 hbaitants; elle s'élève, selon le recensement de 1982, à 483.470 habitants.

I - CONDITIONS ACTUELLES DE FONCTIONNEMENT

1) Le personnel et les véhicules

L'équipe qui a la charge de la B.C.P. comprend :

- un conservateur, Mademoiselle LAPORTE, qui dirige la bibliothèque depuis 1965,
- trois sous-bibliothécaires,
- deux magasiniers du service des bibliobus
- un magasinier du service général
- un agent administratif.

Cette équipe existe, telle quelle, depuis Octobre 1982 seulement puisque, à cette date, ont été créés, par l'Etat, un poste de sous-bibliothécaire et un poste de magasinier-chauffeur, postes nécessaires pour faire fonctionner le deuxième bibliobus que recevait la B.C.P. A ce titre, l'année 1982 marquera, sans doute, une étape dans le développement de la B.C .P. qui reçoit enfin les moyens longtemps attendus, sans être pour autant totalement suffisants.

La B.C.P., pour ce qui est des véhicules, possède actuellement deux bibliobus pouvant contenir environ 2.000 volumes et une fourgonnette de liaison.

Rappelons qu'en 1981 (1), la moyenne française était de 1 agent pour 32.680 habitants et un Bibliobus pour 121.951 habitants. En Ille-et-Vilaine, la B.C.P. fonctionnait, jusqu'en Octobre 1982, avec 6 agents soit 1 agent pour 71.965 habitants et fonctionne, depuis, avec 1 agent pour 54.974 habitants (par rapport au recensement de 1975) ou pour 60.433 habitants (recensement de 1982). Elle avait un bibliobus pour les 431.793 personnes à desservir; elle en a maintenant 1 pour 241.735. Encore nettement en dessous de la moyenne française pour les B.C.P. existantes, sa situation s'améliore cependant. Jusqu'en 1982, elle faisait partie des 5 B.C.P. qui, parmi celles qui existaient, fonctionnaient avec un seul bibliobus pour plus de 400.000 habitants et était également, pour le personnel, parmi les moins bien loties.

On peut donc affirmer que la B.C.P. fonctionnait avec des moyens vraiment faibles, voire dérisoires, ce qui explique d'ailleurs que, après avoir pratique un certain temps le prêt par caisses, elle se soit orientée uniquement vers le prêt semi-direct aux dépositaires. Il est en effet difficile de penser au prêt direct lorsqu'on ne dispose que d'un seul bibliobus.

(1) VANDEVOORDE P., po.cité, annexes p.106

2) Les locaux

Cette faiblesse se retrouve au niveau des locaux, puisque la centrale couvre seulement 500 m2, ce qui correspond à la première série de programmes de construction des B.C.P. Notons donc que, si la B.C.P. d'Ille-et-Vilaine a l'avantage sur d'autres d'être installée dans des locaux définitifs, elle se trouve réellement à l'étroit puisque sa surface correspond à celle que l'on prévoit désormais pour les annexes, tandis que les programmes de construction des centrales vont de I.200 à 1.750 m2.

L'exiguité des locaux pose deux séries de problèmes : il est impossible, actuellement, d'étendre l'activité de la B.C.P. par exemple vers le prêt de disques, faute de place. D'autre part, ce sont de mauvaises conditions de travail pour le personnel.

3) Les collections

	198I	I982	Evolution 8I/82
Livres (volumes)	I22.806	I37.279	+ II %
Adultes : total	53.8I8	58.600	+ 8,8 %
romans	23.046	25.542	+I0,8 %
documentaires	30.772	33.058	+ 7,4 %
Enfants : total	68.988	78.679	+ I4 %

En 198I, la B.C.P. disposait donc de 1 livre pour 3,5I habitants, la moyenne française étant alors de 1 pour 2,78 h. En 1982, les acquisitions ayant été importantes, le chiffre tombe à 1 livre pour 3,14 habitants (ramené au même chiffre de population, c'est-à-dire celui du recensement de 1975). Malheureusement, si l'on ramène ce chiffre à ceux du recensement de 1982, on retombe à un livre pour 3,52 habitants. Ce chiffre est évidemment très faible, bien que les acquisitions de 1982 se soient élevées à I4.473 volumes, soit une augmentation des collections de 11 % (rappelons que l'année 1982 a été particulièrement faste au niveau des crédits de fonctionnement. En 198I, la B.C.P. n'avait acquis que 7.746 volumes, soit une augmentation de 6,7 % de ses collections.

Au niveau des acquisitions, l'effort accompli en 1982 s'est donc porté, prioritairement sur les collections pour enfants (+ I4 %).

Cependant, la répartition des livres entre adultes, enfants, romans et documentaires, ne connaît pas d'évolution vraiment remarquable. Elle est la suivante :

	198I	1982	
Adultes	43,8 %	42 %	Romans 18 % Documantaires 24 %
Enfants	56,2 %	58 %	
Total	100 %	100 %	

La part des documentaires est donc relativement importante dans les collections de livres pour adultes (56,5 %). Nous verrons que cela ne se reflète pas au niveau du prêt.

La part des collections pour enfants est lourde : 57 %, alors que la moyenne nationale pour les B.C.P. était de 45 % en 1981 . Cette importance était compensée par une moindre proportion de romans pour adultes (18 % contre 30 % en moyenne nationale), la part des documentaires pour adultes se situant à peu près à la moyenne nationale de 25 %.

Au delà de cette insuffisance relative en documents imprimés, il faut souligner l'absence totale d'autres médias à la B.C.P. Ceci s'explique fort bien par la faiblesse des moyens; il peut être judicieux de choisir d'assurer correctement un service, en l'occurrence celui des livres, plutôt que de se disperser en différents secteurs qui seraient alors très mal couverts. Néanmoins, ce problème est à envisager de manière rapide, avec tous ses corollaires (aménagement de nouveaux locaux, postes supplémentaires, etc..) si l'on souhaite développer l'activité de la B.C.P. De toute façon, il s'agit d'un domaine où la population résidant en zone rurale est, une fois encore, très défavorisée.

4) Le budget

	198I	I982	Evolution 8I/82
Dépenses de fonctionnement totales	342.03I	593.079	+ 73 %
Acquisitions	I99.966 (58,4%)	376.970 (63,5%)	+ 88 %
Equipement de livres	67.982 (I9,8%)	86.68I (I4,6%)	
Carburant et entretien des véhicules	II.368 (3,3%)	I8.875 (3,2%)	

Dépenses de fonctionnement

La forte augmentation du budget de la B.C.P. et donc de ses dépenses de fonctionnement, que l'on observe en 1982, participe du plan de rattrapage concernant les moyens des B.C.P. au niveau national, le but étant une mise à niveau des services avant le passage aux départements au 1er Janvier 1986.

En Ille-et-Vilaine, l'effort s'est porté sur les collections, leur part dans les dépenses de fonctionnement passant de 58,4 % à 63,5 %. Elle a également permis l'achat de mobilier et de matériel de bureau.

Pour estimer les moyens réels dont dispose la B.C.P. et les comparer à ceux d'autres départements, ou à ceux des bibliothèques municipales, nous avons calculé :

- La somme dont disposait la B.C.P. en 198I, par habitant, était de 0,79 Fr. La moyenne nationale s'élevait alors à 1,15 F. La B.C.P. était donc très en dessous de ce niveau, pourtant jugé insuffisant par ailleurs. Rappelons que, dans les villes de plus de 10.000 habitants, les dépenses pour les acquisitions représentent, à elles seules, 3,24 Frs par habitant. En 1982, la B.C.P. a disposé de 1,22 F. par habitant, somme qui est encore bien loin de permettre un service très développé.

- La participation des communes et du Conseil Général n'apparaît pas dans les rapports d'activité où elle est intégrée aux crédits de fonctionnement versés par l'Etat. Elle est, en effet, versée sous la forme d'un fonds de concours. La participation du Conseil Général a été, en 1982, de 20.000 Frs, ce qui représente 3,3 M des dépenses de fonctionnement, celle des communes a été de I4.000 Frs (chiffre très variable selon les communes), soit 2,3 % des dépenses de fonctionnement.

II- LES ACTIVITES DE LA B.C.P.

Comme nous l'avons déjà signalé, la B.C.P. ne disposant que d'un seul bibliobus, s'est trouvé cantonnée dans le prêt par dépôts. Le prêt direct, plus couteux en temps et en personnel, aurait demandé de privilégier un petit nombre de communes, avec tous les problèmes de choix que cela implique.

L'Ille-et-Vilaine faisait donc partie, en 198I, des 38 Départements où la B.C.P. ne pratiquait que le prêt par dépôts, prêt semi-direct toutefois : la (le) dépositaire monte choisir les livres dans le bibliobus, parfois avec quelques lecteurs. Pour les dépôts proches

de Rennes, les dépositaires viennent choisir les ouvrages directement à la B.C.P.

Dans un premier temps, nous définirons les objectifs officiellement fixés à la B.C.P. et nous tenterons ensuite d'évaluer son activité par rapport à ces objectifs.

1) Population desservie

Nous nous sommes servis des chiffres les plus récents concernant la popularion, ceux du recensement de 1982. Cela entraîne parfois quelques distorsions entre les chiffres que nous avons nous-mêmes calculés et ceux empruntés aux rapports d'activité de la B.C.P. établis d'après le recensement de 1975. La distorsion est cependant assez faible au niveau des pourcentages ; elle est un peu plus importante quant au nombre de communes. Le recensement de 1982 indique, en effet, 359 communes de moins de 20.000 habitants, les chiffres utilisés par la B.C.P. étant de 350 communes.

La population que la B.C.P. se doit de desservir, habitant donc dans des communes de moins de 20.000 habitants, était en 1975 de 431.793 personnes et, en 1982, de 483.470 personnes, réparties dans 359 communes.

Le taux de couverture des communes, rapportant le nombre de communes desservies au nombre total de communes à desservir et le taux de couverture de la population, obtenu de la même façon, sont particulièrement intéressants. Il nous a également semblé utile de calculer le taux de communes desservies par un dépôt ouvert à tout public; nous approchons là le problème de l'importance des dépôts scolaires dans l'activité des B.C.P. Peut-on, en effet, considérer qu'une commune où le dépôt est effectué à l'école, et réservé aux élèves, est réellement desservie ? (d'autant plus qu'il ne s'agit même pas, à l'école, du prêt direct, mais que c'est généralement l'instituteur qui choisit les livres, avec le risque de transformer le dépôt de la B.C.P. en simple auxiliaire pédagogique).

La moyenne nationale française était, en 1977, de 64,8 % pour le taux de couverture des communes et de 77,1 % pour le taux de couverture de la population. La B.C.P. d'Ille-et-Vilaine se situe en dessous de cette moyenne, puisque les communes ne sont desservies qu'à 55,7 % et la population à 68 %.

La situation s'est améliorée en 1980, derniers chiffres que nous possédons. La population est desservie à 74 % (France 79 %) et les communes à 64,3 % (France 65,4 %).

IMPLANTATION DE LA B.C.P.

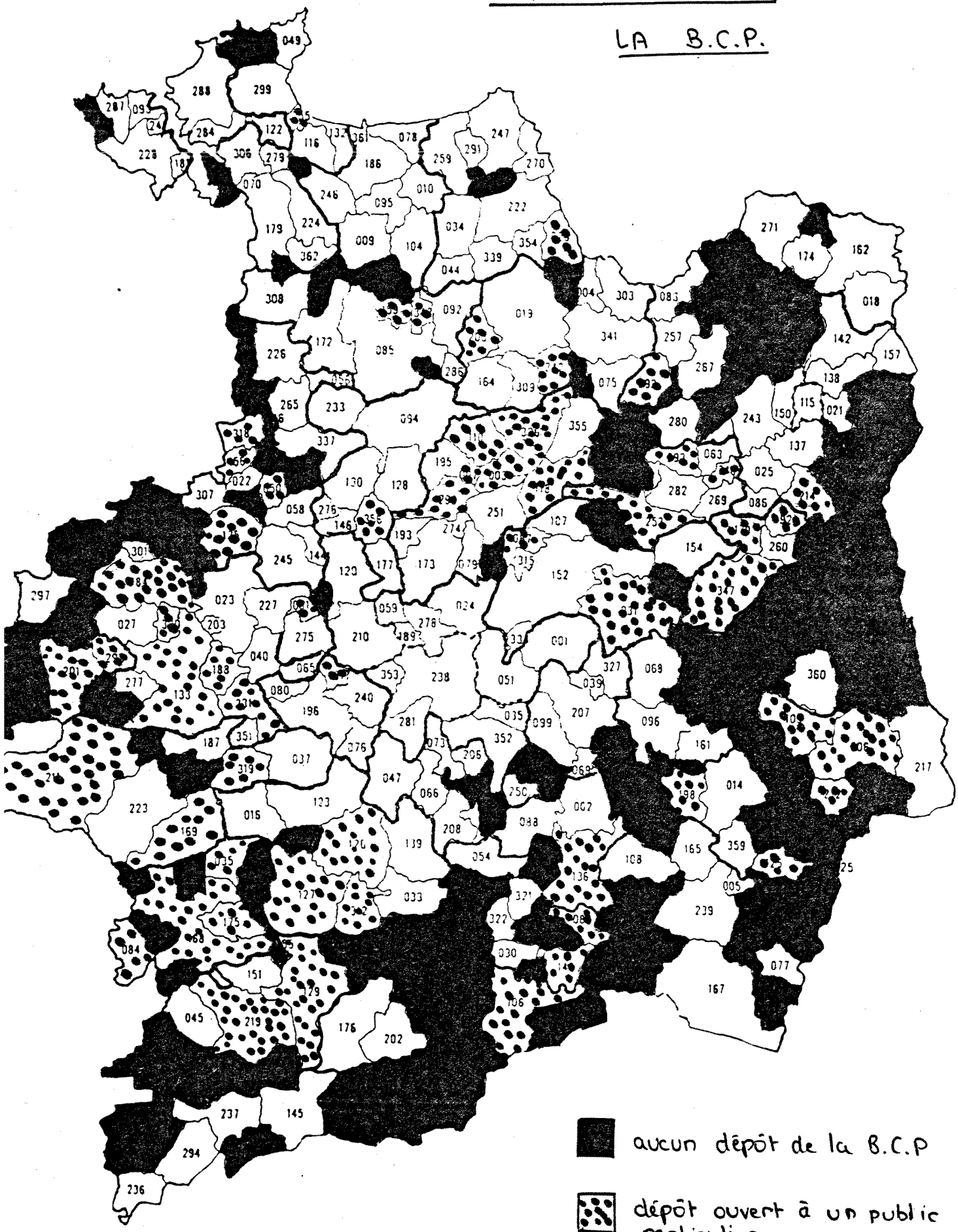

LES DEPÔTS DE LA B.C.P.

OUVERTS À TOUT PUBLIC

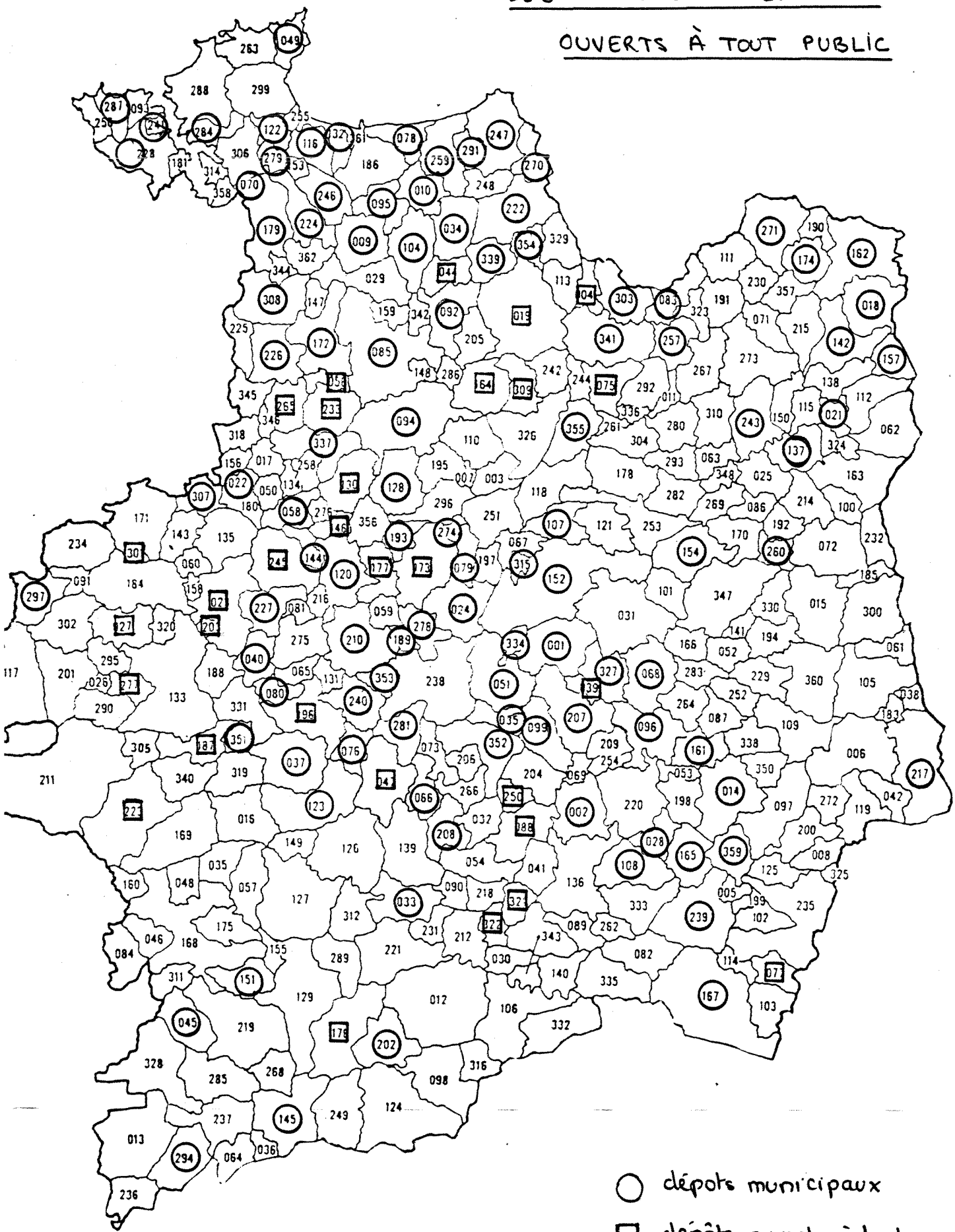

○ dépots municipaux

□ dépôts ouverts à tout public, mais non municipaux

Population desservie

	1981	en %	1982	en %
Nombre de communes du département	350 communes			
Population du département (communes - 20.000 hab.)	439.664 habitants			
Nombre de communes desservies	232	66,2 %	236	67,4 %
Population des communes desservies	329.883	75 %	332.970	75,7 %
Nombre de communes desservies tout public	178	50,8 %	177	53,4 %
Population des communes desservies tout public	232.970	53 %	236.059	53,7 %

Etendant son activité, la B.C.P. tend à se hausser au niveau de la moyenne nationale (calculée par rapport aux B.C.P. existantes) le taux de couverture pour l'ensemble des départements étant naturellement beaucoup plus faible.

Une fois cette comparaison effectuée, il nous a donc paru intéressant, avant d'aborder le problème des différents lieux de dépôt, d'examiner le taux de couverture, en comparant le total des communes à desservir aux communes où les dépôys sont ouverts à tout le public. On constate qlors que le taux de couverture est nettement moins satisfaisant, ceci en raison de la relative importance des dépôts ouverts seulement à un public particulier, avec, en tout premier lieu, les dépôts purement scolaires (respectivement 43,5 % et 38 % du total des dépôts).

Notons que ce problème n'est pas spécifique de l'Ille-et-Vilaine mais beaucoup plus général.

Avant d'y venir, nous voudrions rappeler rapidement quelques étapes de l'histoire des B.C.P. et des missions qui leur ont été assignées qui ont abouti à ce déséquilibre dépôts scolaires/ dépôts tout public et lecture enfantine/lecture adulte.

Créées par une ordonnance de 1945, les B.C.P. appartenaient alors au Ministère de l'Education Nationale, ce qui explique sans doute, en partie, la collaboration étroite des B.C.P. avec l'école.

S'appuyant sur des dépositaires tout trouvés, les instituteurs, disposant, avec l'école, d'un lieu de dépôt et avec la volonté de développer le goût de la lecture chez les enfants, afin d'en faire des adultes lecteurs, les B.C.P. ont souvent implanté leurs dépôts dans des écoles qui, parfois, étaient ouverts à tout le public, mais généralement réservé aux élèves.

Ainsi, en 1971, 71,7 % des dépôts étaient situés dans des écoles. Il faut noter qu'une circulaire du Directeur du Livre du 22 Février 1968, demandait d'accentuer le champ d'action auprès des jeunes et des adultes, mais instituait aussi le prêt direct auprès des élèves dans 8 B.C.P. pilotes; on risquait donc d'accentuer encore le déséquilibre en faveur de la lecture des enfants (par exemple: l'une de ces bibliothèques pilote, la B.C.P. du Doubs).

La circulaire d'un autre Directeur du Livre, Monsieur GROSHENS, du 17 Juillet 1978, insistera donc sur la nécessité pour la B.C.P. de se tourner résolument vers le public adulte et de rééquilibrer ses activités.

"...il convient de mettre l'accent, plus que celà n'a été "fait jusqu'à présent, sur la desserte des milieux ruraux d'une "part et d'autre part sur la satisfaction des besoins des lecteurs "adultes " (1).

La circulaire insistait donc sur le danger qu'il y a à trop scolariser la lecture, risquant par là même de dresser un obstacle entre les enfants et les livres et sur le fait que : " c'est le "privilège de la bibliothèque que de permettre à l'enfant de découvrir le plaisir et l'intérêt de la lecture et celui du libre choix "des livres qui correspondent à ses goûts ou à ses centres d'intérêt ".

Les B.C.P. se dégageant de leur tâche importante auprès des écoles, elles devraient normalement consacrer plus de moyens à la lecture des adultes, favorisant notamment les dépôts dans les mairies que l'on peut aussi concevoir, suivant la taille des communes, comme des relais-bibliothèques et, si possible, comme des embryons de bibliothèque municipale.

Qu'en est-il donc en Ille-et-Vilaine ?

2) Répartition des dépôts

Voir tableau.

(1) GROSHENS J.C. : Mission et objectifs des bibliothèques centrales de prêt. Ministère da la Culture et de la Communication , Direction du Livre

Répartition des dépôts de la B.C.P. (I98I et I982)

	Nombre de dépôts		Livres déposés, en % du total	
	I98I	I982	I98I	I982
Nombre total	3I5	327	168.096	170.552
TOUT PUBLIC	I78	I89	78,5%	78,8%
B.Municipales	5	5	7,8%	7,2%
Mairies	I08	II3	56,2%	56%
Et.socio-culturels	30	30	4,8%	4,8%
Et. scolaires	35	4I	I0,3%	I0,7%
PUBLIC PARTICULIER	I37	I38	2I,5%	2I,2%
Et; scolaires	I23	I24	I8,3%	I8,I%
Clubs du 3ème âge	8	8	I,7%	I,7%
Entreprises	6	6	I,4%	I,3%

Répartition des dépôts en % par rapport au nombre total de dépôts

	I98I	I982
Tout public	56,5%	57,8%
Public particulier	43,5%	42,2%
Etablissements scolaires (public particulier)	39%	37,9%
Mairies	34,2%	34,5%
B. Municipales	I,6%	I,53%
Et; scolaires (ouverts à tout public)	II,I%	I2,5%
Entreprises	I,9%	I,83%

Les dépôts ouverts à un public particulier représentent, en 1982, 42,2 % des dépôts (une grosse majorité est constituée de dépôts scolaires : 38 % au total); la B.C.P. évolue progressivement vers une plus grande part accordée aux dépôts municipaux. Notons que les statuts de la B.C.P. de l'Ille-et-Vilaine distinguent le dépôt installé dans la mairie même du dépôt municipal situé dans un local autre. La B.C.P. d'Ille-et-Vilaine, lorsque on la compare aux autres, fait partie de celles qui ont l'implantation la plus diversifiée, avec une proportion de dépôts scolaires,réservés aux élèves, inférieure à 50 % (seulement 11 B.C.P. en 1977, soit I6,6 % des B.C.P. existantes) et que l'évolution est générale en France vers une plus grande diversification des dépôts.

Les dépôts scolaires qui représentent 38 % de la totalité sontceux qui sont réservés aux seuls élèves et, donc, gérés par un instituteur. Mais il existe également des dépôts dans les écoles qui sont ouverts à tout le public (11 % des dépôts, 20 % des dépôts ouverts à tout public). Ici, il faudrait une enquête détaillée auprès de chacun d'entre eux, gérés sans doute par l'instituteur ou l'institutrice, pour apprécier leur impact réel auprès du public autre que les enfants.

En effet, un dépôt situé à l'école, même lorsqu'il est ouvert à toute la population de la commune, risque fort de n'être que peu fréquenté par les adultes et il ne faut dons pas surestimer l'activité de ces dépôts en ce qui concerne la lecture des adultes.(problème des horaires d'ouverture qui sont ceux de l'école, des vacances scolaires et aussi des réticences que peuvent montrer les adultes à "reprendre le chemin de l'école").

Dans tous les cas, la solution préférable est celle du dépôt municipal, celle qui pose le moins de problème lorsque la municipalité se décidé à créer une véritable bibliothèque municipale.

La B.C.P. de l'Ille-et-Vilaine a également essayé de diversifier son activité en développant des dépôts dans des collectivités : ainsi,il y a 4 dépôts vivants dans des entreprises (2 aux Laiteries BRIDEL, l'un à Martigné-Ferchaud, l'autre à l'Hermitage, 1 au C.E.L.A.R. à Bruz et un, enfin, à la Préfecture qui a jugé tout naturel de s'adresser à la B.C.P. plutôt qu'à la B.M. de Rennes).

On relève huit dépôts dans les clubs du 3ème âge qui sont réservés à ce public particulier, tandis que certains dépôts sont pris en charge par des clubs de personnes âgées mais ouverts à tout public (ils sont alors classés dans les établissements culturels, dépôts ouverts à tout public).

L'Ille-et-Vilaine, bien que se situant dans les départements dont les dépôts sont les mieux diversifiés, connait encore une proportion trop forte de dépôts scolaires. Il semble en effet préférable de développer les dépôts municipaux et de renvoyer vers ces dépôts les écoles : cela évite la multiplication des dépôts, la dispersion des efforts et l'éparpillement des tâches de la B.C.P. et cela a l'avantage de montrer le chemin de la bibliothèque aux enfants, ainsi que de sortir la lecture d'un cadre scolaire parfois trop contraignant.

L'activité de la B.C.P. et la répartition des dépôts connaissent des variations assez importantes selon les différentes zones du département.

	FOUGERES	REDON	RENNES	ST MALO
dépôts scolaires (écoles)	53 % (4I %)	56,7 % (54 %)	48,2 % (40,7%)	24 %
mairies et dépôts municipaux	4I %	I8,9 %	37,9 %	68 %
établissements culturels et socio-culturels	5,8 %	I0,8 %	6,8 %	
Clubs du 3ème âge		5,4 %	4,I %	8 %
Entreprises			2 %	

L'arrondissement de Redon a une physionomie bien particulière (et assez décourageante) : cette zone est non seulement la moins bien desservie du département mais aussi celle où les dépôts municipaux occupent la part la moins importante : seulement I9 % de dépôts. Ce sont les dépôts scolaires qui ont ici la part belle et ils sont, en général, réservés aux seuls élèves, sauf au Sel de Bretagne et à Saulnières où des livres sont déposés à l'école et à la mairie. Lorsque nous traiterons de l'association"Culture et Bibliothèque ppur tous", nous verrons que celle-ci a implanté des dépôts dans cette zone et cela n'est pas sans influence.

A l'opposé, l'arrondissement de Saint Malo comporte une forte proportion de dépôts municipaux. Ceux de Rennes et Fougères en comptent environ 40 %; pour Rennes, cependant, ce chiffre est à moduler par cantons : on relève de nombreux dépôts municipaux dans le canton de Rennes (proximité immédiate de la ville, communes semi-urbaines), tandis qu'à l'inverse, le canton de Vitré, outre la B.M. de cette ville, n'en compte qu'un seul, à l'activité d'ailleurs très limitée (I20 volumes déposés, prêts très faibles) à Saint

Christophe des Bois. Il en est de même pour le canton de Plelan le Grand (dépôts municipaux à Réal et Monterfil) et celui de Montfort.

3) Nombre de livres déposés et activité des dépôts

Pour 327 dépôts et I70.552 volumes déposés, le nombre moyen de livres déposés chaque année est de 52I par dépôt, en deux renouvellements annuels de 260 livres.

Remarquons, tout d'abord, que le renouvellement est peu fréquent : 26,5 % des B.C.P. françaises renouvellent leurs dépôts de 2 à 2,5 fois tandis que 69,3 % le font plus souvent (et 4,5 % moins de deux fois par an !). L'arrivée du 2ème bibliobus permettra sans doute, outre l'ouverture de nouveaux dépôts (la situation était assez bloquée per le fait de ne possèder qu'un bibliobus), des renouvellements plus fréquents.

Ramené au type de dépôts, le nombre moyen de livres par dépôt annuel, ou par renouvellement, fait apparaitre de grosses différences.

TOUT PUBLIC	Nombre de dépôts	Nombre de livres déposés	Moyenne annuelle	Moyenne par renouvellement
B.M.	5	I2.300	2.460	I.230
Mairies	II3	95.603	846	423
Et. culturels	30	8.I53	27I	I36
Et.scolaires	4I	I8.274	445	223
PUBLICS PARTICULIERS				
Et. scolaires	I24	30.932	249	I24
Clubs 3ème âge	8	2.975	37I	I86
Entreprises	6	2.3I5	385	I92

Les dépôts municipaux, avec une moyenne de 423 volumes par renouvellement, occupent une place importante. Plusieurs de ces dépôts sont vraiment importants (la B.C.P. dépose à Chartres de Bretagne I.850 volumes) et bénéficient, en outre, de fonds propres. Le fait que ce type de dépôts soit le plus facilement transformable en B.M. nous a conduits à lui consacrer une étude plus précise par la suite.

A l'opposé, les dépôts scolaires n'atteignent, en moyenne, que I24 volumes par dépôt. On peut parler, là, de travail de fourmi accompli par la B.C.P., déposant une centaine de livres environ dans 124 écoles primaires ou maternelles?

Les plus petits dépôts représentent, par exemple, 70 volumes à l'école primaire de Saint Marc le Blanc et à celle de Plélan,

75 volumes à celle de Meanel, les plus gros dépôts scolaires atteignant 150 volumes (Muel, Feims) ou 230 volumbes (Val d'Izé)

On peut remarquer une moyenne assez faible dans les établissements culturels qui recouvre des réalités très diverses (centre social, maison familiale rurale, maison des jeunes).

Les dépôts scolaires ouverts à tout public reçoivent des dépôts plus importants du fait de leur activité en direction des adultes (223 volumes).

Le problème est que nous parlons là en termes de livres déposés et que cela ne mesure pas l'activité réelle des dépôts. Chaque livre de la B.C.P. est muni d'une fiche où les prêts doivent être inscrits, ce qui permet de connaitre le nombre de prêts effectivement réalisé. Nous avons effectué un "sondage" sur quelques dépôts et les résultats obtenus sont vraiment très variables.

Parmi les quelques dépôts (une trentaine) dont nous avons tenté d'observer l'activité, ce sont les dépôts municipaux qui semblent marcher le mieux. Clubs du 3ème âge, maisons des jeunes et dépôts dans les entreprises semblent parfois connaître des taux assez bas, inférieurs à 1 prêt par livre déposé.Toutefois, ceci n'est pas généralisable (7 dépôts étudiés seulement).

Bien que les dépôts importants aient l'air d'obtenir,globalement, des résultats meilleurs que les dépôts de moindre quantité, on note de tous petits dépôts qui marchent assez bien : 1,5 prêt par livre à Baguez Morvan (100 volumes), 1,61 au Tronchet (I75 volumes); à l'inverse, le prêt par livre est à peine atteint à Domloup (0,70) et Goven (0,90).

Des dépôts éloignés de Rennes peuvent obtenir de bons résultats (Pleurtuit : I,72/800 volumes), mais l'activité la plus forte semble cependant se situer dans les dépôts de la couronne rennaise, entre 1,5 et 2,8 prêts par livre déposé. On voit qu'il est difficile d'établir une moyenne pour l'ensemble des dépôts de la B.C.P. Cependant, une telle étude peut être intéressante pour montrer les dépôts qui marchent réellement bien (il faut compter aussi sur le fait que certains dépôts, ayant un fonds propre, sont riches en romans, empruntent davantage de documentation à la B.C.P.). Or, ce sont des livres qui sortent moins.

A ce titre, nous avons calculé le "taux de prêt" des documentaires et celui des romans. Citons quelques exemples :

	Romans	Documentaires
Dépôts municipaux	1,80	1,05
	2,98	1,63
	1,16	0,37
	1,80	1,05
Clubs de 3ème âge	4,9	1,75

Quelque soit donc l'activité du dépôt, le prêt de romans connait toujours un plus grand succès, certains dépositaires trouvant d'ailleurs qu'il y a toujours trop de documentaires dans les volumes de la B.C.P.

Cette politique rend cependant grand service à des dépôts qui créent leur fond propre et pour lesquels les dépositaires se sentent souvent mieux à même de choisir des romans plutôt que des documentaires.

4) Les dépôts municipaux

Souhaitant cerner la répartition et l'importance des dépôts municipaux, nous avons cherché à voir s'il existait un lien entre la taille des communes desservies et l'activité de ceux-ci (voir diagramme).

On constate évidemment une corrélation importante entre la taille des communes et le nombre de livres déposés (c'està-dire la taille du dépôt). Ainsi, un "nuage de points" se dégage dans la zone des communes de moins de mille habitants, avec des dépôts de moins de 200 volumes, tandis qu'à l'inverse les communes où les B.C.P. déposent plus de mille volumes comptent majoritairement plus de 1.000 habitants.

Les cas marginaux sont évidemment également intéressants à cerner. Prenons, par exemple, les communes où la B.C.P. dépose plus d'un livre pour 2 habitants : il s'agit donc de gros dépôts par rapport à la taille de la commune et cela peut être un indice de communes et/ou dépositaires qui sont attentifs à la présence du livre dans leur commune et y attachent de l'importance qui pourraient devenir des points relais de la B.C.P. : citons Tinteniac, Plerm, Fougères (dépôt qui a démarré en 1982), St Germain sur Ille Becherel.

Autre cas sur lequel un effort devrait porter mais qui réside sur la commune et elle seule : Cesson-Sévigné. Le nombre d'habitants s'est accru de manière considérable de 1975 à 1982, de 6.364 habitants à IO.394 (+ 6I %) et la B.C.P. y dépose, deux fois par an,

IMPORTANCE DU DEPÔT ET TAILLE DE LA COMMUNE

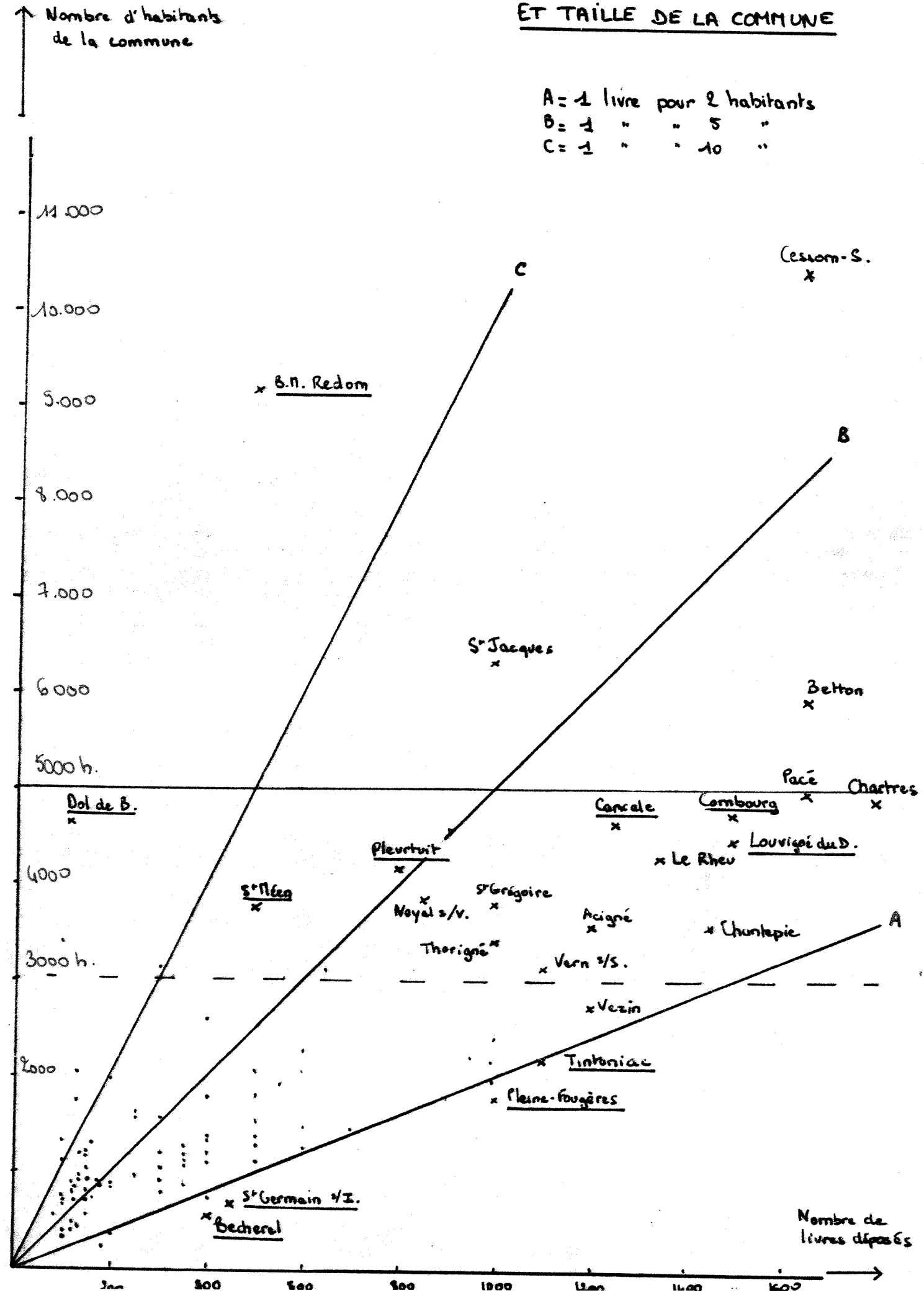

I.650 volumes . Il existe en outre un fonds municipal (peu important, 300 volumes seulement). La Ville de Cesson qui est en outre une ville résidentielle aurait vraisemblablement les moyens de faire fonctionner une véritable bibliothèque munic ipale si le choix politique en était fait, mais ce n'est malheureusement pas le cas, la municipalité se satisfaisant du dépôt de la B.C.P. qui fonctionne effectivement bien.

Le cas de Cesson nous amène à envisager celui des communes qui, formant une couronne autour de Rennes et s'étant beaucoup développées ces dernières années, ont des dépôts relativement importants (le plus souvent au moins 1 livre déposé pour 5 habitants) et des fonds municipaux.

Certaines communes émergent également du diagramme : elles ont de 3.000 habitants à 5.000, reçoivent plus de mille volumes et pourraient constituer des points d'appui de la B.C.P. pour certaines zones : Cancale, Combourg, tout récemment Lourgne du Désert (dépôt démarrant en 1983), mais aussi Pleurheit. Citons également des communes un peu moins importantes où la B.C.P. dépose 1.000 volumes (Gevezé (1.983 habitants), Orgères (2.I75 habitants) et spécialement Saint Bucecon Léglès. Ces communes sont intéressantes parce qu'elles sortent de la couronne rennaise et pourraient être des pôles attractifs dans les zones peut être moins favorisées.

Le manque de dépôts municipaux se fait particulièrement sentir dans l'arrondissement de Redon et celui de Vitré. Ici, il y aura problème pour déterminer une politique de développement.

Nous avons ensuite envoyé une enquête à une dizaine de dépôts, dont nous savions par Mademoiselle LAPORTE, Conservateur, qu'ils possèdaient un fond propre. Il nous semblait intéressant de cerner l'activité de ces dépôts où la municipalité fait un effort pour sa bibliothèque. Nous avons obtenu 5 réponses par voie postale et visité 2 dépôts (Pacé et Verm s/Seiche). Tous ces dépôts, sauf Cancale,sont relativement proches de Rennes.

Nous avons également cherche à obtenir des renseignements plus détaillés sur des dépôts plus éloignés de Rennes, mais nous n'avons obtenu que 3 réponses (9 demandes).

Les situations sont relativement diverses : nous tenterons d'en dégager les grandes lignes, sachant que cela prête difficilement à généralisation (10 dépôts).

Ille et Vilaine

LES DEPOTS MUNICIPAUX IMPORTANTS

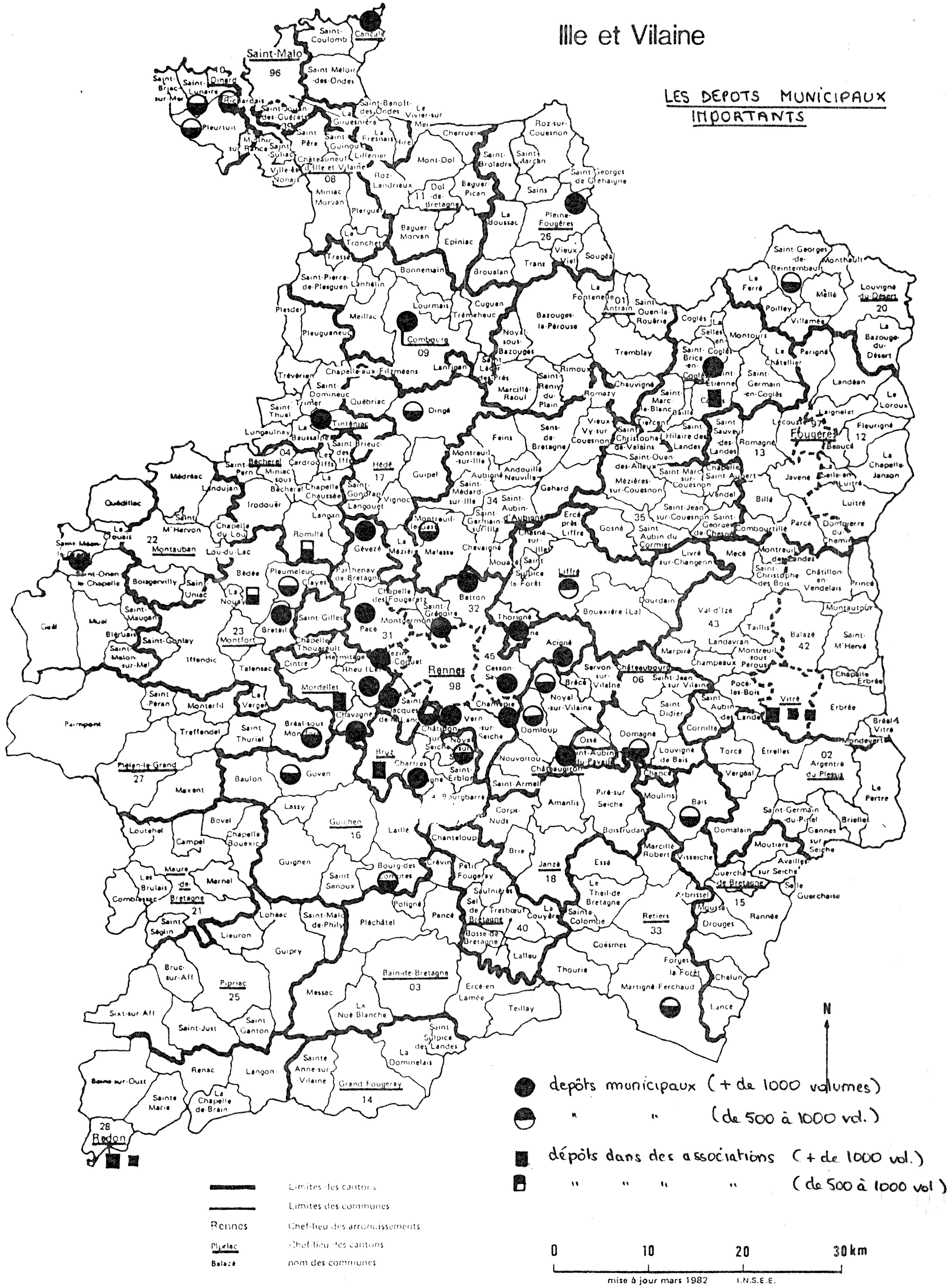

Seule la municipalité rémunère quelqu'un pour s'occuper de la bibliothèque (il ne m'a pas été indiqué si la personne était salariée ou vacataire). Ailleurs, le bénévolat est la règle et le nombre de personnes s'occupant de la bibliothèque est très variable, conditionnant aussi le nombre d'ouvertures.

Deux bibliothèques sont ouvertes plus de 10 heures par semaine: Pacé (2I h. mais avec 35 bénévoles dont certain(e)s s'occupent de tâches internes, éventuellement chez eux) et Cancale (12 h.). La plupart des autres sont ouvertes entre 4 et 6 heures par semaine; Verm s/Seiche ouvre 9 h. au public et 4 h.30 aux classes.

Avec Pacé, Verm et Cancale, nous avons les trois bibliothèques qui sont les plus proches du fonctionnement d'une B.M., en partie en raison de l'argent que leur consacre la municipalité : 30.000 Frs à Pacé (par le biais d'une subvention), environ 9.000 Frs à Verm et à Cancale, la rémunération d'une personne. Il est intéressant de noter le système adopté par le municipalité de Bron : consacrer 2 Frs par habitant et par an au fonctionnement de la bibliothèque (la subvention a donc augmenté régulièrement avec l'accroissement de la population).

Les fonds municipaux vont de 270 volumes à Cesson, à 7.000 volumes à Pacé. En général, des dons viennent également grossir les acquisitions. Les bibliothèques font souvent payer un droit d'inscription annuelle qui est minime (de l'ordre de 5 Frs par famille) mais le prêt est totalement gratuit à Verm et Cancale, l'adhésion étant facultative à Pacé.

Peu de dépôts bénéficient d'un service d'usuels; c'est à Pacé qu'il semble le plus développé; lorsqu'il existe un embryon de salle de consultgation sur place, le choix se porte sur les encyclopédies et dictionnaires, ou l'abonnement à quelques revues (5 au Rheu).

Le nombre de lecteurs inscrits fait preuve du succès obtenu par ces dépôts ; beaucoup ne décomptent, cependant, que les familles inscrites.

5) VERS DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

PACE :

4.954 habitants au recensement de 1982.

La bibliothèque fait partie de la M.J.C., ce qui fait qu'elle ne peut, actuellement, être reconnue comme bibliothèque municipale par la Direction du Livre. Elle est subventionnée par la municipalité qui, au sein de la subvention qu'elle accorde à la M.J.C., met à part la somme destinée à la bibliothèque : en 1982, 3 millions de francs, soit 6 Frs par habitant.

35 bénévoles s'en occupent autour de la personne qui coordonne l'activité, Madame MOCQUARD. Les bénévoles participent, pour certaines, à l'accueil du public et au prêt, d'autres se contentent d'aider à l'équipement des livres, aux réparations. Aucune personne n'a de qualification professionnelle.

La bibliothèque dispose de deux salles : l'une réservée aux rayonnages contenant les livres pour adultes, l'autre comprend la "banque de prêt" (une table), les livres et albums pour enfants (un coin confortable et accueillant leur est réservé) et un coin avec quelques tables et des chaises, auprès des rayonnages d'usuels.

Il y a 1.600 lecteurs inscrits (Pacé et environs) et la bibliothèque annonce un chiffre de 40.000 prêts par an en 1982 ! La bibliothèque reçoit les 10 classes de l'école primaire voisine (chaque classe vient une fois par semaine) et les institutrices de l'école maternelle viennent également une fois par semaine avec les enfants.

L'équipement de PACE joue bien le rôle d'une bibliothèque municipale; si on déplore que le service public repose sur le bénévolat, il faut néanmoins rendre hommage à l'enthousiasme et au dynamisme des bénévoles qui ont créé, de toutes pièces, cette bibliothèque. La bibliothèque est maintenant à l'étroit dans ses locaux et ne demande qu'à passer à un stade supérieur de fonctionnement.

Il y a quelques obstacles à sa transformation en bibliothèque municipale. Il faudrait tout d'abord que la bibliothèque devienne autonome, se détache de la M.J.C. ce qui pose, entre autre, le problème de lui trouver d'autres locaux (la M.J.C. convoite, pour d'autres activités, les locaux de la bibliothèque). Cela demande donc que la municipalité se lance dans l'aménagement de locaux et, aussi, que, très rapidement, elle rémunère une personne qualifiée, ce qui ne veut pas dire mettre à la porte les bénévoles...L'activité des bibliothèques de petites communes risque d'avoir toujours besoin de la participation "bénévole" ou "militante".

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec Madame MOCQUARD, il m'a semblé qu'il y avait un manque d'informations au niveau de la municipalité, par rapport aux demandes d'aide possible à la Direction du Livre. Cependant, il est évident que l'effort de celle-ci doit porter sur les postes, car c'est ce qui fait reculer la municipalité.

VERN S/ SEICHE

Le dépôt est à un tournant de son histoire. Fonctionnant depuis 1977 dans un foyer-logement de personnes âgées (comme le foyer culturel), la municipalité tentait là d'intégrer un peu mieux les personnes âgées à la vie de la commune, mais celles-ci se plaignent plutôt de la gêne que cela représente pour elles...) avec un fonds de livres propres, constitué d'abord par des dons, puis par des acquisitions, il est subventionné depuis 198I par la municipalité.

Il a bénéficié de la présence, à titre bénévole, de Madame LE CANN qui possède le C.A.F.B.; c'est ainsi qu'ont pû être clairement suivis les principes de fonctionnement d'une bibliothèque (registre, fichier,...) Fin Mai 1983, 464 familles étaient inscrites pour une population de 3.II6 habitants.

La municipalité envisage l'aménagement de nouveaux locaux pour la bibliothèque. Elle a donc déposé un dossier à la D.N.A.C. en 1983 (aides spéciales de la Direction du Livre), demandant une aide de 80.000 Frs, elle en consacrant I20.000 Frs à ce nouvel aménagement. Cela permettrait d'avoir des locaux bien équipés, avec une salle pour enfants, une salle pour adultes, soit une surface totale de I25 m2. Ces locaux permettront le développement de l'activité de la bibliothèque (coins d'usuels et de périodiques - 8 abonnements sont déjà prévus pour démarrer ainsi que l'acquisition d'un présentoir pour les périodiques et les achats d'encyclopédies sont en cours).

Le problème sera, là aussi, de passer à la rémunération d'une personne, ne serait-ce que sous la forme de vacations, et ce qui n'excluera pas la nécessaire participation de bénévoles.

AUTRES PROJETS EN COURS

MORDELLES : La bibliothèque appartenait à une association dont l'Assemblée Générale a récemment accepté de transformer celle-ci en bibliothèque municipale; on attend la délibération du Conseil Municipal.

Là aussi la bibliothèque bénéficierait de l'aménagement de nouveaux locaux (1 seule pièce, 140 m2 avec une mezzamime) au sein du centre culturel.

CHANTEPIE Il existe également un projet de réaménagement des locaux et de développement de l'activité du dépôt.
GEVEZE : La commune a déposé une demande de subvention auprès de l'Etablissement public régional pour aménagement de locaux et semble donc vouloir donner un essor à un dépôt de la B.C.P. qui marche déjà bien.

La taille de ces communes, de toute évidence, ne leur permettra jamais de rémunérer un personnel suffisant. Il importe de trouver des solutions souples (participation de bénévoles, paiement d'une ou de plusieurs personnes en vacations); Le rôle du Ministère de la Culture est également important, voire déterminant; la priorité devrait sans doute être donnée à ces communes de population peu importante mais où existe la volonté de faire exister une vie culturelle, de rendre présent le livre et la lecture à une population qui peut y être d'autant plus intéressée qu'il n'y a pas de vraie librairie par exemple dans ces communes. Le rôle de la bibliothèque est d'autant plus grand que la population n'est pas submergée par l'offre d'activités culturelles et que nombre d'animations peuvent se mettre en place autour de la bibliothèque ou avec elle.

Tant à Verm qu'à Pacé , à Mordelles et même d'autres dépôts comme Breteil, les bénévoles attachent d'ailleurs une grande importance à cette animation, organisant des expositions-ventes de livres au moment de Noël, des rencontres avec des auteurs, particulièrement des écrivains régionaux qui sont tout prêts à participer.

L'ouverture de la bibliothèque municipale de Verm se fera d'ailleurs avec l'exposition Jules VERNE, empruntée à la bibliothèque municipale de Nantes.

En ce domaine, il faudrait une structure de coordination qui permette, par exemple, de faire tourner dans les dépôts animations et expositions.

CHAPITRE

CULTURE ET BIBLIOTHEQUES POUR TOUS

Cette Association est bien implantée en Ille-et-Villaine où elle fait exister un service -payant- de lectire publique dans certaines zones, passant d'ailleurs parfois des conventions avec les Municipalités qui les subventionnent à l'occasion.

Lorsque j'ai rencontré Monsieur BOURDET, Conseiller Général, celui-ci a d'ailleurs tenu à me faire remarquer que le réseau de la B.C.P. n'était pas le seul existant dans le département et que les communes pouvaient donc vhoisir entre la B.C.P. et Culture et Bibliothèque pour tous. II ne semble pas que le caractère, dans un cas de service public, dans l'autre d'association privée, ait joué, à ses yeux, un rôle dans le choix.

Une telle situation tient, bien sur, à des conditions historiques et sociologiques; d'une manière générale, le réseau de Culture et Bibliothèque pour tous est assez développé en Bretagne où il est bien ressenti, tant en milieu rural qu'urbain. Des réticences existent parfois cependant à son égard, en raison de son orientation philosophique, et il faut bien reconnaître que, dans certaines communes rurales, le choix entre un dépôt de Culture et Bibliothèque pour tous et un dépôt de la B.C.P. s'est posé en terme de concurrence.

C'est sans doute pourquoi j'ai ressenti une certaine réticence de la part de Madame GUILLON qui s'occupe du Centre Départemental d'Ille-et-Vilaine, à me communiquer plus de détails sur les dépôts et leur activité et, bien qu'il y ait certainement de la place pour les bibliothèques de cette association dans le département, une certaine crainte s'exprime par rapport à l'activité de la B.C.P., aux moyens supérieurs et qui, elle, est subventionnée par l'Etat.

I) Mode de fonctionnement

L'organisation repose sur des dépôts que font fonctionner des bénévoles (cela peut aller jusqu'à trois au quatre personnes dans les grosses bibliothèques) et, sur un centre départemental, qui centralise les achats, sauf pour certaines biblis importantes qui les effectuent elles-mêmes : Vitré, Redon, Saint-Malo et Saint-Servan, et qui s'occupe du traitement et de l'équipement des livres, les bénévoles des dépôts participant d'ailleurs à cet équipement.

Nous n'avons pu obtenir de renseignements plus précis sur les horaires d'ouverture et le fonctionnement concret des dépôts.

Le centre départemental s'occupe également de la formation, dispensant un cours élémentaire que tous les bénévoles suivent : les

bénévoles sont donc tous "certifiés"; il faut souligner ce point qui assure effectivement une qualification professionnelle aux dépositaires.

2) Conditions d'accès

L'inscription se fait par année et par famille.

Le prêt de chaque document emprunté est payant sur la base suivante :

- prêt d'un livre pour adultes : prix du journal quotidien.

  Toutefois, si le livre a moins d'un an, la somme demandée est égale au vingtième du prix du livre.
- prêt d'un livre pour enfant : 2 Frs pour un album, 1 F 50 pour un livre.

Madame GUILLON m'a souligné la nécessité où se trouve Culture et Bibliothèque pour tous de faire payer le prêt puisque l'Etat ne subventionne pas ses activités.

3) Les dépôts

Il en existe une quarantaine en Ille-et-Vilaine.

L'Association est présente dans les villes,grandes ou moyennes, du département : Vitré, Redon, Saint-Malo (deux dépôts, un dans la vieille volle et un dans le quartier plus récent de "La Découverte") et Rennes où il existe 7 dépôts (rappelons pour mémoire que, jussu'en 1982, la B.M. de Rennes ne comptait que trois anneces et ne desservait donc que peu de quartiers). Dans cette ville, les dépôts de Culture et Bibliothèque pour tous se sont développés un peu partout, tant dans le centre (rue Saint-Georges, rue de Paris, Colombier) que dans les quartiers plus récents (Landrel, Volney, Europe). Le dépôt du quartier Sainte-Thérèse est fermé mais devrait rouvrir.

La ville de Rennes, par le biais d'un Office Municipal,l'O.S.C.R. (Office Social et Culturel de Rennes) subventionne l'association.

Signalons aussi des dépôts dans des collectivités : à Rennes, dans une entreprise, la Banque de Bretagne, et dans une Maison de l'Enfance, à Saint-Malo, dans un établissement thermal, le centre de thalassothérapie.

L'Association est aussi présente en milieu rural, dans des communes petites et moyennes. Dans certaines zones où la B.C.P. est très peu implantée, on trouve des dépôts de Culture et Bibliothèque pour tous, comme dans l'arrondissement de Redon par exemple.

Dans sept communes, l'Association a passé une convention avec la municipalité, ce qui laisse supposer un certain subventionnement de la part de celles-ci, qui considérent ainsi qu'elles ont une "bibliothèque municipale". Il s'agit de La Guerche (4.055 habitants), Guichen (5.3II h.)

LES DÉPÔTS de CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

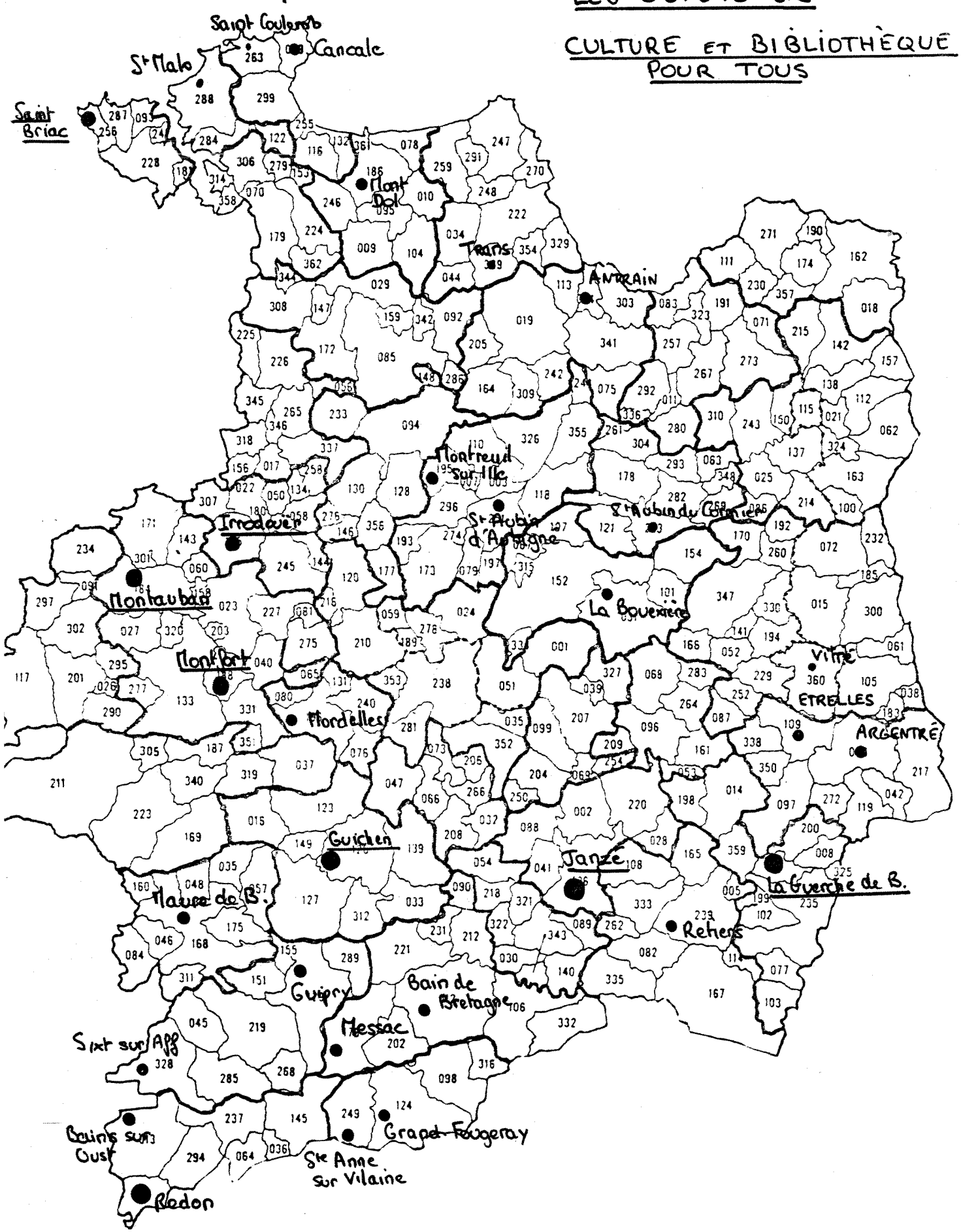

Janzé (4.327 h.) Montauban(3.759 H.), Montfort (4.30I h.), Saint Briac (I.69I h.)et, récemment, Irrodouër (I.2II h.). Dans aucune de ces communes n'existe, de ce fait même, de dépôt de la B.C.P. (nous sommes là dans le cas évoqué par le Conseiller Général du choix par la Municipalité de Culture et Bibliothèque pour tous); cependant, dans toutes ces communes, sauf Saint-Briac, la B.C.P. dépose des livres dans les établissements scolaires.

Ces dépôts conventionnés fonctionnent bien. D'autre, bien que non conventionnés, "tournent bien" également, selon Madame Guillon. Nous les avons signalé en les soulignant; ils se recoupent rarement avec des dépôts municipaux de la B.C.P. sinon à Retiers. Dans deux communes, ils existent "parallèlement" à une B.M. à Vitré et à Cancale. Il existe aussi, bien sûr, de petits dépôts, dans les communes de faible importance : on peut citer Trans, Le Mont-Dol, Sixt-sur-Aff. Ces dépôts rendent cependant les livres présents dans certaines communes rurales vraiment petites.

Culture et Bibliothèque pour tous, en tant qu'organisme départemental, bénéficie d'une subvention du Conseil Général.

4) Le volume des prêts

	Secteur Jeunesse	Adultes Documentaires	Adultes Romans	B.D.	TOTAUX
1978	5I.076	I0.036	48.932	?	II0.044
1979	49.904	I0.225	45.933	I76	I06.238
1980	38.630	9.969	46.938	6.278	I0I.8I5
1981	4I.585	9.08I	45.8I2	9.2I7	I05.695
1982	44.398	8.736	43.786	II.456	I08.376
Evolution en %	-I3,I%	-I3%	-I0,6%		-I,6%

On voit que l'activité des dépôts de" Culture et Bibliothèque pour tous" est loin d'être négligeable dans le département et se maintient relativement bien (le décompte à part des B.D., qui existaient déjà auparavant, explique en partie la baisse des autres secteurs).

Rappelons pour mémoire que la B.C.P. a déposé, en I982, I70.552 livres, ce qui représente un volume de prêts entre, en gros, 255.000 (I,5) et 340.000 (2). POur une véritable comparaison, il faudrait aussi tenir compte des B.M., "Culture et Bibliothèque pour toys" ayant des dépôts dans les villes également.

CHAPITRE

BIBLIOTHEQUE DE LECTURE PUBLIQUE A PUBLIC SPECIFIQUE

Différents types de bibliothèques, qui s'adressent à des publics spécifiques, jouent également un rôle important en matière de lecture publique : elles peuvent donner accès au livre à des catégories socio-professionnelles peu touchées par les B.M. (bibliothèques d'entreprises, d'hôpitaux), à des publics défavorisés par leur milieu géographique (dans certaines zones rurales le C.D.I. peut être le seul moyen d'accès au livre pour les enfants) et le livre y acquiert parfois une grande importance (impact du livre dans les hôpitaux mais aussi les établissements pénitentiaires).

Chaque type d'établissement fournirait matière à une enquête particulière : faute de moyens, nous n'avons pu faire circuler largement des enquêtes, aussi bien auprès des entreprises que des hôpitaux, des maisons d'arrêt et des établissements scolaires. Nous n'avons dons pas toujours un recensement exhausif ni de grandes précisions sur les moyens de fonctionnement. Nous tenions toutefois à aborder le problème de ces bibliothèques, dont la place est loin d'être négligeable dans le développement de la lecture publique. On peut d'ailleurs regretter l'éclatement des moyens, l'isolement de chaque bibliothèque. Il nous semble que des structures de coopération sont, là aussi, indispensables.

LES BIBLIOTHEQUES DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Nous avons déjà largement abordé ce problème en traitant de l'activité de la B.C.P., notamment des dépôts scolaires. Rappelons brièvement que la B.C.P. dépose des livres soit dans les établissements scolaires de niveau élémentaire (écoles primaires) et pré-élémentaire (écoles maternelles). Elle ne touche que C.D.I. dans les collèges .

Rien d'étonnant à celà puisque, si les collèges et les L.E.P. (lycée d'enseignement professionnel) ont bien des manques en matière de C.D.I., la situation est bien pire dans les écoles où la bibliothèque se réduit souvent à une armoire dans un coin de la classe avec des livres plus ou moins bien choisis, les crédits insuffisants ne permettant pas d'avoir une réelle politique d'acquisition, développée et diversifiée.

1) Les établissements d'enseignement secondaire.

Ils sont regroupés en trois types d'établissements : les collèges (premier cycle, enseignement général), les L.E.P. (lycée d'enseignement professionnel qui recrute les élèves au niveau post 1ère ou 3ème), les lycées. La liste des C.D.I. existant dans les établissements publics (il faudrait y ajouter, pour être complet, les établissements privés)nous a été fournie par le C.R.D.P. (1) de Rennes.

Il existe, en Ille-et-Vilaine, 77 établissements du second degré dans l'enseignement public : 47 ont un C.D.I. et un poste de documentaliste (2 postes dans un des lycées).

	Nombre	Nombre de C.D.I.	Nombre de postes
Lycées	13	13	14
L.E.P.	I3	6	6
Collèges	5I	28	28

Les lycées sont évidemment dans les villes les plus importantes, qui sont également celles où existe une B.M. : Rennes, Saint-Malo,Fougères, Vitré, Redon (notons toutefois la présence du lycée hôtelier à Dinard). Tous sont pourvus d'un C.D.I. et d'un documentaliste.

La situation est déjà beaucoup moins brillante dans les collèges: seulement 54 % des collèges ont un C.D.I. qui fonctionne.

(1) Centre Regional de Documentation Pedagogique

	Nombre de collèges	Nombre de C.D.I.
Rennes	15	10
Fougères	2	1
Saint-Malo	4	2
Vitré	2	0
Redon	2	2
Autres	26	I3
Tutaux	5I	28

La couverture très insuffisante des collèges en C.D.I. cache en fait des inégalités. Si les deux collèges de REDON sont pourvus, ceux de VITRE n'ont, ni l'un ni l'autre de C.D.I. FOUGERES et SAINT MALO se situent à peu près dans la moyenne du département (environ 50 %) tandis que la situation est quand même meilleure à RENNES (66 % des collèges pourvus). On observe, d'autre part, que les collèges à proximité de RENNES sont pourvus d'un C.D.I. : ainsi Buez, Chartres et Cesso, (72 % des collèges du canton de Rennes ont un C.D.I.). En dehors du canton de Rennes, Le Rheu, pourvu d'un C.D.I. (qui fonctionne remarquablement, avec des moyens exceptionnels, en rapport avec le caractère expérimental de l'établissement), est encore une "ville satelitte" de Rennes. Seul le collège de Mordelles est dépourvu de C.D.I. (sa création remonte à trois ans seulement et il est desservi par la B.C.P.

COLLEGES et C.D.I. dans les DIFFERENTS ARRONDISSEMENTS
(villes de plus de 10.000 habitants exceptées)

Nombre total de cantons (sauf ville + I0.000 hab.)	4	6	I5	7
Nombre de collèges	4	3	I0 (9 cantons)	6
Nombre de collèges avec C.D.I.	1	2	5	3
Population dans les villes de moins de 10.000 habitants	52.602	69.367	237.591	80.664
	FOUGERES	REDON	RENNES	ST MALO

En dehors des agglomérations, la situation est plus mauvaise : on peut parler de "vide" dans l'arrondissement de REDON où il n'existe, en dehors de cette ville, que 3 collèges pour 6 cantons, 2 étant pourvus d'un C.D.I.

Dans l'arrondissement de FOUGERES, chaque canton possède un collège mais un seul est pourvu d'un C.D.I. (25 %).

Dans celui de Saint-Malo, 3 des collèges sont pourvus (50 %).

Dans l'arrondissement de Rennes, hormis les cantons de Rennes et Vitré, il existe 10 collèges (16 cantons) et seulement 5 C.D.I. (50 %).

D'une part, certaines zones ne sont pas bien pourvues en établissements scolaires du second degré (secteur public) mais ceci n'est pas du ressort de notre étude, sinon pour signaler que cela participe à la "désertification" des zones rurales et à leur pauvreté culturelle et que cela crée des situations difficiles pour les enfants de ces zones. D'autre part, encore trop de collèges de zone rurale sont dépourvus de C.D.I alors que le rôle de celui-ci y serait d'autant plus grand que l'accès au livre est compliqué, difficile dans ces zones où n'existent pas, la plupart du temps, de libraire digne de ce nom. On peut d'ailleurs remarquer que les zones de l'arrondissement de Redon, du canton de Vitré sont aussi celles où l'implantation de B.C.P. n'est pas très forte : tout semble donc concourir à en faire des zones défavorisées.

Quant aux L.E.P., on y recense 6 C.D.I. pour 13 établissements (46%); là aussi, les services de l'Education Nationale devraient d'autant plus mettre l'accent sur un C.D.I. qui soit à la fois outil pédagogique et lieu de lecture et de loisirs que les élèves de L.E.P. sont souvent des élèves qui ont connu des difficultés dans le cycle de l'enseignement général, notamment face au français et donc à la lecture, à l'écrit, aux documents imprimés.

Nous abordons là un problème que nous ne pourrons développer mais qui nous semble important. Le C.D.I. doit être, pour reprendre l'expression du documentaliste au collège de St Aubin d'Aubigné, à la fois une bibliothèque de travail et une bibliothèque de loisirs; or,cette deuxième fonction est parfois évacuée des C.D.I. Lorsque peu de moyens sont disponibles, l'équipe pédagogique, en liaison avec le (la) documentaliste, a souvent tendance à privilégier l'acquisition de documents à but pédagogique. Certes, le C.D.I. doit être le lieu où les enfants trouvent la documentation qui répondra à leurs questions, à leur curiosité (qu'il ne faut pas trop décourager, sous peine de les voir déserter le C.D.I.,ce qui nécessite des collections riches et varuées) mais aussi un lieu agréable où ils peuvent venir lire pour le plaisir, choisir des ou-

vrages que personne ne leur aura demandé de lire. Faute de place, faute de personnel aussi (la règle générale est un documentaliste par établissement, même si celui-ci compte plus de 1.000 élèves), les C.D.I. sont trop souvent réservés à des tâches purement scolaires (imposées par les enseignants) et les enfants n'arrivent pas réellement à s'approprier ce lieu. Citons le rapport PINGAUD-BARREAU "page 198" :

" ....outil d'enseignement à la disposition des professeurs et des élèves, "le C.D.I. a aussi une fonction culturelle d'initiation à l'usage du docu- "ment,d'incitation à la lecture. Il gère des ressources documentaires "diverses (écrites et audio-visuelles), mais il est aussi le carrefour "d'animation où se nouent des relations à l'intérieur de l'école, d'une "part, entre l'école et l'extérieur de l'autre. Le réduire à son utilisa- "tion scolaire serait donc l'amputer d'une part importante, la plus impor- "tante peut-être, de son rôle " (1).

Il y aurait donc beaucoup à dire sur le fonctionnement réel des C.D.I. qui existent, les moyens étant, en général, insuffisants (C.D.I. aux rayonnages vides, C.D.I. sans fichier - peut on alors inciter les enfants à la recherche documentaire ?), et la formation des personnels très légère (aucun diplôme professionnel n'étant requis et une simple formation, ultra-rapide, assurée). Si ces problèmes ressortent d'une politique générale du Ministère de l'Education Nationale, il nous parait important qu'un plan de développement de la lecture les prenne en compte à l'échelle d'un département, en liaison avec l'Inspection d'Académie.

Pour conclure, nous signalerons que l'Ille-et-Vilaine est "assez bien" équipée en C.D.I. ..par rapport à la moyenne nationale. En 1979, on dénombrait 3.794 C.D.I. pour 7.256 établissements soit une couverture de 95 % des lycées, 49 % des collèges, 27 % des L.E.P. (2). La solution des problèmes ne se situe pas à l'échelle du département mais au niveau national; cependant, il est important de ne pas "démissionner" face à cet éloignement de la responsabilité et du pouvoir, des initiatives locales pouvant contribuer à débloquer la situation.

2) Les établissements d'enseignement primaire

Le retard y est encore plus important. Le nombre des écoles primaires et maternelles du département ne nous a pas permis de nous livrer à une enquête détaillée. Cependant, l'on peut dire que les bibliothèques méritant réellement ce nom sont encore l'exception. Quelques écoles, à l'initiative d'enseignants, envisagent d'organiser des B.C.D.,bibliothèques-centres documentaires.

(1) PINGAUD B. et BARREAU J.C.-Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture, rapports au Ministre de la Culture, p. I98

(2) VANDEVOORDE P. op.cité, annexe, p.I65

" Rompant avec la tradition de la bibliothèque de classe ou du "coin de lecture" - ou plus exactement la dépassant - la B.C.D. est une "bilbiothèque centrale, située au coeur de l'école et réunissant les écrits "les plus variés... Ces documents sont mis à la disposition de tous les "enfants en un lieu ouvert, indépendant de la classe et où chacun peut "accéder librement. De nombreuses activités s'y déroulent pendant le temps "scolaire" (1).

A Rennes, la B.M. commence à recevoir des demandes d'enseignants concernant la constitution d'une bibliothèque car, là, comme dans l'enseignement secondaire, les enseignants sont très peu préparés à assurer le fonctionnement d'une véritable bibliothèque.

La bibliothèque, si elle peut apporter conseil et aide, se refusera cependant à pratiquer systématiquement des dépôts dans les B.C.D.; ainsi en a décidé la municipalité, estimant que la B.M. n'a pas à suppléer aux carences de l'Education Nationale (la municipalité étant cependant prête à aider - dans certains cas- au développement des B.C.D. et C.D.I. puisqu'elle a alloué une subvention à un collège appartenant à une Z.E.P. (Zone d'Education Prioritaire) en 1982, subvention destinée à améliorer les collections du C.D.I.

La position très claire de la municipalité rennaise, en ce domaine, nous renvoie au problème de la lecture "scolaire" en milieu rural, où l'Education Nationale s'est totalement déchargée sur la B.C.P., s'en remettant aux dépôts. Le risque, nous l'avons vu, est d'éparpiller les forces de la B.C.P. et de trop privilègier la lecture des enfants et, qui plus est, la lecture à vocation pédagogique par rapport à la lecture-loisir et à la lecture des adultes. A quoi bon présenter des livres aux enfants s'ils ne trouvent plus, ensuite, aucune bibliothèque à leur disposition ?

Les B.C.D. voyant à peine le jour en Ille-et-Vilaine, nous ne pouvons avancer aucune conclusion. Il est à souhaiter qu'elles trouvent un encouragement auprès des instances administratives, qu'elles recherchent aussi des solutions de coopération entre les différentes écoles intéressées et avec les bibliothèques municipales, les dépôts de la B.C.P. chaque fois que cela sera possible et dans des limites à définir en concertation.

Quant à la lecture en milieu scolaire, il ne saurait être question que les bibliothèques, tant municipales que départementales, la prennent en charge. Elles peuvent, cependant, apporter une aide technique, éventuellement un prêt de livres (mais il faudrait augmenter, de façon sérieuse les crédits, si les B.M. doivent prendre en charge les très nombreux établissements sco-

(1) PINGAUD B. et BARREAU J.C., op.cité, p. 196-197

laires et une participation financière des services de l'Education Nationale serait alors justifiée).

En aucun cas, il ne semble souhaitable que les B.M. achètent, par exemple, des séries de livres pour la lecture suivie.

Par contre, des solutions de coopération sont envisageables, au niveau d'animations, de groupes de lecture, de projets élaborés en commun. Ceci permettrait d'ailleurs que les élèves fréquentant la B.C.D. découvrent sans doute avec moins d'appréhension, pour les plus défavorisés d'entre eux, la bibliothèque minicipale.

Les bibliothèques des établissements scolaires doivent permettre aux enfants de s'initier à la recherche documentaire de manière autonome. Elles doivent aussi offrir des possibilités de contact spontané avec les livres, les documents audio-visuels, les rendant familiers aux enfants, comme d'ailleurs l'organisation d'une bibliothèque.

On peut espérer que des enfants qui auront bien vécu les contacts avec les livres, la bibliothèque scolaire et aussi l'apprentissage de la lecture, n'hésiteront pas, ensuite, à franchir le seuil de la bibliothèque municipale.

Concluons sur cette phraque d'Yves PARENT qui illustre bien le rôle que devraient jouer à la fois les B.C.D. et les sections enfantines des bibliothèques municipales :

" Ce qui est en jeu, c'est la déscolarisation de la lecture" (1)

1) PARENT Y. -Développer de nouvelles pratiques de lecture, im: B.C.D. Revue de l'ADACES, N° 9

LES BIBLIOTHEQUES D'ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Il existe des bibliothèques dans les établissements hospitaliers d'au moins trois villes d'Ille-et-Vilaine, les trois plus importantes d'ailleurs. Un projet de bibliothèque a été également envisagé à l'hôpital de Vitré, mais il est abandonné pour l'instant.

Nous traiterons d'abord des bibliothèques d'hôpitaux, regroupées au sein de l'A.B.H.R. (Association des Bibliothèques d'Hôpitaux de Rennes), c'est-à-dire cinq établissements de Rennes ou la proximité, et la bibliothèque del'hôpital de FOUGERES. Nous verrons ensuite les bibliothèques d'hôpitaux de la région malouine, qui ne sont pas constituées en association.

1) L'Association des bibliothèques d'hôpitaux de Rennes.

Il s'agit d'une association loi I90I créée en 1975, dont la présidente, Madame HUET, a eu la gentillesse de me recevoir et de me faire visiter la bibliothèque de l'hôpital sud de Rennes. L'Association regroupe donc 5 établissements de Rennes et des environs : à Rennes, le Centre Hospitalier Régional de Pontchaillou et l'hôpital Fontenoy (hôpital-sud) la Clinique de la Sagesse et celle de Saint Laurent (établissements privés), l'établissement de la Massaye à Bruz, le centre régional de gériatrie à Chantepie et la bibliothèque de l'hôpital de Fougères.

Le budget et les achats

L'Association est entièrement autonome par rapport à l'administration des établissements, bien qu'elle reçoive un financement de chaque établissement où elle assure un service. Elle a donc son propre budget, touche des subventions du Conseil Générale de l'Ille-et-Vilaine et, au plan de la ville de Rennes, de l'Office Social et Culturel de la ville de Rennes, office municipal. Elle reçoit également des dons.

Les structures de l'association prévoient une réunion de bureau par mois et également un grpupe de lecture par mois qui permet de réfléchir en commun aux acquisitions, et qui fonctionne avec le prêt consenti par un libraire. Le paiement des ouvrages est groupé, mais chaque bibliothèque est totalement autonome dans son choix; le volume des achats s'élève à environ I20 livres par bibliothèque et par an. Madame HUET me faisait remarquer, par ailleurs, qu'il était intéressant de travailler avec une association plutôt qu'avec l'administration de l'hôpital, car le paiement ne subit pas ainsi de retard mais peut être immédiat. Une partie des acquisitions provient par ailleurs de dons.

Le personnel

Le terme est loin d'être exact puisque ce sont des membres de l'A.B.H.R., au nombre de 86, qui font fonctionner les bibliothèques par des permanences ou avec prêt par chariots dans les différents services.

Le fonctionnement des bibliothèques qui s'est, par ailleurs, constamment développé ces dernières années, repose donc entièrement sur le bénévolat, la bonne volonté et le dynamisme des membres de l'A.B.H.R. Il faut souligner que ces personnes ont suivi la formation organisée à Rennes par l'Association "Culutre et Bibliothèque pour tous", jugée tout à fait adaptée, acquérant ainsi une certaine qualification professionnelle.

Chaque bibliothèque est autonome et placée sous la responsabilité d'une personne. Cependant, les bibliothèques adhérentes à l'A.B.H.R. appliquent un certain nombre de techniques en commun : ainsi les livres sont ils équipés de la même façon (un atelier fonctionne avec des bénévoles de l'association) et les bibliothèques ont elles, d'une part, un fichier-titres (les demandes des lecteurs portent majoritairement sur des titres), un fichier-auteurs et un fichier particulier de "regroupement" pour les B.D., les livres larges visions, les livres en Arabe et les grands volumes.

Les fonds

Nous n'avons pas eu de statistiques précises sinon sur la bibliothèque de l'hôpital Fontenoy à Rennes, riche de 1.600 volumes (auxquels il faut ajouter les livres non enregistrés : collections Harlequin, romans policiers), avec au départ 2/3 de romans et I/3 de documentaires. La politique d'acquisitions tend maintenant à développer la part des documentaires. L'A.B.H.R. a aussi une "sonothèque" au C.H.R. de PONTCHAILLOU avec un fonds de 300 cassettes. Elle prête cassettes et magnétophones depuis 18 mois maintenant et l'expérience est, en ce moment, étendue à l'hôpital sud de Rennes.

L'activité

Aucune des bibliothèques ne possède de véritable salle de lecture, mais 4 ont cependant une permanence. A la Sagesse et à la Massaye, l'ouverture est peu importante (une fois par semaine); elle est plus réelle dans les deux hôpitaix rennais (12 heures en tout à Pontchaillou et 15 heures à Fontenoy, dont 1 heure le mercredi en soirée pour le personnel de nuit) où la bibliothèque est ouverte tous les jours, sauf le dimanche. Las permanences restent ouvertes l'été, alors que le prêt par chariots est interrompu.

Le passage dans les services, part la plus importante de l'activité, s'effectue au moyen de chariots, en général une fois par semaine. Il faut remarquer l'initiative prise à Pontchaillou de faire fonctionner depuis 7 ans un bibliobus (récupération d'un bibliobus municipal) pour les services qui sont éloignés du bloc central où se situe la bibliothèque. Ce bibliobus a un fonds propre et passe une fois chaque semaine pour les différents pavillons.

Le prêt est ouvert au personnel par le biais des permanences lorsqu'elles existent, ou lors du passage dans les services. A Fontenoy, une cotisation de 20 Frs est demandée au personnel et 96 personnes sont inscrites. Le prêt au personnel a représenté, en I980/I98I, 6,5 % du volume global des prêts et, en I98I/I982, 5,7 %.

L'A.B.H.R. a réalisé dans les 5 établissements de Rennes ou des environs (nous n'avons pas de statistiques sur Fougères) 26.037 prêts de livres en I980/I98I et 3I.345 en I98I/I982 et, en I98I/I982, 4.457 prêts de cassettes (service qui obtient donc un bon succès).

	I980/I98I	I98I/I982
Volume total des prêts	26.037	3I.345
Documentaires	2I, 3 %	23,6 %
Revues	22, 8 %	I7,1 %
Romans	55,9 %	59,3 %

2) Les bibliothèques d'hôpitaux de la région malouine

Ne souhaitant pas reprendre une description, par trop identique, de celle concernant Rennes, nous soulignerons simplement ressemblances et différences entre l'A.B.H.R. et les trois bibliothèques de la région malouine : Hôpital Broussais, Centre de gériatrie et maison de convalescence du Rosais, qui fonctionnent toutes trois de la même façon.

Le service fonctionne sur le bénévolat avec, par exemple, 18 personnes travaillant bénévolement à l'hôpital Broussais, qui n"ont, par ailleurs, reçu aucune formation.
Il n'y a pas de permanence mais seulement un passage une fois par semaine dans chaque étage, avec deux chariots. Il n'y a donc pas, non plus, de salle de lecture.
Le personnel a accès au prêt, lors du passage dans les services, mais y participe peu.
Le financement est assuré par l'hôpital, une ligne budgétaire étant votée pour la bibliothèque. Ainsi, l'Economat se charge des achats, reçoit les paquets, tamponne les livres et les livre à la bibliothèque. Mais ce sont les bénévoles qui font la sélection des livres. La bibliothèque n'a souscrit aucun abonnement et se contente de distribuer les revues apportées ou laissées par des malades. Le fonds de l'hôpital Broussais comporte une majorité de romans et un petit département de livres pour enfants.
Aucune statistique n'est tenue.

Bien que les bibliothèques soient financées à Saint-Malo par l'hôpital, le service ne semble pas avoir le dynamisme que l'A.B.H.R. a su lui donner à Rennes. L'A.B.H.R. a, en effet, constitué un véritable petit réseau dont le fonctionnement est largement satisfaisant, Madame HUET tenant d'ailleurs à souligner les avantages qu'il peut y avoir à être indépendant de l'administration.

Cependant, il peut paraitre un peu facile de faire reposer un service sur la bonne volonté et le dynamisme de personnes : ce n'est pas là reconnaître la nécessité d'un tel service, dont le succès devrait pourtant montrer à quel point il est important pour les malades.

A l'échelon national, le rapport VANDEROORDE préconisait, bien sur, la prise en charge d'un service de bibliothèque par l'administration des établissements hospitaliers, ce qui nécessite la modification des textes existants au niveau du Ministère de la Santé et le renforcement du caractère obligatoire de la bibliothèque. La rémunération d'un personnel qualifié était souhaitée ainsi que la création d'une formation spécifique aux bibliothèques d'hôpitaux, incluant notamment les liaisons entre la présence du livre et la thérapeutique (bibliothérapie).

En attendant des modifications qui ne vont pas sans éveiller les craintes des membres de l'A.B.H.R. (qui ne possèdent pas le C.A.F.B. et n'ont, en quelque sorte, aucune existence administrative), il est souhaitable que, s'appuyant sur le dynamisme et la réussite de cette Association, les différents établissements donnent davantage de moyens de fonctionnement. Nous pensons là, non seulement à des crédits pour des acquisitions d'ouvrages (notamment abonnements à des périodiques) mais aussi, et surtout, à des locaux supplémentaires qui permettraient d'avoir, par exemple, une véritable salle de lecture (lieu de rencontre, lieu vivant aidant à rompre l'isolement) ouverts tant aux malades qu'au personnel.

Le succès d'un tel équipement est prévisible puisqu'à Pontchaillou, par exemple, la permanence assure 60 % des prêts réalisés au bloc central de l'hôpital.

Il faut reconnaitre que le développement du service entrainerait une charge plus lourde au niveau du fonctionnement et devrait logiquement déboucher sur le recrutement de personnel payé par les établissements et faisant fonctionner la bibliothèque. Peut-être, cependant, des solutions intermédiaires seraient elles possibles à Rennes dans la mesure où il ne saurait être question, nous semble-t-il, d'arrêter le service rendu par l'A.B.H.R.

LES BIBLIOTHEQUES DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

Il y a trois maisons d'arrêt dans le département, qui possèdent toutes trois une bibliothèque. Nous n'avons obtenu que peu de précisions sur le fonctionnement de celles-ci, qui sont évidemment fort différentes, étant donné le fonctionnement des prisons, des bibliothèques municipales. A la Maison Centrale de Femmes, à Rennes, les détenus vont aux distributions une fois par semaine, accompagnées par une surveillante. Une éducatrice est chargée de la bibliothèque, mais c'est en fait une détenue qui s'en occupe pratiquement àtemps complet.

La bibliothèque ne dispose pas de crédits particuliers et, pour accroître ses collections, reçoit des dons.

La B.M. de Rennes a demandé une entrevue aux autorités des établissements pénitentiaires, pour trouver des moyens de coopération. L'éducatrice de la Maison des Femmes m'a déclaré être particulièrement intéressée par cette collaboration.

LES BIBLIOTHEQUES D'ENTREPRISE

Il n'existe, en Ille-et-Vilaine, aucun recensement complet des bibliothèques d'entreprise, pas plus au niveau de la D.R.A.C. que des Chambres de Commerce et d'Industrie. Une enquête du CESPAR (Comité Economique et Social du Pays de Rennes), effectuée en 1979 et portant sur 60 réponses de comités d'entreprises du secteur privé, recensait 13 entreprises déclarant avoir une bibliothèque.

Une autre enquête, menée en 1981/1982 par l'O.S.C.R. (Office Social et Culturel de Rennes) a reçu les réponses de 16 comités d'entreprises ayant une bibliothèque, sur les 18 à qui avait été adressée l'enquête. Certaines des entreprises ayant souhaite l'anonymat, nous ne donnerons pas la liste mais nous les avons regroupées suivant leur taille.

Rien n'ayant été fait dans les circonscriptions des C.C.I. de Saint Malo et Fougères, nous avons demandé à celles-ci la liste des entreprises de plus de 200 salariés, puis contacté, téléphoniquement ou par courrier, les entreprises pour recenser les bibliothèques existant. Les éléments que nous possédonc peuvent se regrouper ainsi :

Taille des entreprises et bibliothèques

	+ de 1.000 employés	de 500 à 999	de 200 à 499	de 100 à 199
RENNES				
Nombre entreprises	3	7	?	
Nombre de bibliothèques	3	3	7 connues	3 connues
FOUGERES				
Nombre entreprises	0	2	9	
Nombre de bibliothèques		1		
SAINT MALO				
Nombre entreprises	0	2	6	
Nombre de bibliothèques		0	1	

C'est faute de moyens que nous n'avons pu mener une enquête exhaustive, aboutissant à un recensement complet des bibliothèques d'entreprises.

Nous avons eu trois entretiens concernant des bibliothèques qui n'avaient pas été touchées par l'enquête O.S.C.R., l'un à Saint-Malo

l'autre dans la banlieue rennaise, le troisième enfin dans une entreprise dont la bibliothèque est alimentée, en partie, par un dépôt (annuel) de la B.C.P.

De ces entretiens et de l'enquête O.S.C.R., nous avons tiré quelques éléments qui peuvent aider à la connaissance des bibliothèques d'entreprise en Ille-et-Vilaine.

Dans le secteur privé, on a donc recensé, jusqu'à présent, de manière certaine, 10 bibliothèques d'entreprises plus 3 dépôts de la B.C.P. dans des entreprises. Dans le secteur publiv, la B.C.P. effectué deux dépôts : l'un à la Préfecture, l'autre au CELAR

La majorité des bibliothèques a moins de 10 ans d'existence et toutes sont des bibliothèques relevant du comité d'entreprise pour ce qui est du secteur privé. Onze de ces bibliothèques sont dans des entreprises de moins de 500 salariés. Quatre bibliothèques existent dans les entreprises de 500 à 999 salariés (36 % des entreprises) tandis que les trois entreprises comptant plus de 1.000 employés sont, toutes trois, pourvues d'une bibliothèque.

Les fonds s'élevaient, selon l'enquête O.S.C.R., à 3,8 livres par salarié, le taux étant, dans la seule bibliothèque connue de la région malouine, de 1,2.

De nombreuses bibliothèques d'entreprises sont également des discothèques et, dans certains cas, les disques attirent beaucoup plus fortement que les livres. Constatons, en tous cas, qu'elles se sont ouvertes aux disques bien avant la bibliothèque municipale, touchant un public beaucoup plus large que ne pouvait le faire la seule discothèque de prêt, ouverte à tous, celle de la Maison de la Culture de Rennes.

Les prêts de livres sont généralement gratuits mais quatre entreprises font payer une cotisation, soit à l'année, soit par emprunt. Quant au volume exact des prêts, peu d'entreprises ont pû répondre à cette question : pour 7 d'entre elles, il est de 3,4 livres par salarié et 15 livres par lecteur en moyenne.

La fréquentation des lecteurs se situe en moyenne à29 %, mais certaines bibliothèques ne fournissent pas le chiffre exact de leurs lecteurs.

L'exiguité des locaux est la règle générale; cependant, 7 bibliothèques sur 18 s'estiment satisfaites de ce point de vue.

Les heures d'ouverture varient de 1 h. à 40 h. par semaine et certaines parlent d'une"ouverture à la demande" (cas d'une bibliothèque située dans le local du Comité d'Entreprise, tenue par la secrétaire du Comité d'Entreprise, où l'on peut donc accèder lorsque la secrétaire est

là). Ceci dépend évidemment du personnel : or, 2 bibliothèques seulement sont tenues par une bibliothècaire salariée à temps partiel et, dans 2 entreprises de plus de 1.000 salariés, 7 bibliothèques sont tenues par des bénévoles qui ne sont pas des élus du C.E. et un autre, donc, par la secrétaire du C.E. (activité annexe).

Certains disposent d'un crédit d'heures officiel, les autres fonctionnent dans le crédit d'heures des élus du C.E. ou sur le temps de loisir des bénévoles.

Renouvellement des fonds

Il varie de 4 à 15 % en général mais peut-être, évidemment, complété par une bibliothèque créée récemment (une centaines de livres achetés l'année dernière par un fonds de 300 livres et 250 employés dans une bibliothèque créée en 1978.

La part du budget du C.E. consacrée à la bibliothèque (il s'agit ici du fonctionnement et donc des acquisitions très majoritairement) varie de 0,3 à 10 %. En moyenne, elle se situe à 2,9 %. On peut en conclure que cette activité est peu coûteuse pour le C.E. dans la majeure partie des cas, mais le fonctionnement n'est aussi parfois qu'embryonnaire.

Le choix des livres est fait, soit par les élus du C.E. ou la commission culturelle, soit par les bénévoles qui s'occupent de la bibliothèque sans intervention des élus du C.E. (ou la secrétaire du C.E.). Il y a, bien sur, des demandes orales de lecteurs mais certains se plaignent du "manque d'intérêt" des lecteurs. L'achat se fait, en général, dans les librairies de la ville.

Huit bibliothèques déclarent avoir refusé certaines demandes de livres et avancent diverses raisons : le manque de crédits, le refus d'acquérir des livres sexistes ou racistes ou des romans d'espionnage, type S.A.S. où des livres qui n'intéressent que quelques militants.... Raisons variées s'il en est ! Le choix des livres donnent parfois lieu à des débats sur le rôle de la bibliothèque.

Nous avons peu de renseignements sur les éliminations (point non abordé dans l'enquête O.S.C.R.) mais les bibliothèques insistent sur la nécessité, pour elles, d'avoir des livres d'actualité, récents et attractifs, donc en bon état, d'pù la nécessité d'éliminations (par exemple, une cinquantaine de livres par an pour un fonds de 1.000 livres environ et des acquisitions annuelles de 100 livres).

L'animation : Seules 4 bibliothèques ont des expériences en ce domaine, la plupart soulignant qu'il leur est matériellement impossible d'organiser des animations, faute de temps, de moyens, de personnel.

Cependant, onze se déclarent intéressées par des animations. On peut citer quelques expériences intéressantes pour tenter de faire de la bibliothèque, au delà d'un simple dépôt de livres, un lieu vivant : des expositions de livres sur discothèmes précis, des rencontres avec des auteurs, le développement d'un service documentation ouvert à tous, revues spécialisées, encyclopédies.

Obstacles au fonctionnement :

Les obstacles cités au bon fonctionnement de la bibliothèque ont été : le manque de fonds et d'animation (8 fois), le manque d'intérêt du personnel (7 fois), le manque d'heures des élus, le mauvais accès au local, les horaires d'équipes ou horaires variables.

Le développement des bibliothèques d'entreprises qui doivent, selon le rapport VANDEVOORDE être considérées comme un élément important pour la lecture publique, passe certainement par l'augmentation des moyens d'action des C.E. qui permettrait, par exemple, d'employer du personnel rémunéré et, donc, qualifié, comme de consacrer plus de moyens aux acquisitions de documents.

La bonne implantation de la bibliothèque apparait également comme un élément fondamental de sa réussite. Il importe, en effet, que la bibliothèque ne soit pas seulement un lieu où l'on passe mais devienne un lieu vivant : à ce titre, le développement d'un service sur place (encyclopédies, revues, documentations, informations sur la vie culturelle de la ville) peut jouer un rôle important mais nous ramène au premier point : la nécessité d'un personnel rémunéré.

On pourrait objecter que la création de nombreuses petites bibliothèques d'entreprise est trop coûteuse et qu'il faut adresser les gens au B.M. Mais, c'est oublier que les bibliothèques d'entreprise vont au devant de publics qui sont souvent peu touchés par les bibliothèques et qu'elles peuvent d'ailleurs, ainsi, les familiariser avec le livre, leur permettant peut-être d'oser, ensuite, franchir le seuil d'une B.M. par exemple.

Cependant, les problèmes de coût sont réels et c'est pourquoi des solutions de coopération paraissent très intéressantes. Regroupement des C.E. par exemple (groupement d'achats, animations qui tourneraient dans les différentes entreprises, éventuellement rotation des documents), coopération avec la B.M. (une entreprise a sollicité un dépôt de la B.M. mais l'expérience ne semble pas concluante, ni d'un côté, ni de l'autre) ou la B.C.P. en milieu rural, coopération qui pourrait se situer au niveau d'un dépôt de livres, comme c'est le cas pour la B.C.P. mais aussi au niveau de l'animation, de conseils.

CONCLUSION :

Le développement de services de lecture en direction de public spécifique, en milieu hospitalier, dans les maisons d'arrêt, dans les entreprises, aurait l'avantage de multiplier les points d'accès au livre, de rendre le livre présent "partout".

Cependant, le bon fonctionnement d'un service de lecture complet est difficile en deçà d'un certain seuil d'usagers, de crédits, d'équipement. C'est pourquoi les solutions de coopération sont fréquemment avancées, ce qui renvoie le problème aux moyens de fonctionnement des B.M. et des B.C.P.

Dans l'état actuel de leurs possibilités, B.M. et B.C.P. ne pourront pas, tout à la fois, aider à fonctionner bibliothèques d'hôpitaux, d'entreprises, de prisons ou d'établissements scolaires et mener à bien leur mission de lecture publique, destinée à un public indifférencié sur une ville ou sur une petite commune.

Tant au Ministère de la Santé qu'à celui de l'Education Nationale ou de la Justice, comme peut être au Ministère du Travail, avec une législation meilleure sur les C.E., un effort doit être fait pour le développement des activités culturelles et donc de la lecture publique. Cet effort devrait porter sur les moyens spécifiques de bibliothèques de différents types mais aussi, par exemple, sur les modalités d'accord qui pourraient intervenir soit au niveau central (bibliothèques d'hôpitaux, de prisons, d'écoles) ou régional ou au niveau local entre des C.E. et des B.M. qui prévoieraient, par exemple, l'utilisation des services publics mais aussi une participation à leur financement.

Au niveau du Ministère de la Culture aussi, un effort de subvention des B.M. et B.C.P. permettrait le développement de leur activité en direction des collectivités.

VERS UN DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Les différents établissements dont nous avons tenté de dégager les caractéristiques et d'étudier le fonctionnement ne se situent pas tous au même niveau de service.

D'une part, certains établissements, tels les maisons d'arrêt, les hopitaux, les entreprises, essaient (parfois) d'offrir un service de lecture publique mais n'y ont pas, fondamentalement, vocation, bien que la bibliothèque puisse, comme nous l'avons vu, y jouer un rôle très important. En marge de cette catégorie, les bibliothèques d'établissements scolaires : si la lecture n'est pas leur unique vocation, elle constitue -ou devrait constituer- la plaque tournante de toutes les activités de l'école: en effet, l'échec face à la lecture et à l'écrit est souvent au départ de l'échec scolaire et du désintérêt des enfants en difficultés pour les activités scolaires. Il serait donc de la plus haute importance de donner tous les moyens possibles aux enseignants pour familiariser les enfants avec les livres, et, d'une manière générale, avec tous les documents imprimés, qui restent des moyens de communication fondamentaux. Ces moyens, ce sont d'abord des B.C.D., des C.D.I. conçus comme des lieux agréables, permettant aux élèves d'avoir des initiatives de recherche et d'apprentissage, de trouver réponse à leur curiosité, motivation fondamentale des enfants qu'il faut à tout prix essayer de ne pas décourager, mais aussi de découvrir livres et documents pour leur propre plaisir.

D'autre part, les bibliothèques municipales et les bibliothèques centrales de prêt, dont la fonction est beaucoup plus large : elles ont pour mission de permettre à tous les citoyens d'avoir accès au livre et, d'une manière plus générale, à tous les documents qui sont apparus comme support d'information et de moyens de communication. Il est donc bien évident que B.M. et B.C.P. ont un rôle central dans le développement de la lecture et qu'elles devraient être à même de jouer un rôle de coordination dans une politique plus globale de la lecture publique.

C'est donc à ces établissements que nous nous attacherons, ce qui nous permettra d'ailleurs, en abordant le problème de l'aide qu'ils peuvent apporter aux différentes collectivités offrant un service de lecture, de revenir aux bibliothèques d'entreprises, de prisons, d'hôpitaux... Dans un premier temps, nous dégagerons les manques de la lecture publique dans le département, manques qu'il faudra combler en tout premier lieu, puis nous essaierons d'esquisser des perspectives de développement, perspectives qui se situent à des échelons multiples de responsabilité et

de compétence: la commune, le département, la région et, enfin, l'échelon national, le point fondamental étant sans doute l'harmonisation de ces différents niveaux et leur coopération

A) LES INSUFFISANCES

I) Le service de lecture publique n'a pas atteint un niveau satisfaisant dans les communes de moins de 10.000 habitants.

En service depuis une vingtaine d'années à peine, la B.C.P. a accompli de gros efforts en direction des petites communes. Malgré des moyens dont nous avons simplement souligné la faiblesse, elle a permis l'existence de dépôts municipaux dont certains ont une activité bien développée et tendent à s'approcher du fonctionnement d'une véritable bibliothèque. Elle a également pallié les insuffisances des écoles et même des collèges, par les nombreux dépôts de livres qu'elle a effectués et qui sont une lourde charge dans son fonctionnement. On peut affirmer qu'elle a permis, à de nombreux habitants, de petites et moyennes communes, d'accèder au livre; néanmoins, de nombreuses communes ne possèdent pas encore de dépôt municipal....

Il faut aussi rappeler l'activité de l'association "Culture et Bibliothèque pour tous" qui, en développant elle aussi, bien que dans une proportion sans commune mesure avec l'action de la B.C.P., des dépôts en milieu rural, a contribué à l'existence de la lecture dans certaines zones du département. Nous n'oublions pas le problème que pose la pratique du prêt payant dans cette association, mais nous nous devons de reconnaître que l'intiative privée a parfois comblé les manques du service public...

Toujours est-il qu'en dépit des projets d'extension qui voient le jour dans des communes comme Vern, Mordelles, Pacé (communes en fait plus tellement rurales, puisqu'elles font, en quelque sorte, partie de la banlieue rennaise), il n'existe aucune bibliothèque municipale dans les communes de moins de 10.000 habitants. Comme c'est aussi dans ces communes qu'on trouve le moins de véritables librairies, offrant un large choix de livres et par seulement quelques best-sellers et quelques volumes (de plus en plus nombreux) des collections Harlequin, les habitants n'ont pas, réellement, accès à la lecture.

Il s'agit donc d'un secteur à inscrire en priorité dans un projet de développement de la lecture. Les communes, souvent trop petites pour faire vivre une bibliothèque, ne pourront assumer seules ces tâches. C'est pourquoi un tel projet doit être conçu au niveau départemental, la B.C.P. pouvant être l'un des moyens d'action privilégié.

2) Le niveau de fonctionnement des bibliothèques muncipales est encore insuffisant

Malgré le réveil des bibliothèques auquel on assiste depuis quelques années, nous avons que les B.M. d'Ille-et-Vilaine connaissent, toutes, bien qu'à des degrés divers, des problèmes quant à leurs moyens de fonctionnement et, donc à leurs résultats :

- exiguïté des locaux et part trop faible du libre accès,
- manque de personnel, en particulier de personnel qualifié,
- caractère encore trop traditionnel des bibliothèques.

Il faut reconnaître qu'il est hasardeux de se lancer dans "l'action culturelle" lorsqu'on a bien du mal à assurer à un bon niveau le simple prêt de documents, mais l'intégration à la vie locale est aussi un moyen de faire connaître la bibliothèque et de développer son activité.

Ce problème est, en premier lieu, du ressort des municipalités, mais l'existence de B.M. aux activités diversifiées et offrant un service d'un haut niveau de qualité, ne peut être que bénéfique pour l'ensemble des communes, chacune de ces villes étant, à son niveau, un centre d'attraction et rayonnant sur une zône du département.

3) Tant à la B.C.P. que dans les B.M. certains secteurs sont particulièrement déficients

- les nouveaux médias sont absents.

Il devient tout à fait urgent de combler le retard déjà accumulé dans ce domaine. Souhaitons que bibliothèques et municipalités prennent conscience de l'intérêt qu'il y a, pour la bonne marche du service, à ne pas négliger disques, films, diapositives, vidéo cassettes, qui exercent un fort attrait sur les lecteurs et donnent un rôle plus large à la bibliothèque.

- la fonction d'information n'existe pas réellement

Si les bibliothèques possèdent des fonds documentaires importants, elles n'ont pas développé d'une manière plus large un service de références, service de renseignements et d'information. A notre avis, ce service est d'autant plus important que la ville est de taille moyenne : il s'agit de pouvoir fournir une information générale dans les domaines juridique, social et culturel.

- la fonction d'animation doit être développée

Déjà pris en charge par les employé(e)s, ce secteur ne demande qu'à être développé et favorisera l'intégration de la bibliothèque à la vie locale.

4) Les fonds anciens devraient être mis davantage en valeur afin de mieux exploiter le patrimoine existant dans les bibliothèques

Ce problème ne s'inscrit pas à l'échelle communale, ni même départementale mais ressort d'une politique qui doit se mettre en place au niveau national.

Le "rapport au Directeur du livre et de la lecture sur le patrimoine des bibliothèques" (1) préconisait les mesures suivantes :

- un plan national de conservation partagé,
- la construction et l'aménagement de locaux appropriés avec notamment une aide de la Direction du livre en direction des B.M. de même ordre que celle qu'elle accorde actuellement, lors des constructions (50 %),
- le développement des crédits concernant la restauration, avec notamment la création de 5 ateliers inter-régionaux,
- une campagne de reproduction des documents les plus précieux (microfilmage et acquisition par les bibliothèques d'appareils de lecture),
- poursuite des catalogues collectifs et développement d'inventaires photographiques.

Toute la politique préconisée par le rapport DESGRAVES repose sur la création de structures régionales de coordination et d'exécution

Le département pourrait cependant envisager de subventionner la reproduction de la presse locale et des documents d'intérêt local.

5) Rennes pourrait jouer, au niveau de la région, un rôle plus large

Bibliothèque attributaire du dépôt légal imprimeurs, Rennes ne dispose pas des moyens nécessaires pour exploiter les collections ainsi reçues, les vacations accordées par la Bibliothèque Nationale étant notoirement insuffisantes.(80 heures).

Il n'existe donc pas, à l'heure actuelle, de salle de documentation régionale qui se donnerait pour but d'exploiter les fonds du dépôt légal imprimeurs et de compléter les collections par l'acquisition des ouvrages concernant la Bretagne, tant sur le plan des monographies que des périodiques et des documents sonores et audio-visuels. Le problème se pose du financement d'une telle salle.

C'est une charge supplémentaire pour la municipalité, mais il semble que la Région ne soit guère disposée à aider une B.M. à se doter d'un tel service, estimant qu'lle serait seule à en profiter. On voit bien là que le problème des compétences et des individualismes locaux est primordial. Pour que la Région se sente concernée, il faudrait que c e service régional aille de pair avec une coopération plus importante.

(1) In :Bulletin des Bibliothèques de France,tome 27, n°I2,page657/688

Cette énumération des problèmes dresse un tableau bien noir de la situation mais il nous a semblé utile de mettre l'accent sur les difficultés. Ne faut-il pas, avant de chercher des remèdes, cerner le plus clairement possible la situation ?

Les solutions ne seront réellement efficaces que si les bonnes volontés se rencontrent dans une concertation au niveau du département, puis de la région, le tout devant s'inscrire dans une politique d'incitation soutenue de la part de l'Etat.

B) PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Une circulaire de Monsieur GATTEGNO, Directeur du Livre et de la Lecture, en date du 8 Avril 1983, demande que des conventions soient systématiquement proposées au département pour le développement de la lecture publique, précisant d'ailleurs que : "les plans départementaux "doivent être l'occasion de mettre en oeuvre la politique de décentrali- "sation, qui va donner un rôle plus important aux structures existant "à l'échelon départemental...".

1) Une politique de concertation

La B.C.P. jouant un rôle central, il parait normal que les Directeurs de B.C.P. préparent ce plan de développement. Mais il nous semble très important que les élus départementaux et municipaux soient associés à ce plan dès sa phase d'élaboration.

A partir d'une trame que le Directeur de la B.C.P. pourrait esquisser, une concertation avec les élus devrait donc prendre place, y compris avec les élus municipaux des communes où il parait possible d'accroître le rôle du dépôt de la B.C.P. et avec des représentants des conseils municipaux des villes plus importantes qui possèdent déjà une bibliothèque municipale.

A ce propos, notons le rôle d'impulsion et d'incitation que pourrait avoir un Délégué au livre et à la lecture qui coordonnerait, au sein par exemple d'un "Comité pour le développement de la lecture publique" les projets et les études, en y associant aussi les Associations culturelles et éducatives.

2) Le développement des bibliothèques dans les communes de moins de 10.000 habitants

Si l'on admet le seuil minimum de 5.000 habitants retenu pour un équipement valable, on ne retient alors que 9 communes (cf carte n°I- page 2) qui font toutes parties de la couronne rennaise. Même en descendant au seuil de 3.000 habitants, ce sont encore les communes de la proximité rennaise qui dominent. Il faut certes encourager la création de

véritables bibliothèques municipales (Vern sur Seiche, Mordelles, Chantepie,Pacé) mais l'accent doit être mis sur les communes plus éloignées de Rennes afin de rééquilibrer la lecture au niveau du département. Citons des communes qui pourraient devenir des bibliothèques relais à la fois par leur taille, par l'existence d'un dépôt assez important de la B.C.P. et du fait qu'elles sont des centres de vie pour leur canton : Dol de Bretagne, Combourg, Saint Méen, Chateaugiron, Retiers et, plus près de Rennes, Liffré et Chateaubourg.

A long terme, il semblerait bon d'obtenir que chaque canton (en fait, l'unité retenue ne peut être clairement définie qu'en concertation avec les élus) possède une bibliothèque relai de la B.C.P. L'objectif est évidemment trop ambitieux dans un premier temps, l'Ille-et-Vilaine comptant 38 cantons. La création de ces bibliothèques devrait donc s'échelonner; on peut d'ailleurs espérer que le démarrage de quelques dépôts aurait un effet "boule de neige" sur les communes et les cantons avoisinants? Parmi les communes de moins de 3.000 habitants, certaines ont des dépôts qui tournent bien et qu'on pourrait envisager de développer : Gevezé (I.983 habitants) et St Brice en Coglès (2.477 habitants) par exemple :

Deux zones sont remarquables par leur vide et devront donc faire l'objet d'attentions particulières (une structure de concertation permettrait peut-être de lever les réticences qui semblent exister à l'égard de la B.C.P.): arrondissement de Redon dans son entier, cantons de Vitré Argentré du Plessis, Plelan le Grand.

On ne saurait ignorer l'activité de l'Association "Culture et Bibliothèque pour tous" dont les dépôts conventionnés existent à Montfort, Montauban, Guichen, La Guerche, Janzé (5 chefs lieux de canton) et, à Saint Briac et Irrodouër. Des solutions de cohabitation sont surement possibles, mais le terrain est assez mouvant, l'association craignant, entre autre, de disparaître face à la concurrence de la B.C.P. Leurs actions pourraient être complémentaires, mais il faudrait régler le problème du prêt payant.

Il est évident qu'une bibliothèque doit offrir un minimum de services et une certaine qualité pour trouver tout son sens et apparaitre comme un équipement dynamique. Il ne saurait donc être question de les concevoir comme autonomes et elles devraient fonctionner avec un appui de la B.C.P. tant pour le renouvellement des collections que pour des animations. Chaque équipement devrait comporter :

- un service de prêt adultes,
- un service de prêt enfants,
- une salle de lecture et de documentation,
- enfin, si possible, une salle d'animation, d'exposition,de rencontre.

Ceci parait tout à fait réalisable si la bibliothèque voisine avec un centre culturel, la salle pouvant alors être commune. Au contraire, si la bibliothèque est le seul équipement culturel dans la commune, elle doit posséder une telle salle et la prêter largement pour l'animation à des associations, etc...

Le service de prêt doit comporter non seulement des livres mais aussi des documents sonores. Nous retrouverons ce problème avec celui du développement de l'activité de la B.C.P.

La politique d'acquisition des communes pourrait se faire en liaison avec celle de la B.C.P., celle-ci prenant certains secteurs en charge. Une salle de lecture et de documentation exigerait en permanence la présence d'usuels, que les municipalités devraient donc acquérir. Faut-il songer à une participation cantonale pour la constitution de ce fonds, la bibliothèque relai étant appelée à desservir la population du canton ?

Autre problème fondamental : celui des emplois. L'aide de l'Etat sera sans doute nécessaire pour créer des emplois, même à temps partiel. A l'heure actuelle, c'est un facture de blocage pour les petites communes.

La population des communes qui ne disposeront pas de la biblioè thèque relai devra avoir accès à celle-ci sans condition particulière (nécessité d'un accord au niveau cantonal ou inter-communal).Cependant, l'existence des dépôts moins importants ne doit pas être remis en cause par l'existence de la bibliothèque relai; ces dépôts pourraient n'offrir qu'un service de prêt mais continueraient à assurer la présence du livre (et d'autres documents) au plus près possible des lecteurs. Nous retrouvons ici le problème du bénévolat..

Une méthode qui n'a pas du tout été employée jusqu'à présent et pourrait être utilisée dans des communes qui n'ont pas encore de dépôt, soit en préfiguration de l'ouverture d'un dépôt, soit parce que la réalisation de celui-ci est impossible; il s'agit du prêt direct. En ce domaine, c'est la B.C.P. qui joue un rôle central.

3) L'extension de la B.C.P. (moyens et activités)

La B.C.P. doit recevoir des moyens soutenus pour pouvoir aider convenablement, d'une part les bibliothèques-relais, d'autre part les dépôts de moindre importance, pour pouvoir également pratiquer le prêt direct, et enfin développer les collections de documents sonores et audio visuels.

Le premier travail à faire en ce domaine est la sensibilisation desélus départementaux. Le Conseil Général n'a en effet pas accepté de

créer en I983 des emplois départementaux, étant semble-t-il très méfiant à l'égard des offres de la Direction du Livre (subventionnement à 50% jusqu'au transfert). Ayant sollicité un entretien avec un représentant du Conseil Général, nous avons été reçue par Monsieur Bourdet, qui a bien voulu nous donner le "sentiment" de l'Assemblée Départementale, la question n'ayant pas été vraiment étudiée et Monsieur Bourdet déplorant d'ailleurs une sous-information. Le Conseil Général ne souhaite pas s'engager dans la création d'emplois, estimant ne pas avoir suffisamment d'assurances sur le transfert de crédits qui doit accompagner celui des compétences (les 50% versés actuellement comme subvention devraient pourtant faire partie de la dotation globale). D'autre part, Monsieur Bourdet a longuement souligné l'importance des charges qui vont incomber au département, et qui nécessiteront sans nul doutedes choix; il est à craindre que le secteur, en ces temps de crise, ne soit quelque peu délaissé, la priorité étant donnée à "l'action sociale". En matière d'action socio-culturelle, MOnsieur Bourdet semble beaucoup attendre du bénévolat, le Conseil Général se déclarant prêt à subventionner des activités largement étayées sur la participation de bénévoles beaucoup plus qu'à créer des emplois. Ceci pose d'ailleurs le problème de la reconnaissance de la lecture publique comme un service obligatoire... Il n'est actuellement que facultatif, en l'absence de toute loi fixant des objectifs en matière de bibliothèques, et on peut craindre que, dans certains départements, le transfert de la B.C.P. à l'autorité départementale ne s'accompagne pour celle-ci de problèmes quant aux moyens du fonctionnement.

En Ille-et-Vilaine, une mise à niveau du service d'ici I986, et donc des moyens accrus de la part de la Direction du Livre sont nécessaires pour "livrer" au département un équipement dynamique et de bonne qualité.

Une première mesure d'urgence consisterait en l'extension des locaux de le B.C.P.: rappelons qu'il serait difficile actuellement d'acquérir collections de disques ou de cassettes, faute de place, et que la surface de la B.C.P. est seulement de 500m2.

Faut-il envisager, au delà de l'extension de la Centrale, la création d'annexes qui seraient également ouvertes à la population de la commune d'implantation? La situation de Rennes dans le département est assez centrale, et les trajets les plus longs des bibliobus n'excèdent pas 80 km. Cependant, il pourrait être intéressant, à terme, d'implanter des annexes dans certaines zones relativement exc entrées, réduisant ainsi les distances. La question se poserait alors de savoir s'il est préférable d'appuyer ces annexes sur un dépôt ou une bibliothèque déjà bien développée, ou bien d'en profiter pour créer une implantation dans un canton

peu desservi. Il nous semble difficile de répondre à la question de l'implantation de tels équipements, n'ayant pas été assez "sur le terrain", ne disposant donc pas de tous les éléments nécessaires, et craignant en outre de tomber dans l'irréalisme étant donné la sensibilisation actuelle des élus départementaux au problème de la lecture. Disons que la solution paraît intéressante à plus long terme, et qu'il faut peut-être commencer à l'étudier dès maintenant pour y touver les meilleures répon ses possibles.

Dans un premier temps, il faudrait donc insister dur l'extension de la B.C.P., l'accroissement de ses collections et la constitution d'un fonds de disques ou de cassettes. Les moyens enpersonnel et en véhicules sont également à augmenter: nécessité d'un 3ème bibliobus et donc du personnel nécessaire à son fonctionnement.

Les subventions peuvent ici venir de la Direction du Livre, mais la concertation avec le Conseil Général ne peut être que bénéfique: l'effort de l'Etat portant par exemple sur le développement de la Centrale, il faudrait inciter le Conseil Général à porter le sien sur le développement des bibliothèques-relais, ou bien sur une subvention quant à la constitution de collections de documents sonores.

C'est au niveau régional qu'apparaissent les premières mesures. Citons le projet de convention culturelle entre l'Etat et la région Bretagne, qui prévoit " l'étude d'un plan de développement et de modernisation des bibliothèques de Bretagne... l'installation de médiathèques... le développement de la lecture en direction de milieux défavorisés ... la création d'un centre de littérature orale."

Concrètement, l'Etablissement Public Régional a retenu l'aide au développement de bibliothèques dans les communes de moins de I0.000 habitants, avec une dotation de I million de francs, au total, et une aide forfaitaire à chaque dossier de 50.000 Frs, dont 30.000 Frs destinés à l'acquisition de documents, ce qui devrait permettre de subventionner une vingtaine de dossiers sur la réguon et donc cinq par département. En Ille-et-Vilaine, la commune de Bévezé a déjà posé sa candidature, et il faut souhaiter que l'information se fasse suffisamment bien pour que quelques communes saisissent l'occasion offerte.

4) <u>Le développement des bibliothèques municipales</u>

C'est d'abord bien sur l'affaire des municipalités et nous avons souligné les efforts faits pour la lecture publique mais aussi les insuffisances, notamment en matière de personnel. L'aide incitative de l'Etat devrait sans doute être encore développée (le rapport PINGAUD-BARREAU préconisait qu'elle atteigne 20 %).

L'accent devrait être mis sur les communes qui ont le moins de moyens et qui sortent du domaine d'action souhaitable des B.C.P. (communes de moins de 10.000 habitants): en Ille-et-Vilaine, Redon et Vitré.

Dans certains domaines cependant, la qualité du service ne profiterait pas seulement aux communes où sont implantées les B.M. Il s'agit de la sauvegarde du patrimoine, d'un service départemental ou régional et enfin de la fonction d'information.

- La sauvegarde du patrimoine

Elle repose principalement sur une politique nationale, mais le département pourrait, toutefois, accélérer les choses en prenant en charge, par exemple, une campagne de micro-filmage de la presse locale, où l'acquisition des micro-films qui peuvent exister au département des périodiques de la Bibliothèque Nationale ou à l'A.C.R.P.P. (Association pour la conservation et la reproduction photographique de la presse). Cela permettrait une bonne conservation et la pérennité de ces documents dans le département. Le Conseil Général pourrait également favoriser des opérations de catalogues colletifs et d'inventaires des documents d'intérêt local qui s'intégreraient, par la suite, dans des catalogues régionaux. Un tel inventaire fournirait matière à des expositions qui pourraient ainsi sensibiliser la population au patrimoine existant dans les bibliothèques (travail à faire en liaison avec les Archives Municipales et Départementales).

- Un service de documentation régionale

Rennes parait d'autant mieux placée que la plupart des services administratifs régionaux s'y trouvent, qu'elle est le siège du Conseil Régional et la bibliothèque attributaire du dépôt légal imprimeurs. Cependant, étant donné le caractère excentré de la ville de Rennes et la présence à Brest d'une bibliothèque municipale importante ainsi que de l'Université de Bretagne Occidentale, on peut penser qu'un service régional pourrait exister à la fois à Rennes et à Brest. Il serait peut être possible de répartir les compétences, Brest se spécialisant davantage, par exemple, sur les documents en Breton et concernant la Basse Bretagne.

Le problème est à étudier au niveau régional plus encore que départemental. La convention culturelle entre l'Etat et la Région Bretagne avait inscrit en projet l'aide de l'Etat et de l'E.P.R. (Etablissement Public Régional) aux B.M. de Brest et de Rennes; mais la Région, d'après Monsieur FOUGERAY, Adjoint au Directeur Régional des Affaires Culturelles, n'est guère disposée à aider largement ces bibliothèques pour le seul profit de celles-ci. Il faudrait donc étudier des

solutions permettant une meilleure coopération : micro filmage, facilitantla circulation des documents et leur duplication (les négatifs de sécurité restant à Rennes ou Brest), catalogue collectif.

L'informatisation des bibliothèques, problème que nous n'avons pas encore abordé, serait certainement un atout pour la coopération; elle doit être prioritairement inscrite dans les projets régionaux et départementaux, et s'appuyer sur les possibilités désormais offertes par la Direction du Livre, en utilisant le logiciel proposé par celle-ci. La Direction du Livre doit apporter l'aide maximum à ce genre de projet.

Au niveau départemental en tous cas, la bibliothèque de Rennes devrait être aidée pour mener une politique d'acquisitions (y compris à titre gratuit) de toutes les publications au niveau départemental, des rapports, des études (en liaison avec les travaux menés à l'Université de Haute-Bretagne), des publications d'associations et de la littérature souterraine avec, en outre, un fonds iconographique et sonore dans ces domaines. L'Assemblée Départementale devrait comprendre l'intérêt d'un tel service; Rennes pourrait également coordonner le problème des éliminations nécessaires, veillant ainsi à ce que des documents d'intérêt départemental ne disparaissent pas totalement.

Dans les autres B.M. un service aussi développé ne pourrait exister (risque d'éparpillement des moyens) mais il est envisageable d'y mettre en place des services de référence qui auraient un impact à la fois sur la ville et sa zone d'influence.

- Les services de documentation et d'information

En liaison avec un fonds local, le plus développé possible, il serait intéressant de créer de véritables services de documentation et d'informations pratiques dans chaque B.M. existant. Ces services contribueraient d'ailleurs à l'intégration maximale de la bibliothèque dans la vie culturelle et associative de la ville.

En effet, outre la mise à disposition de documents pratiques et juridiques sur tous les domaines touchant directement la population dans sa vie quotidienne (scolarité et enseignement, formation -stages-, activité professionnelle -droits et devoirs-, logement, services de la ville, du département en matière de santé, de transports, de culture et dans tous les domaines administratifs. Ce service devrait offrir aussi une documentation sur les Associations existant dans la ville et, éventuellement, le département.

Pour être vraiment efficace, cela nécessite des dépouillements de périodiques, des dossiers sur les thèmes les plus intéressants. Ici, une coopération serait peut-être envisageable avec la B.M. de Rennes si celle-ci possédait un service départemental d'informations

et disposait du personnel suffisant pour traiter les documents, à moins que le département ne choisisse d'implanter ce service auprès de la B.C.P. Des dossiers pourraient, en effet, être diffusés dans les bibliothèques relais et, éventuellement, dans les bibliobus si le prêt direct voyait le jour dans le département. Cela permettrait de faire circuler une information qui manque encore plus cruellement dans les zones rurales que dans les villes.

Rennes est, par exemple, la ville la plus riche en centres de documentation spécialisés dans différents organismes: Chambre de Commerce et d'Industrie, Centre d'information Jeunesse-Bretagne, Centre de documentation des Instituts spécialisés dans les Universités, etc... Le recensement de ces centres a d'ailleurs été fait dans deux répertoires (1) . Pluôt que de prétendre remplacer tous ces services, il s'agirait de bien les connaitre ainsi que la documentation dont ils disposent. Il faudrait également recenser les centres de documentation existant dans les Associations de Rennes et du département.

Il y aurait donc là un travail à effectuer à l'échelon départemental, dans un service qui pourrait être commun à la B.C.P. et aux B.M., tandis que les B.M. de Vitré, Redon, Saint Malo et Fougères pourraient se charger de la documentation concernant leur zone, toujours dans un but de coopération et de diffusion par l'intermédiaire de la B.C.P.

5) L'informatisation des bibliothèques

Lé développement d'un véritable réseau de lecture publique passe par des solutions de coopération. Il importe de dépasser les particularismes locaux pour trouver des solutions de financement croisé (villes, département, région, Etat). L'informatique permettrait de développer ces structures de coopération; le réseau est à envisager à l'échelon régional (et en compatibilité avec le réseau national qui devrait se mettre en place),mais en liaison avec les Assemblées départementales et les villes qui bénéficieront de ce service, ainsi qu'avec les B.C.P. qui devraient, elles aussi, s'informatiser.

Il est d'autant plus regrettable que rienne soit encore fait en Ille-et-Vilaine et, pratiquement, en Bretagne (la B.M. de Brest s'est cependant informatisée) que la région a développé des expériences pilotes en matière d'informatique et que ce secteur est désormais important dans l'industrie de la Bretagne: présence à Rennes du C.C.E.T.T. (Centre commun d'étude de télédiffusion et de télécommunications); de l'I.N.R.I.A. (Institut national de recherche en informatique et en automatique), d'I.R.I.S.A. (Institut de Recherche et d'informatique

sur les systèmes aléatoires), implantation à Lannion du C.N.E.T.(Centre national d'études des téléoommunications).

6) L'aide aux bibliothèques spécialisées

Le développement de la coopération entre B.M. ou B.C.P. et les collectivités telles qu'entreprises, hôpitaux, prisons, foyers de personnes âgées doit également être prioritaire. Cela nécessite évidemment l'augmentation des moyens destinés à cette activité.

CONCLUSION

Il nous semblait quelque peu prétentieux d'avancer un plan plus concret et plus précis pour le développement d'un réseau de lecture publique en Ille-et-Vilaine: en effet, cela nécessite une connaissance et une étude approfondie des données du terrain, qui demanderait un travail de plus longue haleine.

Cependant, nous avons souhaité présenter quelques "directions de recherche" qui nous paraissaient intéressantes pour améliorer la situation dont nous avons dressé un tableau malheureusement incomplet pour les bibliothèques destinées à des publics spécifiques, et même pour certaines B.M. que nous n'avons pas réussi à contacter. Il serait extrêmement utile, si' l'on pouvait disposer des moyens nécessaires, de poursuivre les études concernant ces différents secteurs (étude à financer par le département, ou l'Etablissement Public Regional, ou la Direction Régionale des Affaires Culturelles.), en même temps que l'on mettrait en place des structures de concertation avec les élus, aux différents échelons de responsabilité, pour construire un schéma de développement des bibliothèques en Ille-et-Vilaine

Concertation et coopération sont en effet les deux mots-clés du problème. Nous avons profondément ressenti à quel point, en matière d'action culturelle et particulièrement de lecture publique, les différentes instances se renvoient la balle... et la responsabilité des services.

Un effort de sensibilisation doit donc être mené à tous les niveaux, dans les bibliothèques municipales qui s'efforceront de s'intégrer à l'action culturelle dans leur ville, à la B.C.P. aussi où il faut résolument se tourner vers les élus, non seulement municipaux, mais aussi départementaux, afin de mettre sur pied avec eux un plan de développement et d'assurer ainsi le passage de la B.C.P. sous leur autorité dans de bonnes conditions, à la Direction Régionale des Affaires culturelles enfin, qui doit transmettre à l'echelle régionale la politique d'incitation menée parla Direction du Livre et de la Lecture.

S'il est largement souhaitable qu'une prise de conscience se fasse de la nécessité d'assurer un véritable service de lecture publique, il serait extrêmement bénéfique, face aux problèmes soulevés par les différents échelons de compétence et de financement, qu'une loi fixe les obligations, en matière de bibliothèques, des communes, des départe-

ments, des régions, mais aussi de l'Etat, qui doit pouvoir continuer à coordonner une politique de coopération et de développement.

Dans le contexte actuel de décentralisation, il peut paraître ambigu de vouloir définir des obligations pour les collectivités territoriales qui vont enfin acquérir une certaine autonome, mais il serait vraiment regrettable que le transfert des compétences (et des ressources, sous forme de dotation globale) entraîne la stagnation, ou même le déclin de certains services de lecture publique. C'est pourquoi si la concertation doit partir de la base, et donc se mettre en place dans les départements, elle doit aussi avoir lieu à l'échelon national pour déboucher sur une loi fixant les objectifs de développement des bibliothèques.

BIBLIOGRAPHIE

BEAUDIQUEZ(Marcelle), BETHERY(Annie).- Ouvrages de référence pour les bibliothèques publiques: répertoire bibliographique.- Paris: Cercle de la Librairie, I978.

BETHERY(Annie),GASCUEL(Jacqueline).- Les Périodiques.- Paris: Cercle de la Librairie, I978.

COLLOQUE LECTURE ET BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES. I98I. Hénin-Beaumont. -Lecture et bibliothèques publiques: actes du colloque, Hénin-Beaumont, 20-2I Novembre/ Office régional de la culture et de l'éducation permanente.- Lille: Office régional de la culture et de l'éducation permanente, I982.- 36I p.;30 cm.

COMTE(Henri).- Les Bibliothèques publiques en France/ par Henri Comte, ...- Villeurbanne: Presses de l'école nationale supérieure de bibliothécaires,I977.- 447p.; 24 cm.

FRANCE. Livre(Direction).- Bibliothèques municipales: statistiques I977.- Paris: Ministère de la Culture et de la Communication, Direction du Livre, I979.- 233p.; 2I 30 cm.

FRANCE. Livre(Direction).- Bibliothèques municipales: construction, équipement/ Direction du Livre.- Paris: Ministère de la Culture et de la Communication, I980.- II7-IVp.; 2I 30 cm.

GARRIGOUX(Alice).- La lecture publique en France/ Alice Garrigoux.- Paris: la Documentation française, I972.- 47p.; 27 cm.- (Notes et études documentaires; 3948)

PERROT(Henry).- La Fonction Documentaire en bibliothèque publique: mémoire/ présenté par Henry Perrot.- Villeurbanne; Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, I982.

Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture: rapports/ de la Commission du livre et de la lecture; sous la dir.de Bernard Pingaud et Jean-Claude Barreau.- Paris: Dalloz, I982.- 297p.; 24 cm.

RICHTER(Brigitte).- Précis de bibliothéconomie/ Brigitte Richter.- 3ème ed. coorigée et augm./ avec la collab. de Marcelle Ménil et de Noé Richter. - Paris; München; New-York: K.G. Saur, I980.- IX-233p.; 24 cm.

RICHTER(Noé).- Les Bibliothèques: administration, institutions, fonctions/ Noé Richter.- Villeurbanne: Presses de l'école nationale supérieure de bibliothécaires, I977.- 254p.; 22 cm.

ROUET(François).- Les Dépôts des bibliothèques centrales de prêt/ F. Rouet; étude réalisée à la demande et avec la collab. de la Direction du Livre. -Paris: Ministère de la Culture et de la Communication, Service des études et de la recherche, I98I. 289p.; 30cm.

SEIBEL(Bernadette).- L'Animation dans les bibliothèques centrales de prêt: pratiques nouvelles ou innovation/ Bernadette Seibel; étude réalisée à la demande de la Direction du Livre.- Paris: MInistère de la Culture et de la Communication, Service des études et de la recherche, I978.- I82-I6p.; 30 cm.

VANDEVOORDE(Pierre).- Les Bibliothèques en France: rapport à Monsieur le Premier Ministre/ par Pierre Vandevoorde, Directeur du Livre.- Paris: Ministère de la Culture, I98I.- 2 vol;74-447p.; 30 cm.

Brochures et articles

GUITART(Cecil).- Propositions pour un réseau de bibliothèques en Rhône-Alpes, in : Actualité Rhône-Alpes du livre, n° 0

PANSU(Alain).- Comment créer une bibliothèque d'entreprise, in: Livres de France, n°25, novembre I89I

Les Bibliothèques des comités d'entreprise à Rennes: enquête réalisée pour l'Office social et culturel de Rennes.- Rennes: O.S.C.R.,I982.- IIp.+annexes; 30 cm.

L'Expérience et l'image des bibliothèques municipales: enquête par sondage auprès de la population nationale, in: Bulletin des Bibliothèques de France, Paris, T.25, n°6, I980

Journées des bibliothèques centrales de prêt (24 et 25 Mars I982), in: Bulletin des Bibliothèques de France, Paris, T.27, n°II, I982

Rapport au Directeur du Livre et de la lecture sur le patrimoine des bibliothèques, in: Bull. Bibl. France, T;27, N° I2, I982

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES
Bibliothèque